

## L'expertise des agronomes au service de la société



en 2007-2008

70<sup>e</sup> congrès de l'Ordre des agronomes du Québec, Saint-Hyacinthe, 7, 8 et 9 juin 2007



et depuis 70 ans

1<sup>er</sup> congrès de l'Ordre des agronomes du Québec, Sherbrooke, 25-26 mai 1937



**Ordre  
des agronomes  
du Québec**

Montréal, le 31 mars 2008

Me Michel Bissonnet  
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2008.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Jacques P. Dupuis

Montréal, le 31 mars 2008

Me Jean-Paul Dutrisac, notaire  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

  
Conrad Bernier, agronome



Montréal, le 31 mars 2008

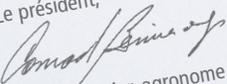
Me Jacques P. Dupuis  
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le président,

  
Conrad Bernier, agronome



Conformément au Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2007 et se terminant le 31 mars 2008.

Veuillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec – 2008

Tirage : 800 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source  
Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition : Louise Lavoie  
Coordination : Louise Lavoie et Denise Dupuis  
Révision des textes : Denise Dupuis et Marie D. Tittley  
Conception et réalisation graphique : Plourde Infocom

Dépôt légal – 2008  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 2-922380-24-6  
ISSN 1481-1820

# L'expertise des agronomes au service de la société

## NOTRE MISSION :

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer les utilisateurs de services agronomiques et les consommateurs de la compétence, du professionnalisme et de l'engagement des agronomes et ainsi favoriser le mieux-être de la société.

## NOTRE VISION :

### la place qu'entend occuper l'OAQ

Être la référence incontournable en matière d'évolution de l'agroalimentaire et de l'agroenvironnement au Québec.

## NOS VALEURS :

### les critères moraux qui guident les membres de l'OAQ

L'intégrité, la transparence, la collégialité, la rigueur professionnelle et le respect.  
Ce sont ces mêmes valeurs qui doivent également guider les membres du personnel de l'OAQ dans la réalisation de leurs activités.

## NOTRE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 2007-2012

Pour accomplir son mandat, le Bureau de l'Ordre s'est donné quatre priorités d'actions stratégiques qui ont servi d'assise au plan d'action 2007-2012. Ces priorités sont :

- S'assurer que tous les agronomes atteignent et maintiennent un haut niveau de compétence dans les différents domaines où ils interviennent.
- Faire valoir la profession d'agronome et le rôle de l'Ordre dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que dans le milieu professionnel.
- Stimuler le sentiment d'appartenance des agronomes et des futurs agronomes à leur profession et à leur ordre professionnel.
- Poursuivre l'implantation du système de gouvernance stratégique au sein de l'Ordre afin d'assurer son plein développement et sa pérennité.

# TABLE DES MATIÈRES

Membres du Bureau 2007-2008 .....	3
Employés du siège social .....	4
Rapport du président.....	5
Rapport d'activités du Bureau et du comité administratif .....	7
Rapport de la directrice générale .....	11
Renseignements généraux .....	14

## Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

### Activités relatives à la réglementation de l'OAQ

Législation .....	17
-------------------	----

### Activités relatives à la délivrance des permis

Formation des agronomes .....	18
Équivalences .....	19
Admission .....	20

### Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle des agronomes	21
--	----

### Activités relatives à l'inspection professionnelle

Inspection professionnelle .....	22
----------------------------------	----

### Activités relatives à la formation continue

Formation continue.....	23
-------------------------	----

### Activités relatives à la discipline

Rapport du Bureau du syndic .....	25
Discipline .....	28
Révision .....	31
Conciliation et arbitrage des comptes .....	31

## Les activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre d'agronome

Enquête .....	32
---------------	----

## Les activités relatives aux communications de l'OAQ et au développement professionnel

Rapport de la directrice des communications .....	35
Activités du comité des communications .....	37
Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec..	38
Activités du comité sur le mentorat .....	40

## Rapport des sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec

Est du Québec .....	41
Abitibi-Témiscamingue .....	42
Côte-du-Sud .....	42
Estrie – Bois-Francs .....	42
Laval – Rive-Nord .....	43
Outaouais.....	44
Montréal – Rive-Sud .....	45
Québec .....	46
Saint-Hyacinthe .....	46
Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord .....	47
Trois-Rivières – Nicolet.....	48

## Les finances de l'Ordre des agronomes du Québec

Rapport de la directrice générale .....	49
Activités du comité des finances .....	51
Rapport des vérificateurs .....	52
Budget 2008-2009 .....	68

# MEMBRES DU BUREAU 2007-2008



Dans l'ordre habituel, Édouard Lemire, agr., René Mongeau, agr., Chantal Chartier, agr., Karine Verret, agr., Frédéric Robert, agr., le président de l'OAQ, Conrad Bernier, agr., Marco Morin, agr., Yvan Girard, agr., Jean-Sébastien Leblanc, agr., Isidore Charron, agr., Richard Sénéchal, agr., Pierre Carrier, adm. nommé et le vice-président de l'OAQ, Éric Lavoie, agr., N'apparaissent pas sur la photo : Larry Bernier, agr. et Richard Leduc, adm. nommé.

## Président

**Conrad Bernier**, agr.\*  
(depuis le 3 avril 2007)

## Vice-président

**Éric Lavoie**, agr.\*  
(depuis le 3 avril 2007)

Le président et le vice-président sont élus par tous les agronomes au suffrage universel pour un mandat de deux ans lors des élections à ces postes.

## Autres administrateurs

Chacune des onze sections de l'Ordre élit son président au suffrage universel lors de l'assemblée générale annuelle de la section, et ce, pour un mandat de deux ans. L'agronome élu siège au Bureau de l'Ordre à titre d'administrateur.

Trois administrateurs qui siègent au Bureau de l'Ordre sont nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public, pour un mandat de deux ans.

**Larry Bernier**, agr., président,  
section de Trois-Rivières – Nicolet depuis le 28 avril 2006.

**Pierre Carrier**\*, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec depuis le 12 mai 2007.

**Isidore Charron**, agr., président, section de l'Est du Québec depuis le 27 avril 2007.

**Chantal Chartier**, agr., présidente,  
section de l'Abitibi-Témiscamingue depuis le 20 avril 2007.

**Hugo Fréchette**, agr., président par intérim,  
section de Saint-Hyacinthe depuis le 15 août 2007.

**Yvan Girard**, agr., président, section du Saguenay –  
Lac-Saint-Jean – Côte-Nord depuis le 21 avril 2006.

**Jean-Maurice Lafond**, administrateur nommé par l'Office  
des professions du Québec depuis le 20 juin 2007.

**Jean-Sébastien Leblanc**, agr., président,  
section de l'Estrie – Bois-Francs depuis le 9 mai 2007.

**Richard Leduc**, administrateur nommé par l'Office  
des professions du Québec depuis le 12 mai 2007.

**Édouard Lemire**, agr., président, section de Saint-Hyacinthe  
du 19 avril 2006 au 15 août 2007.

**René Mongeau**, agr.\* , président,  
section de Montréal – Rive-Sud depuis le 25 avril 2006.

**Marco Morin**, agr.\* , président, section de l'Outaouais depuis  
le 25 avril 2006.

**Frédéric Robert**, agr., président, section de Québec depuis  
le 24 avril 2007.

**Richard Sénéchal**, agr., président, section de Laval – Rive-Nord  
depuis le 24 avril 2006.

**Karine Verret**, agr., présidente, section de la Côte-du-Sud  
depuis le 20 avril 2007.

\* Membre du comité administratif

# EMPLOYÉES DU SIÈGE SOCIAL

**Claudine Lussier, agr.,**  
directrice générale

**Suzanne Birtz,**  
technicienne en administration

**Johanne Bisson,**  
secrétaire, service aux membres  
et affaires juridiques

**Denise Dupuis,**  
adjointe administrative

**Louise Lavoie,**  
directrice des communications

**Yveline Martin, agr.,**  
chargée de projets et  
répondante en agroenvironnement

**Angèle Morin,**  
secrétaire

**Louisette Rougeau, agr.,**  
secrétaire de l'Ordre

**Sophie Saint-Louis, agr.,**  
chargée de projets

**Josée Vaillancourt,**  
secrétaire et réceptionniste



Claudine Lussier, agr.



Suzanne Birtz



Johanne Bisson



Denise Dupuis



Louise Lavoie



Yveline Martin, agr.



Angèle Morin



Louisette Rougeau, agr.



Sophie Saint-Louis, agr.



Josée Vaillancourt

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

## L'expertise des agronomes au service de la société

Vous avez entre les mains le rapport annuel de l'Ordre dont le contenu fait ressortir à quel point l'expertise des agronomes est mise au service de la société.

La présentation de cette édition varie quelque peu de celle des années antérieures. En effet, le 7 novembre 2007, le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2008 et qui prescrit les renseignements à publier pour chaque année financière, et ce, à compter de 2007-2008. Afin de nous conformer à ces nouvelles exigences, nous présentons donc l'information de façon différente, soit sous les cinq grands thèmes suivants :

- Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession;
- Les activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre d'agronome;
- Les activités relatives aux communications de l'OAQ et au développement professionnel;
- Les rapports des sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec;
- Les finances de l'Ordre des agronomes du Québec.

## Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

Le *Code des professions* régit toutes les professions québécoises. La *Loi sur les agronomes* et les règlements de l'OAQ servent plus explicitement de cadre de référence à la pratique professionnelle des agronomes. Vous trouverez dans cette section le compte rendu du comité de législation, qui voit à la mise à jour de la réglementation, avec la collaboration de la secrétaire de l'Ordre.

Des milliers d'heures sont consacrées annuellement par le personnel de l'Ordre et par les bénévoles à la planification, à la mise en application et au suivi des dossiers liés au contrôle de l'exercice de la profession d'agronome.

En ce qui concerne la délivrance des permis d'exercice de la profession, nous vous présentons d'abord les activités du comité de la formation des agronomes, lequel est chargé d'examiner l'adéquation entre les compétences acquises et celles nécessaires pour exercer la profession d'agronome au Québec. Ensuite, vous pourrez prendre connaissance du rapport du comité des équivalences, qui analyse les demandes de candidats à l'exercice de la profession qui n'ont pas obtenu l'un des diplômes donnant accès au permis d'exercice de la profession d'agronome, mais qui désirent voir reconnaître leur formation reçue dans des établissements situés hors du Québec ou dans d'autres programmes au Québec. Le compte rendu du président du comité d'admission complète cette rubrique puisque ce comité a le mandat de voir à la bonne marche du processus d'admission à la pratique professionnelle à l'OAQ.

Les agronomes ont l'obligation d'offrir une garantie contre leur responsabilité en cas de faute ou de négligence commise dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Vous trouverez les modalités et les niveaux de couverture d'assurance de responsabilité professionnelle en page 21.

L'inspection professionnelle est un mécanisme de contrôle qui permet notamment d'accompagner le professionnel dans l'amélioration de sa

pratique. Ainsi, le comité d'inspection professionnelle assure la surveillance de la pratique de la profession selon le programme approuvé par le Bureau, ceci avec l'appui du personnel de l'OAQ et, au premier plan, de la secrétaire de l'Ordre qui coordonne les différentes étapes du processus.

La prestation de services agronomiques de qualité passe par le maintien et l'amélioration de la compétence des agronomes. Tous les agronomes sont assujettis à la *Politique de formation continue de l'Ordre des agronomes du Québec*. Des sessions de formation continue sont présentées à travers le Québec chaque année, et un résumé des activités du comité de la formation continue, qui a eu le mandat de procéder à la mise à jour de la politique au cours de la dernière année, vous est présenté dans les pages qui suivent.

L'encadrement du contrôle de l'exercice de la profession passe bien entendu aussi par la discipline. Ainsi, la présence d'un syndicat au sein de tout ordre professionnel est nécessaire afin de garantir au public ce qu'il est en droit de recevoir, soit des services de qualité. À la suite de la réception de plaintes, le syndicat a fait enquête sur les infractions au *Code des professions*, aux lois particulières et aux règlements tout au long de l'année et vous présente son rapport et ses recommandations. La greffière du comité de discipline, quant à elle, vous informe des travaux menés par les membres de ce comité. Un résumé des travaux du comité de révision complète le rapport des activités relatives à la discipline.

## Les activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre d'agronome

L'OAQ peut tenter une poursuite pénale devant la Cour du Québec contre une personne qui n'est pas membre de la profession et qui pose un acte que seuls les agronomes sont autorisés à poser ou contre une personne qui usurpe le titre d'agronome. Si cette personne est reconnue avoir contrevenu aux dispositions du *Code des professions* et de la *Loi sur les agronomes*, elle est passible d'une amende. Depuis quelques années, le comité administratif assurait cette fonction. Au cours de la dernière année, le Bureau de l'Ordre a mis sur pied un comité d'enquête distinct qui a pour mandat d'effectuer la surveillance de la pratique illégale de l'agronomie et de l'usurpation du titre d'agronome.

## Les activités relatives aux communications de l'OAQ et au développement professionnel

Avec la venue de nouvelles infrastructures technologiques, les agronomes peuvent être informés dans un court délai des nouvelles qui touchent la profession. La directrice des communications de l'Ordre dresse le tableau des interventions effectuées en 2007-2008, tant auprès des agronomes que des médias et du public, alors que le président du comité des communications vous informe des différents travaux réalisés au cours des 12 derniers mois.

Après deux années de projet pilote dans des sections régionales ciblées, le programme de mentorat a été implanté à l'échelle provinciale pour le bénéfice des agronomes ayant cinq années et moins de pratique. Essentiellement, ce programme consiste en un accompagnement, par un agronome d'expérience, en vue de faciliter l'intégration dans le milieu professionnel.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

## Rapport des sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec

La vie régionale agronomique est primordiale à l'OAQ puisque nous sommes l'un des seuls ordres professionnels à soutenir financièrement les sections au moyen d'une importante « ristourne ». Ainsi, les présidents des 11 sections régionales vous présentent, comme chaque année, le rapport de leurs activités. Nous vous invitons à les lire et à voir comment ils assurent le maintien et le développement de la vie associative au sein de l'Ordre. Peut-être y découvrirez-vous même un intérêt à vous y impliquer !

## Les finances de l'Ordre des agronomes du Québec

La pérennité de toute organisation réside entre autres dans le suivi de ses états financiers. La directrice générale effectue le suivi assidu de ce dossier. Le comité des finances répond quant à lui à différents mandats précis. En ce qui a trait aux états financiers couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport des vérificateurs de la firme Verrier Paquin Hébert, membre de Samson Bélair / Deloitte & Touche depuis juillet 2007, lequel est aussi commenté par Claudine Lussier, agr.

## La présence de l'Ordre des agronomes du Québec au sein du monde agricole et agroalimentaire

L'année 2007-2008 en est une dans l'histoire de l'OAQ, qui sera marquante pour son positionnement et pour la valorisation des agronomes en tant que professionnels.

En effet, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) nous a permis de présenter la position de notre organisation sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Plusieurs éléments de notre mémoire ont été retenus par les commissaires, en particulier ceux qui ont trait à la formation nécessaire pour garantir la compétence des agronomes qui œuvrent pour les producteurs agricoles du Québec, de même que pour tous les secteurs de l'industrie.

En second lieu, le mémoire que nous avons préparé conjointement avec l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, l'Ordre des chimistes du Québec et l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, faisait état de la nécessité d'assurer une réciprocité entre la production agricole et agroalimentaire du Québec et celle des produits provenant d'autres pays et sur lesquels nous n'avons peu ou pas de données valables. C'est ensemble que nous avons démontré que les actions individuelles et collectives des professionnels de nos quatre ordres sont basées sur la « santé agroalimentaire ». Les commissaires ont retenu, pour amorcer leur chapitre sur la santé, la citation qui commençait notre mémoire : « Que ton aliment soit ta seule médecine ». Hippocrate, il y a plusieurs centaines d'années, avait compris la nécessité de consommer des aliments sains pour prévenir la maladie, et cet adage est toujours d'actualité !

En troisième lieu, notre mémoire présenté conjointement avec les membres de Solidarité rurale a aussi trouvé l'appui des commissaires de la CAAAQ, principalement au regard de l'occupation du territoire, de l'importance de rapprocher le consommateur du producteur et de la mise en œuvre de programmes pour garantir l'écoconditionnalité de notre agriculture québécoise.

Et enfin, en novembre dernier, nous déposons un mémoire à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans lequel nous exposons notre préoccupation au sujet de l'agriculture durable sur le territoire québécois qui, selon nous, doit passer par le respect des sols qui ont permis de nourrir la population depuis toujours et que nous devons léguer aux générations futures. En conséquence, le développement des zones urbaines doit se faire de façon harmonieuse avec ce secteur agricole. Nos gouvernants ne peuvent plus ignorer les situations difficiles vécues présentement dans plusieurs régions du Québec.

Tous ces mémoires ont été réalisés grâce à l'expertise de dizaines d'agronomes répartis dans différents domaines d'intervention et champs d'activité et à l'apport de plusieurs employés du siège social. Cet important travail de consultation et de collaboration a permis que nos mémoires reflètent le haut niveau de professionnalisme de notre organisation.

À titre de président, je suis responsable de l'administration des affaires du Bureau et du comité administratif ainsi que de l'application des décisions des administrateurs et des membres de l'Ordre réunis en assemblée. Les différentes résolutions adoptées par les administrateurs sont présentées dans le rapport d'activités du Bureau et du comité administratif qui suit. Dans son rapport, notre directrice générale dresse le portrait des principaux travaux réalisés au sein de l'OAQ en suivi aux grandes orientations définies par le Bureau.

La gestion d'un ordre professionnel est une affaire d'équipe et de confiance. Je me permets d'abord de remercier tous mes collègues qui siègent au Bureau de l'Ordre ainsi que les agronomes qui œuvrent bénévolement au sein de nos différents comités. J'adresse également mes plus sincères remerciements à Claudine Lussier, agr. pour son inestimable contribution ainsi qu'aux membres du personnel de l'Ordre et autres collaborateurs qui, par leur professionnalisme, permettent de faire progresser notre ordre et notre profession.



CONRAD BERNIER, AGRONOME  
PRÉSIDENT

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU

## Mandat

Le Bureau a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

## Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, les administrateurs du Bureau se sont réunis à sept reprises. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres du Bureau ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

## Ressources humaines

Adopter, dans sa version intégrale, le *Manuel de l'employé de l'Ordre des agronomes du Québec*, lequel constitue un cadre de référence quant à la politique de fonctionnement, aux conditions de travail et aux avantages sociaux des employés de l'OAQ.

Adopter le plan d'effectif pour l'année 2007-2008, lequel comprend neuf employées permanentes et une contractuelle.

Nommer les inspecteurs pour la réalisation du programme de surveillance générale 2007-2008 et les autoriser à agir comme enquêteurs et comme experts pour assister le comité d'inspection professionnelle.

Procéder au renouvellement du contrat de travail de la directrice générale de l'Ordre, Claudine Lussier, agr., pour la période du 8 novembre 2008 au 31 mars 2011.

## Comités et nominations

Nommer les cinq membres du comité administratif 2007-2008.

Nommer les membres des comités légaux et d'orientation de l'Ordre et, le cas échéant, leur confier des mandats particuliers en lien avec la mise en application du plan d'action stratégique 2007-2012 de l'Ordre.

Nommer les représentants de l'Ordre à des comités mis en place par des partenaires : Conseil interprofessionnel du Québec, Solidarité rurale du Québec, comité services-conseils, commission Chimie et fertilité des sols et comité Approche intégrée d'acquisition de connaissances et de caractérisation à la ferme des charges fertilisantes réelles des effluents d'élevage du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, comité Amas au champ et enclos d'hivernage du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, comité technique de Paysages estriens, comité pancanadien sur la mobilité de la main-d'œuvre, etc.

En plus des mandats reconduits, confier de nouveaux mandats en cours d'année à différents comités, en vue de répondre à des besoins précis :

### Comité d'admission

- Définir les modalités quant à l'ajout d'un examen écrit à l'actuel examen oral dans le cadre du processus d'admission à la pratique et proposer les modifications nécessaires au *Règlement sur l'admission à la pratique de la profession d'agronome*.

### Comité des finances

- Revoir les critères entourant l'octroi de la classe de cotisation « membre invalide ».
- Effectuer la mise à jour de la politique de placements de l'Ordre.
- Actualiser les ententes de partenariat avec les associations d'agronomes relativement aux envois de documents destinés aux agronomes.
- Revoir les modalités de la *Politique de gestion des envois par courriel* concernant les offres d'emploi.

### Comité sur le mentorat

- Évaluer et établir, le cas échéant, les paramètres nécessaires à la mise sur pied d'un fonds de soutien financier au programme de mentorat.

### Comité des congrès

- Analyser le dossier et proposer une formule pour l'organisation des congrès à compter de 2009.

### Comité des communications

- Définir le cadre de référence et les critères de sélection en vue de l'octroi d'un prix de la relève en agronomie.

Mettre en place des comités *ad hoc* pour notamment :

- Effectuer la mise à jour de la *Politique de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques*;
- Faire le point sur le volet associatif de la profession d'agronome, en collaboration avec les associations d'agronomes.

## Affaires légales et professionnelles

Mettre sur pied un comité d'enquête sur la pratique illégale qui soit distinct du comité administratif de l'Ordre mais qui, conformément au *Code des professions*, relèvera de ce dernier en ce qui concerne notamment les décisions de poursuite, de perquisition et de nomination d'enquêteurs. Adopter également les modalités quant au mode de fonctionnement de ce comité.

Intenter une poursuite pénale contre un individu pour avoir exercé illégalement la profession d'agronome.

Convenir des renseignements relatifs aux interventions légales de l'OAQ en matière de pratique illégale, d'usurpation du titre d'agronome et de surveillance de la profession devant faire l'objet d'une publication sur le site Web de l'OAQ ainsi que dans le bulletin d'information *Agro-Nouvelles*.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU

Adopter les nouveaux critères de reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles pour l'obtention du permis d'exercice d'agronome, lesquels seront mis en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec* ainsi que le *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome*, en versions française et anglaise, tel que l'exige l'Office des professions du Québec afin d'ajouter un comité de révision des décisions d'équivalences qui soit distinct du comité administratif et du Bureau.

Mandater le comité administratif pour élaborer une politique concernant la délivrance de permis restrictifs temporaires.

Déterminer, à la suite d'une analyse, que les actes professionnels posés dans le cadre des audits à la ferme en horticulture fruitière et maraîchère constituent des actes agronomiques au sens de l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* et de l'article 32 du *Code des professions*.

Adopter la nouvelle édition de la politique de formation continue de l'Ordre, pour mise en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, laquelle sera transitoire en attendant l'adoption d'un règlement sur la formation continue obligatoire.

Effectuer une deuxième consultation générale des membres par l'intermédiaire de l'*Agro-Nouvelles* sur le *projet de Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux ainsi que sur la cessation d'exercice des agronomes*, tel que l'exige l'Office des professions du Québec.

Nommer la secrétaire de l'Ordre, Louise Roux, agr., et la chargée de projets, Yveline Martin, agr., respectivement déléguées à titre de responsable de l'accès à l'information et de substitut, pour tous les documents de l'OAQ, à l'exception de ceux détenus au Bureau du syndicat, soit pour ce qui concerne le volet public (contrôle de la pratique de la profession) et le volet privé (administration et vie associative) et en informer le président de la Commission d'accès à l'information du Québec.

Nommer le syndicat, Georges O'Shaughnessy, agr., ainsi que la syndique adjointe, Jocelyne Morin, agr., respectivement responsable et substitut de l'accès à l'information pour les renseignements détenus par le Bureau du syndicat et en informer le président de la Commission d'accès à l'information du Québec.

Maintenir le *statu quo* quant aux principes appliqués pour gérer les demandes des agronomes qui souhaitent se prévaloir du statut de membre invalide en actualisant toutefois le libellé de la définition de cette catégorie de membre.

Adopter la nouvelle version de la *Ligne directrice de l'OAQ sur la gestion d'amas de fumier solide au champ*.

Adopter les mémoires suivants destinés à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) :

- Mémoire de l'OAQ intitulé *L'agriculture et l'agroalimentaire québécois – Une richesse collective, un choix de société*;

- Mémoire de l'OAQ réalisé conjointement avec l'Ordre des chimistes du Québec, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec et l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, lequel est intitulé *Une approche professionnelle intégrée, multidisciplinaire et préventive à privilégier pour le secteur agricole et agroalimentaire*;
- Mémoire intitulé *Contribution de l'agriculture au développement rural et à l'occupation des territoires du Québec : un autre modèle est possible*, lequel a été élaboré par le comité Agriculture de Solidarité rurale du Québec.

Adopter le mémoire de l'OAQ intitulé *Adéquation, applicabilité et cohérence : des critères essentiels à une stratégie de développement durable effective*, lequel a été transmis à la Commission des transports et de l'environnement relativement à la consultation sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable.

Adhérer au protocole d'entente avec le Directeur de l'état civil afin que les agronomes puissent agir à titre de répondants pour valider l'identité d'une personne auprès du Directeur de l'état civil.

Organiser une journée de formation à l'intention des administrateurs des conseils de sections régionales et autoriser les quatre sections périphériques à utiliser le montant de 500 \$ alloué par l'OAQ pour favoriser les activités de formation en région afin de couvrir les coûts de participation à cette activité.

S'associer au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) pour l'organisation d'un colloque sur les services-conseils en agriculture.

## Administration et budget

Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Recommander à l'assemblée générale annuelle 2007 de l'Ordre d'adopter l'offre de service de la firme Verrier Paquin Hébert pour la vérification des états financiers 2007-2008.

Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'adopter une hausse de cotisation pour le renouvellement du permis d'exercice 2008-2009, laquelle représente une augmentation selon l'indice moyen des prix à la consommation de 1,9 %.

Adopter un budget équilibré pour l'année 2008-2009.

Établir les modalités et le montant des frais d'inscription au programme de mentorat de l'Ordre.

Convenir que la rémunération reçue par les titulaires des postes de président et de vice-président de l'Ordre comprend les jetons de présence pour leur participation aux réunions du comité administratif et du Bureau.

Réviser à la hausse les postes de dépenses du budget 2007-2008 en lien avec les honoraires professionnels, les projets spéciaux et de communi-

cation ainsi que les achats de matériel informatique.

Adopter la politique de versement d'honoraires et de remboursement des frais de séjour et de déplacement des personnes invitées comme conférenciers dans les colloques et les congrès de l'OAQ.

Adopter les politiques de partenariat avec les sections régionales de l'Ordre et les associations d'agronomes en ce qui a trait à l'envoi de documents par courriel ou moyen d'encarts dans l'*Agro-Nouvelles*.

Renouveler le bail du siège social de l'Ordre pour une période de cinq ans avec une option, en 2010, de se prévaloir d'un local supplémentaire contigu aux locaux actuels, s'il s'avérait que celui-ci se libère; dans ce cas, un bail négocié pour une période de 10 ans entrerait alors en vigueur.

Contribuer financièrement au programme d'agrément des programmes universitaires canadiens en agriculture pour l'année 2007-2008 et poursuivre les discussions avec l'Institut agricole du Canada (IAC) ainsi qu'avec les instituts provinciaux en agronomie des autres provinces afin de réévaluer la participation de l'OAQ pour les années à venir.

## Communication et visibilité

Accepter l'invitation de l'Union des producteurs agricoles (UPA) à ce que l'OAQ s'associe à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de septembre 2007.

Convenir que le congrès 2008 se tiendra à Drummondville les vendredi et

samedi 6 et 7 juin 2008 et traitera des productions agricoles à des fins autres qu'alimentaires.

Adopter les dates, heures et lieu pour la tenue de la 35<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'OAQ et convenir de traiter du positionnement de la profession d'agronome lors de la consultation des membres qui se tiendra dans le cadre de cette réunion.

Sélectionner les lauréats 2008 pour les différents prix de l'OAQ, soit le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique, la Médaille de distinction agronomique, le Prix Henri-C.-Bois et le Mérite Spécial Adéland-Godbout, ainsi que pour les Prix et Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

Signer une entente avec une firme de graphisme pour l'élaboration d'un nouveau concept graphique ainsi que pour la production du bulletin d'information *Agro-Nouvelles* pour la période 2008-2009 à 2012-2013.

## Mandat

Le comité administratif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes de l'Ordre et exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui a délégués.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

## Activités de l'année

Au cours de l'année financière 2007-2008, le comité administratif s'est réuni à douze reprises. En plus de faire des recommandations au Bureau et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité administratif a adopté des résolutions sur les sujets présentés ci-dessous, ceci conformément à la délégation de pouvoirs entérinée le 27 janvier 2007.

## Ressources humaines

Adopter les hausses de salaires qui s'appliquent aux membres du personnel permanent de l'Ordre pour 2008-2009.

Procéder à la révision des échelles salariales du personnel de l'OAQ, pour la période 2008-2009 à 2010-2011.

Cautionner l'entente conclue avec la Croix Bleue pour le programme d'assurances collectives des employés de l'OAQ.

Nommer des enquêteurs pour assister les membres du comité d'enquête sur la pratique illégale.

Procéder à l'organisation de concours et nommer les comités de sélection en vue d'assurer l'embauche d'inspecteurs dans les champs d'activité *Régie de la production animale, Économie, gestion et financement*

*agricoles* et *Gestion des terrains de golf* et les nommer à la suite de la recommandation des comités de sélection.

Adopter la politique précisant les conditions d'emploi des inspecteurs et des enquêteurs relativement à la mise en œuvre du programme de surveillance générale 2007-2008 de l'inspection professionnelle.

Adopter la politique précisant les conditions d'emploi des agronomes dont les services professionnels sont retenus, en 2007-2008, à titre d'experts ou d'enquêteurs pour le compte du comité d'enquête sur la pratique illégale ou du Bureau du syndicat de l'Ordre.

## Affaires légales et professionnelles

Retirer 185 noms du Tableau des membres de l'OAQ pour non-renouvellement du permis d'exercice au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Délivrer un permis d'exercice régulier à 136 nouveaux agronomes.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Délivrer un permis d'exercice régulier à un candidat qui avait obtenu un permis d'exercice temporaire et qui a réussi l'examen de l'Office de la langue française en plus de remplir les autres formalités requises à l'obtention de son permis.

Accorder, en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, un permis d'exercice temporaire pour une période d'au plus un an, conditionnellement à la réussite de l'examen d'admission de l'Ordre, en attendant de réussir l'examen de l'Office de la langue française du Québec.

Accorder 29 équivalences de diplôme et une équivalence de formation à des candidats provenant notamment de l'Algérie, du Bénin, d'Haïti, du Congo, de la France, du Maroc, de la Roumanie et de la Tunisie.

Traiter trois dossiers relatifs à l'application de l'article 45 du *Code des professions* et accepter les demandes d'admission à l'OAQ et d'inscription au Tableau des membres conditionnellement à la réussite de l'examen d'admission et à la satisfaction aux autres conditions de délivrance du permis, compte tenu qu'il n'y avait pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie.

Traiter deux dossiers relatifs à l'application de l'article 55.1 du *Code des professions* et accepter les demandes de renouvellement de permis d'exercice, compte tenu qu'il n'y a pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie. Transmettre cependant l'un de ces dossiers au comité d'inspection professionnelle pour analyse.

Radier provisoirement deux agronomes du Tableau des membres en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions* et transmettre leur dossier au Bureau du syndic pour étude, et, dans un de ces cas, lever par la suite la radiation provisoire.

Traiter, à titre de comité d'enquête, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 24 novembre 2007, les dossiers relatifs à la surveillance de la pratique illégale, à l'usurpation du titre d'agronome et à l'utilisation illégale du titre de spécialiste, et assurer la passation des dossiers au comité d'enquête distinct nommé par le Bureau.

Traiter, à titre de comité d'enquête, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 24 novembre 2007, les dossiers relatifs à la surveillance de la pratique illégale, à l'usurpation du titre d'agronome et à l'utilisation illégale du titre de spécialiste, et assurer la passation des dossiers au comité d'enquête distinct nommé par le Bureau.

Compléter la composition de certains comités de l'Ordre nommés par le Bureau.

Convenir que le thème promotionnel du Congrès 2008 de l'OAQ soit *Approvisionner l'industrie ou l'épicerie ? : L'avenir de l'agroalimentaire au Québec*.

## Administration et budget

Attribuer 47 bourses d'études à des étudiants gradués membres de l'Ordre et quatre bourses à des agronomes agissant comme coopérants volontaires en développement international, pour une contribution totale de près de 15 500 \$.

Augmenter le montant maximum de la bourse allouée à tout coopérant volontaire qui répond aux critères de l'Ordre en accordant un rabais représentant les deux tiers du montant de la cotisation de membre régulier.

Augmenter, pour l'exercice 2008-2009, les frais d'ouverture de dossier, de réinscription au Tableau des membres, d'admission à la pratique ainsi que de demandes d'équivalence de diplôme ou de formation de façon à tenir compte de l'indice des prix à la consommation.

Statuer sur les frais d'ouverture de dossier, à savoir qu'ils soient valides pour une période de trois ans après quoi ils devront être payés de nouveau, le cas échéant.

Instaurer et déterminer les frais exigibles pour la gestion de l'examen permettant l'attribution d'une équivalence de formation.

Mandater la directrice générale, Claudine Lussier, agr., pour agir à titre de représentante et de responsable de l'application des protocoles d'entente signés avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) relativement à l'octroi d'une aide financière pour la réalisation de deux projets, soit l'élaboration d'un référentiel de compétences des agronomes, d'une grille de référence et d'un examen d'évaluation structuré ainsi que la mise en place d'un programme d'accompagnement des personnes formées à l'étranger qui se destinent à la profession d'agronome.

Adopter le projet et la demande d'aide financière faite à Emploi Québec en vue de couvrir une partie des frais d'embauche d'une consultante dont le mandat vise à accompagner l'OAQ pour l'élaboration de politiques de gouvernance, dans le cadre de la mise en application de la priorité 4 du plan d'action stratégique 2007-2012 de l'OAQ.

Retenir les services d'un conseiller en placements pour effectuer une analyse de la situation quant à l'état des placements de l'Ordre et effectuer les recommandations appropriées.

Adopter une nouvelle tarification pour l'envoi par courriel d'offres d'emploi et procéder à l'affichage de ces offres sur le site Web de l'Ordre pendant une période d'un mois.

## Grands dossiers

L'année 2007-2008 a débuté avec l'entrée en vigueur du nouveau plan d'action stratégique adopté par le Bureau de l'Ordre, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2012. Ce plan comporte quatre priorités d'action pour lesquelles des objectifs et des activités à réaliser au cours des cinq prochaines années ont été définis. Le plan d'action 2007-2012 s'inscrit essentiellement dans la même ligne de pensée que le précédent, avec l'objectif principal de concentrer nos efforts sur l'amélioration et le maintien des compétences des agronomes.

En tant que directrice générale, j'ai le plaisir de vous présenter, pour chacune des quatre priorités d'action de notre plan, quelques-uns des grands dossiers qui ont été réalisés en 2007-2008, ceci notamment grâce à un extraordinaire travail de collaboration entre les membres de nos différents comités de travail et le personnel du siège social.

**Priorité 1 : S'assurer que tous les agronomes atteignent et maintiennent un haut niveau de compétence dans les différents domaines où ils interviennent**

Cette première priorité est en lien direct avec l'enjeu du savoir dans ses trois dimensions que sont le « savoir », le « savoir-faire » et le « savoir-être ». Elle fait donc directement référence au fait que l'agronome doit exercer sa profession en respectant les règles de l'art et avec professionnalisme et engagement, notions qui s'inscrivent au cœur même de l'application du *Code de déontologie des agronomes*.

Ainsi, pour la mise en œuvre de cette priorité, l'OAQ doit d'abord s'assurer que la formation menant au permis d'exercice de l'agronomie permette d'acquérir le « savoir » nécessaire à l'acquisition de ce permis, et conséquemment, à la pratique de l'agronomie.

À cet effet, la révision des critères de reconnaissance des diplômes universitaires menant au permis d'exercice de l'agronomie a été finalisée en 2007-2008, après plus de deux années de travail au sein du comité de la formation des agronomes. Il est important de mentionner que tout au long de ce processus, des consultations ont été effectuées auprès des deux facultés québécoises d'agronomie afin de tenir compte de leur vision quant à l'orientation que devraient prendre les programmes de formation universitaire et quant à la faisabilité de répondre aux nouveaux critères que l'OAQ appliquera en 2010.

Soulignons à cet égard que les critères d'analyse utilisés pour reconnaître les programmes québécois s'appliquent également aux programmes de formation des universités situées hors du Québec. Ils ont donc été pris en compte dans le cadre des travaux que nous avons poursuivis en 2007-2008 avec les neuf instituts d'agronomie des autres provinces canadiennes, ceci en vue de signer, au plus tard en avril 2009, une entente de reconnaissance mutuelle et ainsi de nous conformer aux obligations découlant du chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur* qui traite de la mobilité de la main-d'œuvre. Précisons que, grâce à cette entente, un membre de l'OAQ ou d'un institut d'agronomie d'une province donnée pourra obtenir un permis d'exercice et pratiquer l'agronomie dans une autre province canadienne sans avoir à passer par les mécanismes d'équivalence et d'admission.

## Mécanisme de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation

L'OAQ, à l'aide de son comité des équivalences, effectue également l'analyse des dossiers scolaires des candidats étrangers qui souhaitent obtenir une équivalence de diplôme ou de formation en vue de se présenter à l'examen d'admission de l'Ordre.

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), en avril 2007, l'OAQ s'est vu octroyer une aide financière d'un montant de 220 720 \$ pour la réalisation d'un projet s'inscrivant dans l'objectif gouvernemental de faciliter l'accès des personnes immigrantes aux ordres professionnels.

En vue de raffiner nos pratiques en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation, le projet que nous avons engagé en 2007 consiste d'abord à élaborer un référentiel des compétences requises à l'exercice de la profession d'agronome au Québec. Dans un deuxième temps, nous verrons à développer des outils de reconnaissance des acquis de formation et des acquis expérientiels dans le but de pouvoir évaluer plus efficacement les dossiers des personnes formées à l'étranger. Ce projet s'échelonne jusqu'en mai 2009.

## Programme d'intégration des personnes immigrantes

Un autre projet qui a également fait l'objet de la signature d'un protocole d'entente avec le MICC, en mars 2008, est celui visant la mise sur pied d'un programme d'accompagnement des personnes immigrantes qui se destinent à la profession d'agronome.

Ce programme comporte deux volets, soit la bonification et la mise à jour du *Mémento de l'agronome du Québec*, qui date de 2004, et la production d'un DVD sur l'examen d'admission de l'Ordre. Ces deux outils de référence permettront ainsi aux candidats formés à l'étranger de mieux comprendre les objectifs poursuivis par le processus d'admission à la pratique et de s'y préparer adéquatement.

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

## Formation continue

En plus de s'assurer que les agronomes acquièrent les connaissances scientifiques et appliquées qui répondent aux nouveaux besoins exprimés par le milieu, l'OAQ doit également s'assurer qu'ils les maintiennent à jour et améliorent constamment leur « savoir-faire » pour demeurer des leaders dans leur domaine d'expertise.

Ainsi, un autre chantier important, mené cette fois-ci avec le comité de la formation continue, a consisté à définir les bases d'un règlement de formation continue obligatoire qui, dans l'intervalle, prendra la forme d'une politique incitative de formation continue. La nouvelle *Politique de formation continue de l'OAQ* adoptée par le Bureau en mars 2008 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Enfin, depuis 2002, l'Ordre joue un rôle prépondérant dans la formation continue des agronomes et le plan d'action 2007-2012 accorde encore une grande importance à ce volet. En plus de reconduire plusieurs de nos activités de formation en 2007-2008, nous avons procédé à l'élaboration d'un nouveau cours sur la conception des amas au champ où il est notamment question de la ligne directrice de l'OAQ et de la réglementation afférente. Cette activité, à laquelle près d'une centaine d'agronomes ont participé, a été offerte à trois reprises au cours de l'hiver, dont une fois à Rivière-du-Loup.

En matière de « savoir-être », mentionnons cette fois-ci que la version annotée du *Code de déontologie des agronomes* a fait l'objet d'une nouvelle publication, en septembre 2007. Trois modifications importantes ont ainsi été apportées à la version précédente de septembre 2002 pour tenir compte des nouvelles obligations du *Code des professions* ainsi que de nouvelles réalités vécues par les agronomes sur le terrain. Aussi, ayant le devoir de veiller à ce que les agronomes aient un comportement professionnel adéquat, l'OAQ, par l'intermédiaire du Bureau du syndic, a continué à offrir son activité de formation sur le *Code de déontologie des agronomes*.

**Priorité 2 : Faire valoir la profession d'agronome et le rôle de l'Ordre dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que dans le milieu professionnel**

Cette deuxième priorité vise plus globalement la profession d'agronome et le rôle de l'OAQ. Elle fait d'abord référence aux actes et aux activités constituant la profession ainsi qu'à la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome. Cette priorité fait donc ressortir l'importance d'exercer une veille stratégique active pour s'assurer que seuls les agronomes occupent le champ de pratique de l'agronomie au Québec.

C'est dans cet esprit qu'a été mis sur pied un comité d'enquête sur la pratique illégale distinct du comité administratif qui s'acquittait de cette fonction depuis quelques années. Un comité *ad hoc* de travail a donc vu à préciser le mandat de ce nouveau comité au regard de celui du comité administratif qui conserve les pouvoirs de nommer les experts et les enquêteurs en vue de soutenir le comité d'enquête dans ses travaux, d'effectuer une perquisition et de déposer une plainte pénale contre un individu, une personne morale ou ses administrateurs. Dans une démarche complémentaire, un autre comité *ad hoc* de travail a été mandaté par le Bureau pour effectuer la mise à jour de la *Politique générale de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques*.

La priorité 2 fait également ressortir le fait que l'OAQ doit continuer à faire connaître l'expertise et le rôle de l'agronome. Par ailleurs, il doit aussi mieux faire connaître son propre rôle, principalement au Québec, et continuer d'intervenir auprès des acteurs du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que du milieu professionnel.

Notre participation active aux importants travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) ainsi que la rédaction d'un mémoire relativement à la consultation sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable se sont inscrites dans cette priorité d'action.

**Priorité 3 : Stimuler le sentiment d'appartenance des agronomes et des futurs agronomes à leur profession et à leur ordre professionnel**

Par cet énoncé de priorité, l'OAQ reconnaît et souligne la valeur des agronomes qui s'impliquent bénévolement comme administrateurs du Bureau ou de leur conseil de section régionale, mais également comme membres des comités opérationnels. Un des objectifs qui sous-tendent cette troisième priorité d'action consiste donc à favoriser l'implication des agronomes au sein de ces instances et contribuer ainsi à l'essor de l'Ordre ainsi qu'à l'enrichissement de son mandat de protection du public.

À cet égard, une importante activité d'échanges et de discussion a été menée, en novembre dernier, dans le but de préciser le mandat des conseils des sections régionales. Les administrateurs des conseils de section ont donc été consultés sur le rôle qu'ils souhaitent jouer au sein de l'Ordre ainsi que sur les actions à entreprendre en vue de créer une meilleure synergie entre les sections et les administrateurs du Bureau. Les discussions ont également porté sur les moyens à mettre en avant afin qu'ils soient mieux appuyés dans la réalisation de leurs activités et qu'ils puissent s'impliquer davantage dans la réalisation de notre mandat de protection du public.

Le développement et le maintien d'un sentiment d'appartenance à la profession ainsi qu'à l'OAQ passent aussi par le maintien d'une communication privilégiée. À cet effet, et sous la recommandation du comité des communications, le bulletin *Agro-Nouvelles* a fait l'objet d'un remaniement complet quant à sa présentation visuelle et à l'aménagement des textes. La toute première édition de ce nouveau bulletin a été préparée en fin d'année financière pour être publiée en avril 2008. Par ailleurs, nous avons continué de transmettre aux administrateurs des conseils de sections un résumé des décisions prises et des principaux dossiers discutés à chacune des réunions tenues par le Bureau. Également, pour le bénéfice de tous les agronomes, nous avons poursuivi l'envoi de notre bulletin électronique *L'OAQ vous informe... en ligne directe*, lequel nous permet de diffuser, selon les besoins, de l'information sur une base plus ponctuelle.

En ce qui concerne les étudiants des deux facultés d'agronomie, nous avons maintenu des liens étroits avec eux à l'aide de nos comités de liaison. Notamment, avec la précieuse collaboration des agronomes des sections de Québec et de Montréal–Rive-Sud, nous avons renouvelé notre implication dans la tenue de l'activité « Agronome d'un jour », laquelle vise à permettre à un futur agronome de vivre une journée « dans la peau » d'un agronome.

Priorité 4 : Poursuivre l'implantation du système de gouvernance stratégique au sein de l'Ordre afin d'assurer son plein développement et sa pérennité

La *Gouvernance stratégique* est un modèle de fonctionnement d'un conseil d'administration qui s'appuie sur un ensemble de principes et de règles de pratique. Ces principes et règles s'articulent autour des trois composantes de la pérennité d'une organisation que sont la relève des administrateurs et de la direction générale, la viabilité financière de l'organisation et la crédibilité de cette dernière.

Ainsi, contrairement à la priorité 3 qui vise l'ensemble des agronomes, la priorité 4 de notre plan d'action concerne plus particulièrement les administrateurs et la direction générale.

En vue de poursuivre l'implantation du système de gouvernance au sein de l'Ordre, un projet a été amorcé en 2007 avec l'appui financier d'Emploi Québec. Le montant de 6 225 \$ qui a été obtenu permettra de couvrir 50 % des coûts d'embauche d'une consultante qui a pour mandat d'assister le Bureau et la direction générale dans l'évaluation des pratiques de gouvernance de l'Ordre et dans l'élaboration de politiques appropriées. À l'issue de ce projet, prévue en juillet 2008, 18 politiques d'orientation, d'encadrement et de contrôle seront intégrées dans le *Cahier de l'administrateur*. Cet outil de référence permettra de mieux accueillir le nouvel administrateur, d'assurer un mode de fonctionnement optimum et de doter l'OAQ d'un héritage administratif.

## Administration

### Ressources financières

Vous trouverez l'analyse des états financiers 2007-2008 vérifiés ainsi que le rapport des vérificateurs à la dernière section de ce rapport annuel.

### Ressources humaines

L'équipe du siège social, qui vous est présentée au début de ce rapport annuel, se compose de neuf employées permanentes à temps plein ainsi que d'une chargée de projets dont le contrat de travail a pu être prolongé en raison de l'obtention d'une aide financière pour le projet « compétences ». Pour sa part, le Bureau du syndic de l'Ordre est constitué d'un syndic et de deux syndiques adjointes qui travaillent à temps partiel. Bien que les syndics bénéficient d'une pleine autonomie pour la réalisation de leurs enquêtes qui s'effectuent dans la plus stricte confidentialité, ils relèvent néanmoins de la direction générale sur le plan administratif. Également, pour la mise en œuvre du programme de surveillance générale 2007-2008 de l'inspection professionnelle, l'OAQ a pu compter sur les services de sept inspecteurs répartis dans les trois champs d'activité ciblés par le comité d'inspection professionnelle. Je tiens donc à remercier personnellement toutes ces personnes que je côtoie sur une base soit quotidienne, soit plus ponctuelle, et avec qui je trouve toujours une grande motivation à travailler à l'avancement des affaires de l'Ordre.

À la suite du départ de Nancy Lamothe, agr., qui agissait comme inspectrice depuis septembre 2002, un concours de recrutement fut organisé en 2007-2008 et deux agronomes ont été nommés par le comité administratif, en février 2008, à titre d'inspecteurs pour le champ d'activité Régie de la production animale. Je tiens donc à remercier très sincèrement M<sup>me</sup> Lamothe pour le professionnalisme dont elle a fait preuve dans le traitement de ses dossiers d'inspection et profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux agronomes Janie Lévesque et Guy St-Laurent.

En complément, et dans le contexte où les agronomes ont à réaliser des plans de réduction des pesticides sur les terrains de golf depuis l'entrée en vigueur du nouveau *Code des gestion des pesticides*, un deuxième concours fut organisé en vue de recruter un inspecteur pour le champ d'activité Gestion des terrains de golf. C'est ainsi qu'en mars 2008 Sophie Rochefort, agr., s'est également jointe à l'équipe des inspecteurs. Je lui souhaite également la bienvenue parmi nous.

La réalisation de tous ces dossiers est incontestablement le résultat d'un travail de concertation entre les administrateurs du Bureau, les membres de nos comités et le personnel de l'Ordre. En tant que directrice générale, j'ai le privilège d'être en lien direct avec toutes ces personnes qui ont à cœur de mener à bien notre mission. Je les en remercie infiniment.



CLAUDINE LUSSIER, AGR., M.Sc.  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Au 1<sup>er</sup> avril 2007, 3 229 membres étaient inscrits au Tableau des membres de l'Ordre.
  - 185 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au Tableau.
  - 137 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année, dont une personne qui a obtenu un permis temporaire.
  - 2 membres ont changé de catégorie de permis d'exercice, passant de « permis temporaire » à « permis régulier ».
  - 2 membres ont été radiés provisoirement et un de ceux-ci a été réinscrit.
  - 63 membres se sont réinscrits.
  - 1 membre à vie et 1 membre retraité ont été inscrits au Tableau d'honneur.
  - 20 membres sont décédés, dont 5 avaient la catégorie de membre régulier, 1 de membre retraité et 1 de membre à vie.
- Ainsi, en date du 31 mars 2008, le Tableau des membres de l'Ordre comprend 3 234 agronomes.

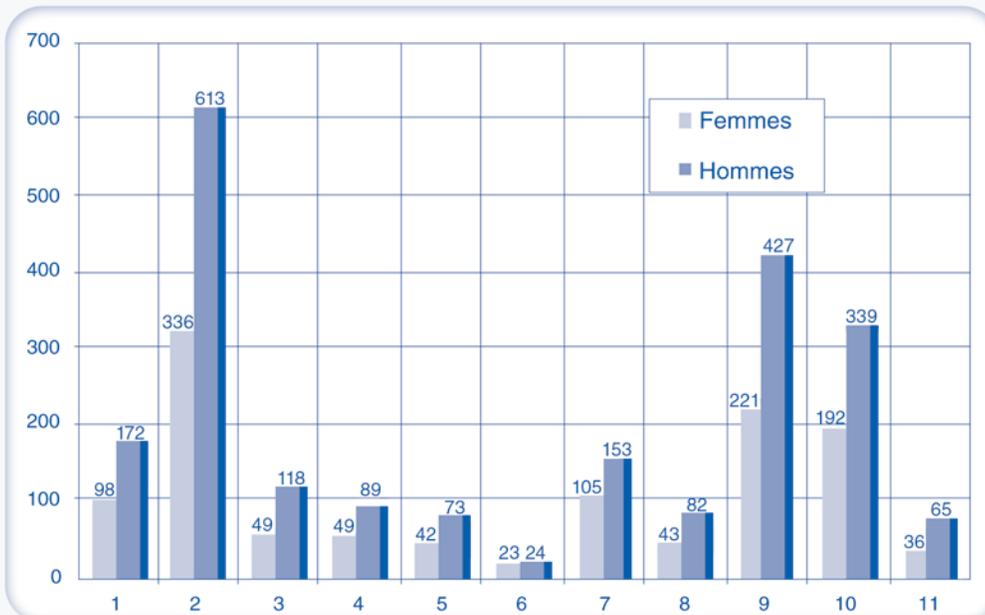
Le montant de la cotisation pour 2007-2008 était de 430,27 \$, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec. La date limite pour renouveler le permis d'exercice était le 31 mars 2008.

Classe de cotisation	Nombre	Montant
Régulier	3 057	430,27 \$
Retraité	111	143,30 \$
Membre à vie	49	0 \$
Invalide	17	143,30 \$
Tableau d'honneur	115	0 \$

Les frais de demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de formation acquis hors du Québec étaient de 137,32 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier au montant de 78,98 \$ ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 183,37 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier au montant de 78,98 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

## Tableau des membres par sections et selon le sexe au 31 mars 2008



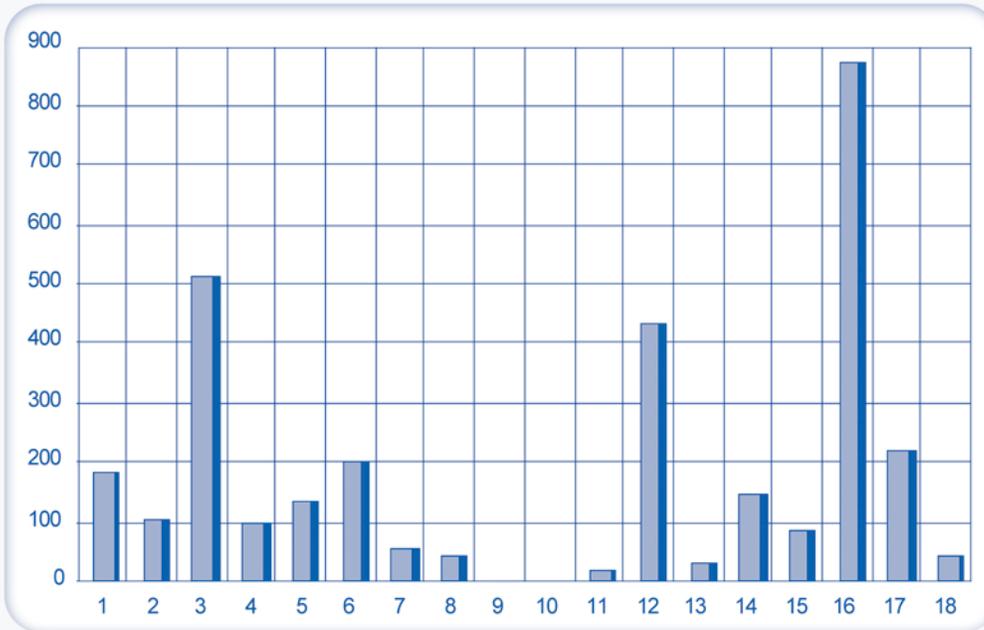
### SECTION

- 1- Laval – Rive-Nord (270)
- 2- Québec (949)
- 3- Trois-Rivières – Nicolet (167)
- 4- Est du Québec (138)
- 5- Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord (115)
- 6- Abitibi – Témiscamingue (47)
- 7- Estrie – Bois-Francs (258)
- 8- Outaouais (125)
- 9- Montréal – Rive-Sud (648)
- 10- Saint-Hyacinthe (531)
- 11- Côte-du-Sud (101)

Nombre total de femmes : 1 194

Nombre total d'hommes : 2 155

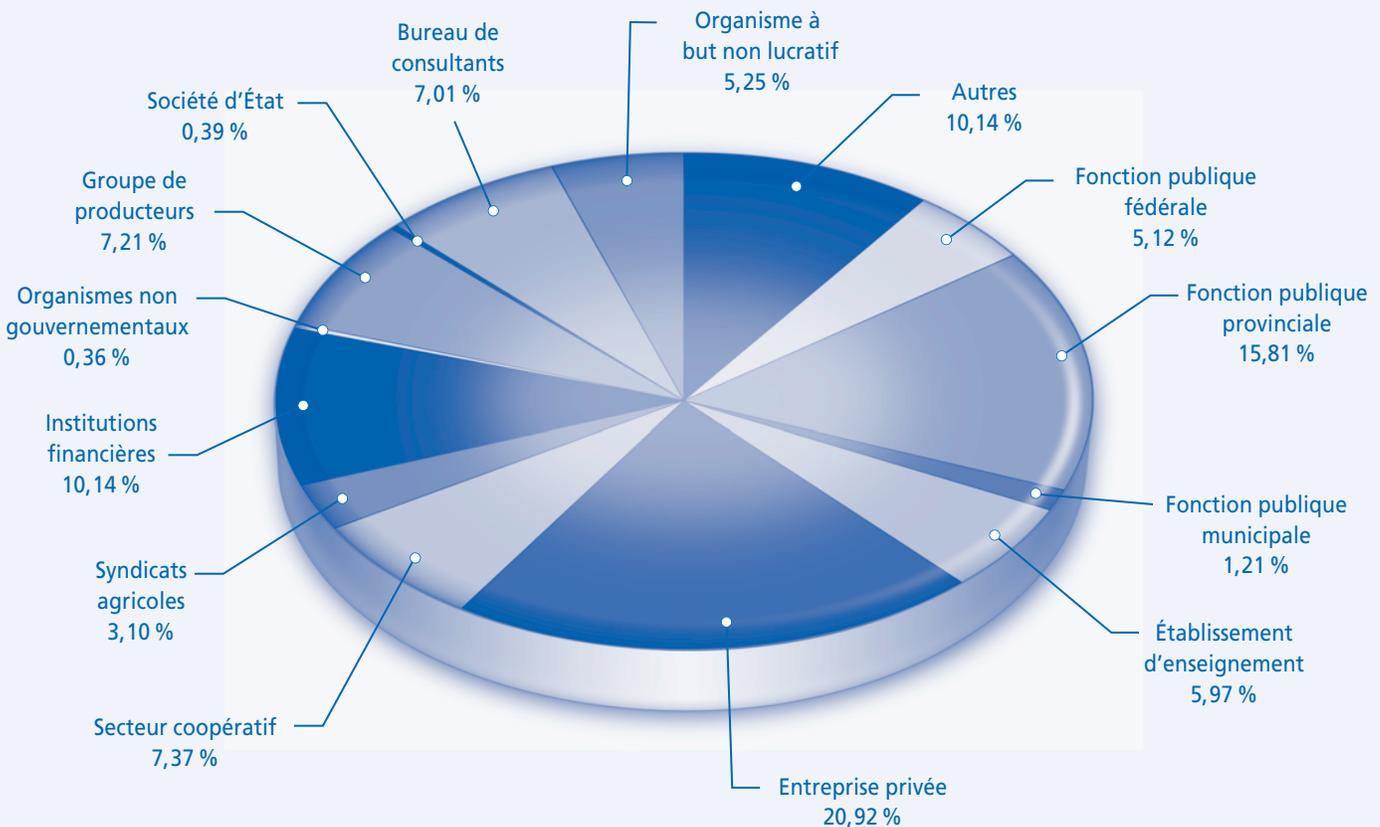
## Tableau des membres par régions administratives et selon le sexe au 31 mars 2008



### RÉGION ADMINISTRATIVE

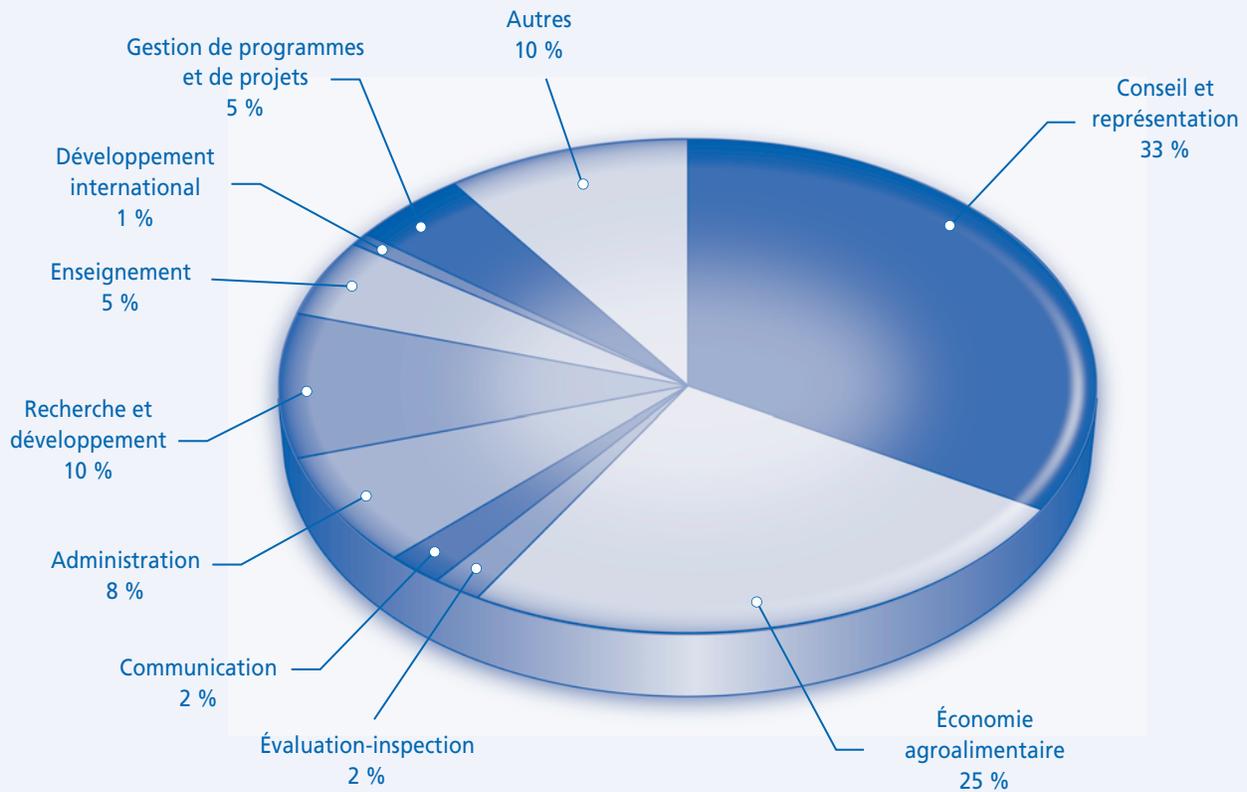
- 1- Bas Saint-Laurent (184)
- 2- Saguenay – Lac Saint-Jean (108)
- 3- Capitale-Nationale (514)
- 4- Mauricie (100)
- 5- Estrie (137)
- 6- Montréal (204)
- 7- Outaouais (60)
- 8- Abitibi-Témiscamingue (48)
- 9- Côte-Nord (7)
- 10- Nord-du-Québec (0)
- 11- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (21)
- 12- Chaudière-Appalaches (435)
- 13- Laval (32)
- 14- Lanaudière (148)
- 15- Laurentides (91)
- 16- Montérégie (872)
- 17- Centre-du-Québec (224)
- 18- Hors du Québec (49)

## Répartition des membres selon le type d'employeur au 31 mars 2008

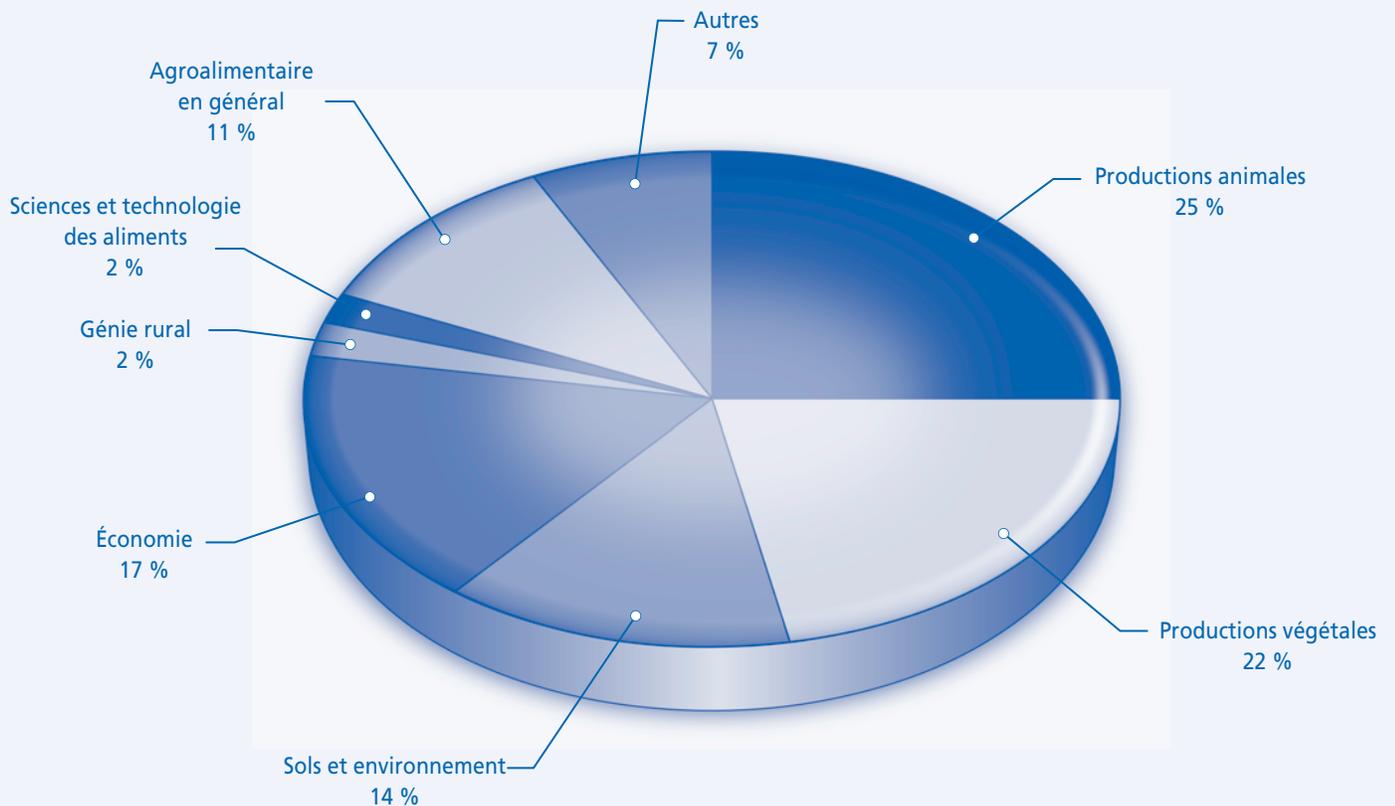


# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## Répartition des membres selon le domaine d'intervention au 31 mars 2008



## Répartition des membres selon leur champ d'activité au 31 mars 2008



# ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION DE L'OAQ

## Législation

### Membres du comité de législation

Président :	M <sup>e</sup> Éric Gosselin, agr. Stéphane D'Amato, agr. Marcel Gratton, agr.
Secrétaire :	Louissette Rougeau, agr. Secrétaire de l'Ordre
Personne-ressource :	Yveline Martin, agr.
Soutien administratif :	Johanne Bisson, secrétaire Service aux membres et affaires juridiques

### Mandat

Tenir à jour les règlements de l'Ordre en fonction des exigences du *Code des professions*, des priorités du Bureau et de l'évolution de la pratique agronomique au Québec.

### Activités de l'année

Au cours de l'année 2007-2008, le comité de législation a suivi l'évolution du *Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux ainsi que sur la cessation d'exercice des agronomes*, qui est à l'étude depuis 2001. Ce règlement correspond à la fusion et à l'amélioration de deux règlements actuellement en vigueur, soit le *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes* ainsi que le *Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec*. Le futur règlement vise notamment une harmonisation avec la *Politique générale de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques* au regard des documents préparés par un technicien, un technologiste ou un technologue agricoles qui travaille sous la surveillance d'un agronome. À la demande de l'Office des professions du Québec, compte tenu du nombre important de modifications apportées au projet depuis la consultation de l'automne 2003, le Bureau de l'OAQ a dû procéder à une deuxième consultation générale auprès de tous les agronomes. Ainsi, un encart contenant le projet de règlement a été inséré dans l'édition de décembre 2007 du bulletin d'information *Agro-Nouvelles*. Au 31 mars 2008, les travaux du comité de législation se poursuivent dans ce dossier.

Le comité compte également poursuivre la rédaction du projet de règlement sur l'exercice en société qui permettra aux agronomes d'exercer sous la forme de deux statuts juridiques actuellement interdits aux agronomes, soit la société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) et la société par actions. Pour donner suite aux commentaires reçus de l'Office des professions du Québec, le premier projet qui lui avait été présenté en 2004 sera à nouveau peaufiné au cours de la prochaine année afin de refléter davantage la réalité de travail des agronomes qui exercent à leur compte.

Pour faire suite aux travaux du comité de législation et du Bureau de l'OAQ, l'Assemblée nationale a adopté, en vertu de l'article 94 h du *Code des professions*, le *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des agronomes* pour une entrée en vigueur le 7 septembre 2007. Il permet aux finissants ainsi qu'aux stagiaires en agronomie et aux personnes qui ont obtenu une équivalence de l'OAQ de poser des actes agronomiques, sous certaines conditions, dont la surveillance par un agronome inscrit au Tableau des membres de l'Ordre depuis au moins trois ans suivant son assermentation.

L'année 2006-2007 marqua l'entrée en vigueur d'une modification au *Code des professions* imposant à tous les ordres de modifier leurs règlements sur les équivalences afin de permettre aux candidats de faire réviser la décision du comité de révision des équivalences à leur endroit. C'est ainsi que le comité de législation a proposé à l'Office des professions deux projets de modifications : le *Règlement modifiant le règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronomes* ainsi que le *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec*. Ces changements permettront à un candidat, dont l'équivalence de diplôme ou de formation a été refusée, de présenter une demande à un comité de révision composé de membres distincts du comité des équivalences, du comité administratif ou du Bureau de l'OAQ. Au 31 mars 2008, l'Ordre avait finalisé ses discussions avec l'Office des professions du Québec et était en attente de l'adoption des deux règlements par l'Assemblée nationale.

Les membres du comité de législation félicitent Louissette Rougeau, agr., ainsi que Johanne Bisson, pour la qualité de leur travail.

Merci à tous les membres de l'équipe !

M<sup>e</sup> ÉRIC GOSSELIN, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU COMITÉ

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

## Formation des agronomes

### Membres du comité de la formation des agronomes

Président :	Larry Bernier, agr. Gilles Vézina, agr. Marie Mercier (nommée par le MELS) Claire Dionne, (membre suppléante nommée par le MELS) Jacques-André Rioux, agr. (nommé par le CREPUQ) David Wees, agr. (nommé par le CREPUQ)
Secrétaire :	Louissette Rougeau, agr. Secrétaire de l'Ordre
Soutien administratif :	Johanne Bisson, secrétaire Service aux membres et affaires juridiques

### Mandat

Ce comité est formé en vertu d'un règlement de l'Ordre : le *Règlement sur le comité de la formation des agronomes*. Son mandat consiste à « examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes ».

Le Bureau de l'Ordre avait confié un mandat supplémentaire à ce comité, soit celui de revoir les critères de reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles pour l'analyse des diplômes obtenus au Québec ou à l'étranger.

### Activités de l'année

À la suite des travaux effectués en 2006-2007, les membres du comité, réunis en mai 2007, ont finalisé les *Critères de reconnaissance des diplômes en sciences agricoles* qui ont été soumis aux administrateurs du Bureau de l'Ordre. Ces derniers les ont adoptés lors de leur réunion du 26 mai 2007.

Au cours de l'été 2007, les représentants de l'Ordre ont rencontré les doyens des deux facultés d'agronomie, Jean-Paul Laforest, agr., et Chandra Madramootoo, afin de s'assurer que les deux facultés modifient les programmes des baccalauréats actuellement reconnus par l'OAQ en vue de répondre aux nouveaux critères de reconnaissance, et ce, avant septembre 2010.

Les membres ont également tenu une conférence téléphonique à deux reprises (juin et novembre). Ces rencontres ont permis de constater que plusieurs programmes sont en voie de modification afin de s'ajuster aux nouveaux critères, et ce, dans les deux universités. L'échéancier, ci-dessous a été dressé afin de s'assurer que cette réforme soit complétée pour septembre 2010.

- **novembre 2008** : réception des *curriculum* de formation de tous les programmes en version finale;
- **avril 2009** : vérification des feuilles de calculs servant à vérifier la satisfaction aux critères ainsi que des modifications finales proposées aux programmes;
- **septembre 2009** : publication des nouveaux programmes auprès des différentes clientèles de futurs étudiants.

En terminant, je veux remercier tous les membres du comité pour le magnifique travail accompli. Je remercie spécialement le président sortant, Édouard Lemire, agr., pour avoir si bien amorcé cette réforme des programmes de formation des agronomes. Un merci particulier est adressé à Louissette Rougeau, agr., pour son soutien constant.

LARRY BERNIER, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU COMITÉ

# ÉQUIVALENCES

## Membres du comité des équivalences

Présidente : Geneviève Dufour, agr.

Membres : Suzelle Barrington, agr.  
Jocelyn Douhères, agr.  
Robert Lagacé, agr.  
Guy Mehuys, agr.

Secrétaire : Louise Rougeau, agr.  
Secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : Johanne Bisson, secrétaire  
Service aux membres  
et affaires juridiques  
  
Josée Vaillancourt  
Secrétaire et réceptionniste

## Mandat

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour l'ouverture du permis d'exercice de la profession d'agronome.<sup>1</sup>

## Activités de l'année

Le comité des équivalences s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2007-2008. Il a évalué 31 dossiers de candidats possédant un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec. Il a aussi étudié une demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne possède pas un diplôme requis. À la suite de l'étude de ces dossiers, le comité a recommandé au comité administratif d'accorder 29 équivalences de diplôme et une équivalence de formation. Ces recommandations ont été acceptées par le comité administratif, permettant ainsi à ces candidats de se présenter à l'examen d'admission à la pratique agronomique.

Par ailleurs, les membres du comité ont effectué l'analyse préliminaire de cinq dossiers (aussi appelés études de cheminement de formation). Ils ont demandé aux candidats de réussir certains cours nécessaires pour l'obtention d'une équivalence de formation de l'OAQ tout en précisant que l'échéancier pour la réalisation du cheminement proposé est de trois ans ou la fin de la session universitaire qui comprend la date butoir. Si après trois ans le cheminement n'est pas complet, le candidat doit présenter une nouvelle demande de cheminement de formation et payer les frais afférents. Il doit de plus satisfaire à toute nouvelle exigence qui aurait été mise en application depuis la première demande pour obtenir son équivalence de formation. Une période additionnelle d'un an peut être accordée dans le cas d'un congé de maternité.

Le comité a élaboré les bases d'un projet de politique concernant la délivrance de permis restrictifs temporaires sous certaines conditions.

Plusieurs candidats ont présenté un excellent dossier scolaire, d'où le nombre important de demandes d'équivalences acceptées. Le comité a également constaté que de plus en plus de candidats ont vécu une intégration au secteur d'activité de l'agroalimentaire québécois en suivant le programme *Agrippez-vous*, une formation offerte par l'organisme d'intégration *Carrefour Blé*, avant de soumettre leur dossier à l'OAQ. Le comité considère que cette formation accroît leurs chances de réussite de l'examen d'admission et facilite leur intégration à la profession.

D'autre part, Johanne Bisson et Josée Vaillancourt ont répondu à 115 demandes d'information reçues au siège social et ont rencontré quelque 25 candidats qui préparaient leur dossier. Je remercie les membres du comité pour leur grande implication et particulièrement Jocelyn Douhères, agr., qui a dû quitter le comité après plusieurs années d'engagement. Je ne saurais passer sous silence le remarquable travail effectué par Johanne Bisson, Josée Vaillancourt et Louise Rougeau, agr., qui contribuent au bon fonctionnement du comité des équivalences et au suivi des décisions.

GENEVIÈVE DUFOUR, AGRONOME  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ

<sup>1</sup> Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome et Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec.

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

## ADMISSION

### Membres du comité d'admission

Président :  
Éric Lavoie, agr.  
Bruno Demers, agr.  
Pierre Dionne, agr.  
Jean-Claude Dufour, agr.  
David Lucas-Girardville, agr.  
Katherine McClintock, agr.  
Chantal Strévey, agr.

Secrétaire :  
Louisette Rougeau, agr.  
Secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif :  
Josée Vaillancourt  
Secrétaire et réceptionniste

### Mandat et objectifs du comité

Le comité d'admission a le mandat de voir à la bonne marche du processus d'admission à la pratique professionnelle à l'OAQ. En 2007-2008, le Bureau lui a demandé de poursuivre les mandats suivants :

- proposer des améliorations à l'examen d'admission;
- examiner le projet d'ajouter un examen écrit à l'actuel examen oral.

Depuis trois ans, le *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* est administré par l'intermédiaire du comité d'inspection professionnelle. Ce questionnaire, destiné aux nouveaux agronomes, leur est transmis par la poste à la suite de leur admission, dans le cadre du programme de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle. Forts de cette expérience, les membres du comité d'admission seront bien outillés pour rédiger l'examen écrit qui s'ajoutera à l'examen oral déjà en vigueur dès que le *Règlement sur l'admission à la pratique de la profession d'agronome* aura été modifié et adopté par l'Assemblée nationale. Le comité prépare d'ailleurs le projet de règlement à soumettre prochainement aux administrateurs du Bureau.

Le comité est fier de constater que l'outil privilégié par de nombreux candidats pour se préparer à l'examen d'admission à la pratique professionnelle est le *Mémento de l'agronome du Québec*. Celui-ci est présentement en révision pour une nouvelle édition. Le comité constate également que de plus en plus de candidats utilisent le service de parrainage proposé par l'OAQ aux personnes qui n'ont pas réussi l'examen.

Il s'agit de l'accompagnement d'un candidat, pour une période d'environ six mois, par un agronome examinateur d'expérience. Cet accompagnement est donc adapté aux besoins particuliers du futur agronome.

L'Ordre a continué à travailler avec les futurs agronomes au sein du comité de liaison des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et de l'Association des futurs agronomes du Québec de l'Université McGill. Plusieurs activités liées au cheminement préparatoire à la vie professionnelle ont été organisées afin de mieux faire connaître la profession d'agronome et le rôle d'un ordre professionnel aux étudiants de ces deux facultés, dont notamment l'activité *Agronome d'un jour* qui s'est soldée par environ 15 jumelages d'un étudiant et d'un agronome. Je tiens à remercier tous les agronomes qui y ont participé ainsi que nos collègues des sections qui ont coordonné l'activité au niveau régional.

Enfin, des trois sessions d'examen qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier 2007-2008, deux ont été tenues à Québec et une à Longueuil. Ainsi, au cours de la dernière année, 166 candidats se sont présentés à l'examen de l'Ordre et, parmi ceux-ci, 136 ont obtenu un permis d'exercice de la profession alors que 30 candidats n'ont pas réussi l'examen d'admission. L'OAQ a accordé un permis temporaire à une candidate en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*. Il est à noter que des 166 candidats qui ont tenté d'obtenir leur permis d'exercice, 19 personnes avaient antérieurement obtenu une équivalence de diplôme et, parmi ces dernières, 10 ont réussi l'examen alors que 9 ont échoué. Par ailleurs, aucun candidat ayant antérieurement obtenu une équivalence de formation s'est présenté à l'examen d'admission cette année.

Aucune personne légalement autorisée à exercer hors du Québec n'a demandé de permis temporaire pour exercer la profession au Québec. Par ailleurs, l'OAQ n'a pas encore mis en place de politique autorisant la délivrance de permis restrictifs temporaires fondée sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 42.1 du *Code des professions* et aucune demande n'a été présentée en ce sens. Par ailleurs, aucun permis spécial en vertu de l'article 42.2 du *Code des professions* n'a été délivré et l'Ordre n'a reçu aucune demande en ce sens.

L'Ordre des agronomes n'a pas de règlement en application des paragraphes *i, q* et *r* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, de certificats de spécialiste ou d'autorisations spéciales ou légales ou encore de permis spéciaux.

En terminant, je désire remercier chaleureusement les examinateurs suivants pour leur professionnalisme et la rigueur dont ils ont fait preuve au cours de leur mandat de cette année :

Pascal Alary, agr.  
Diane Allard, agr.  
Suzelle F. Barrington, agr.  
Claude Béland, agr.  
Guy Bergeron, agr.  
Martine Bourgeois, agr.  
Gérard E. Boutin, agr.  
Luc Boutin, agr.

Martin Breton, agr.  
Alison Brosseau, agr.  
Josée Cadieux, agr.  
Marc Cayer, agr.  
Hélène Cliche, agr.  
Bruno Demers, agr.  
Richard Derome, agr.  
Francis Drouin, agr.

Marie-Edith Dufresne, agr.  
Jean Duval, agr.  
Jacques-R. Forget, agr.  
André Gagnon, agr.  
Sophie Gendron, agr.  
Dany Gingras, agr.  
Sylvain Gingras, agr.  
Gilles Guilbault, agr.

Francis Goulet, agr.  
Annie Lafrance, agr.  
Jacques Lagacé, agr.  
Line Landry, agr.  
Johanne Laplante, agr.  
Jean Leclair, agr.  
Marie-Ève Lepage, agr.  
Sylvie Lévesque, agr.

David Lucas-Girardville, agr.  
Bruno Maltais, agr.  
Lucie Maltais, agr.  
Éric Massicotte, agr.  
Donald Michaud, agr.  
Gilles Montcalm, agr.  
Nancy Morin, agr.  
Georges Parent, agr.,

Alain Perras, agr.  
André Picard, agr.  
Agnès Ratelle, agr.  
Frédéric Robert, agr.

Annie Robitaille, agr.  
Virginie Rochet, agr.  
François Rousseau, agr.  
Daniel Roussel, agr.

Nelson Roy, agr.  
André Saint-Hilaire, agr.  
Gaston Saint-Laurent, agr.  
Janylène Savard, agr.

Daniel Schiettekatte, agr.  
Nicolas Simoneau, agr.  
Martial Tremblay, agr.  
Valérie Tremblay, agr.

Larbi Zerouala, agr.

Je tiens également à souligner la collaboration des membres du comité d'admission et le dévouement de Louïsette Rougeau, agr., de Josée Vaillancourt (coordination des sessions d'examen d'admission), et d'Angèle Morin.

ÉRIC LAVOIE, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU COMITÉ

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### Assurance responsabilité professionnelle des agronomes

Tout agronome qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit détenir et maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle établissant une garantie contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de sa profession.

Dans tous les cas, le contrat d'assurance doit couvrir l'agronome personnellement pour les actes qu'il pose dans l'exercice de sa profession, et ce, indépendamment du fait que ces actes soient posés en tout ou en partie comme associé, actionnaire, administrateur, dirigeant, employé ou préposé d'une société, d'une association, d'une personne morale ou comme associé ou employé d'un membre. Le contrat doit aussi le couvrir pour les actes posés par un de ses associés, préposés ou employés dans l'exercice de sa profession.

En vertu de ce règlement, le contrat d'assurance de tout agronome doit comporter les garanties minimales suivantes :

1. une couverture minimale de 1 000 000 \$ par réclamation et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des réclamations relatives à la période de garantie de 12 mois;
2. dans le cas d'un agronome exerçant en société, au sein d'une association ou d'une personne morale ou pour un autre agronome, le contrat d'assurance peut être conclu au nom de cette société, association, personne morale ou de cet autre agronome à la condition que la garantie par réclamation présentée pour l'ensemble des réclamations présentées soit d'au moins 1 000 000 \$ multiplié par le nombre d'agronomes agissant en tout ou en partie à titre d'associé, d'administrateur ou de préposé pour le compte de la société, de l'association, de la personne morale ou d'un membre, jusqu'à concurrence de 4 000 000 \$ par période de garantie de 12 mois.

Selon des critères spécifiques mentionnés dans le règlement, certains agronomes ne sont pas tenus de détenir et de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle, par exemple, si leur employeur prend fait et cause pour eux en cas d'erreur ou d'omission, par la signature d'une déclaration de l'employeur, ou s'ils ne posent en aucune circonstance au Québec l'un des actes mentionnés à l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* ou encore s'ils sont à l'emploi exclusif d'organisations citées. Cependant, tout agronome qui se trouve dans l'une des situations décrites dans le règlement et qui désire être exempté doit transmettre au secrétaire de l'Ordre, avant la date limite prévue pour le paiement de sa cotisation professionnelle, une demande d'exemption dans laquelle il indique le motif d'exemption sur lequel il fonde sa demande.

L'OAQ a convenu, avec l'assureur Le Groupe Encon, d'un contrat qui établit un régime d'assurance de la responsabilité professionnelle conforme aux conditions prescrites par le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2009. Les agronomes n'ont cependant pas l'obligation de souscrire au programme parrainé par l'Ordre, ils peuvent aussi s'adresser à d'autres assureurs. La majorité y adhère cependant puisque quelque 510 agronomes sont assurés par Le Groupe Encon. En 2007-2008, la prime s'élevait à 700 \$.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME  
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

# ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

## Inspection professionnelle

### Membres du comité d'inspection professionnelle

Président :	Richard Beaulieu, agr.
Membres :	Vital Nault, agr. Ghislaine Roch, agr. Jean-Jacques Simard, agr. André St-Hilaire, agr. Karine Valiquette, agr.
Inspecteurs et experts :	Chantale Grégoire, agr. Bertrand Lachance, agr. Nancy Lamothe, agr. (jusqu'au 15 octobre 2007) Jean Lecours, agr. Lucie Maltais, agr. (à partir du 26 mai 2007) Jocelyn Magnan, agr. Michel Perron, agr.
Autres experts :	Charles Bachand, agr. Jean Amiot, agr.
Secrétaire et responsable de l'inspection professionnelle :	Louissette Rougeau, agr. Secrétaire de l'Ordre
Soutien administratif :	Johanne Bisson, secrétaire Service aux membres et affaires juridiques

### Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme approuvé par le Bureau, lequel a été publié dans l'édition de mars-avril 2007 de *l'Agro-Nouvelles*. Le programme de surveillance générale 2007-2008 se définissait comme suit :

#### Programme de surveillance générale 2007-2008 du comité d'inspection professionnelle

1. Au moins 200 agronomes seront sélectionnés pour être inspectés en 2007-2008, soit en répondant à un questionnaire préparatoire ou en faisant l'objet d'une visite d'inspection par un inspecteur de l'OAQ.

#### La sélection des agronomes sera effectuée selon l'un des critères suivants :

- être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2002;
- produire des programmes alimentaires ou en surveiller la réalisation;
- produire des plans de réduction des pesticides sur des terrains de golf ou en surveiller la réalisation;
- donner des conseils associés à l'économie, la gestion ou au financement agricoles ou en surveiller la prestation;
- produire des plans de fertilisation ou en surveiller la réalisation;
- donner des conseils associés à la vente de produits ou en surveiller la prestation;
- être à son compte depuis au moins un an;
- ne pas appartenir à la section de l'Abitibi-Témiscamingue, à moins de répondre à l'un des critères ci-dessus.

2. Parmi ces quelque 200 agronomes, environ 100 seront sélectionnés pour une visite par un inspecteur de l'OAQ.
3. Au moins 100 autres agronomes recevront un questionnaire préparatoire. Parmi ceux-ci, environ 15 personnes pourraient recevoir la visite d'un inspecteur alors que les 85 autres agronomes recevraient une lettre de commentaires du CIP.
4. Tous les agronomes admis au cours de l'année 2007-2008 recevront un questionnaire intitulé *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* qui porte sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ. Tout agronome qui ne retournera pas son document dûment rempli au comité d'inspection professionnelle ainsi que celui qui n'atteindra pas le seuil de passage de 60 % recevra la visite d'un inspecteur de l'Ordre, lequel s'assurera de son professionnalisme et de sa compétence.

N.B. : Tout agronome, incluant les administrateurs de l'OAQ, sont assujettis au processus d'inspection professionnelle, à l'exception du syndic, des membres du comité d'inspection professionnelle, de la secrétaire de ce comité et des inspecteurs de l'OAQ en cours de mandat.

Cette année, les visites d'inspection centrées sur le champ d'activité de l'agronome se sont poursuivies dans les champs d'activité suivants :

- sol, environnement et régie de la production végétale;
- régie de la production animale;
- économie, gestion et financement agricoles.

Au cours de l'année, le comité et ses sous-divisions ont tenu six réunions et autant de conférences téléphoniques afin de discuter et de prendre des décisions en relation avec leur mandat et pour développer différents projets. Le CIP a également participé aux travaux visant la publication d'une grille de référence pour la préparation de conseils en économie, gestion et financement agricoles et aux travaux de révision de la *Grille de référence de l'OAQ pour les agronomes œuvrant en régie de la production animale* afin d'y ajouter les actes en régie des productions animales. Ces outils seront complétés puis soumis au Bureau au cours de l'année financière 2008-2009.

Dès le début de l'année, les inspecteurs ont été rencontrés pour échanger sur la campagne précédente, présenter les outils révisés de l'inspection professionnelle et préparer la saison 2007-2008.

Les données suivantes donnent un aperçu des vérifications effectuées au cours de l'année 2007-2008. Ainsi, **61** agronomes ont reçu une visite de l'inspecteur. Par ailleurs, le CIP a lu et analysé **109** *Questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle*. Ces visites ont été effectuées auprès d'agronomes répartis dans les champs d'activité suivants : **25** agronomes œuvraient dans le champ d'activité sol, environnement et régie de la production végétale, **7** agronomes dans celui de la régie de la production animale, **18** agronomes dans celui de l'économie, de la gestion et du financement agricoles et **11** professionnels œuvraient dans celui des conseils associés à la vente de produits. Le comité a également assuré un suivi de **15** dossiers d'agronomes à qui des modifications à leur pratique avaient été demandées lors d'une inspection antérieure : **5** en sol, environnement et régie de culture, **1** en économie, gestion et financement agricoles et **9** en régie de la production animale. Au total, le CIP a donc effectué **76** visites d'inspection professionnelle. Nous pouvons remarquer que les efforts d'inspection de la dernière année ont été plus importants

dans le champ d'activité sol, environnement et régie de la production végétale, mais des travaux et différents suivis ont été effectués dans les deux autres champs d'activité ciblés. Un dossier a été transmis au Bureau du syndic pour absence de réponse au comité puisque ceci constitue un manquement à l'article 57 du *Code de déontologie des agronomes*. De plus, le CIP a transmis 7 autres dossiers au Bureau du syndic, pour un total de 8.

Au sujet de la vérification des plans agroenvironnementaux de fertilisation, les inspecteurs ont analysé un total de 33 dossiers dont 24 au cours d'une visite et 9 à la suite de la transmission de PAEF par les agronomes à la demande du CIP. En régie de la production animale, les inspecteurs ont analysé 5 dossiers à la suite de la transmission de ceux-ci par les agronomes à la demande du CIP.

En dernier lieu, 20 enquêtes particulières ont été réalisées auprès d'agronomes afin de vérifier leurs compétences; 9 de ces enquêtes ont mené à autant d'auditions devant le CIP au sujet de la compétence professionnelle. Pour ces dossiers, le CIP doit faire une recommandation au comité administratif, en appliquant le *Code des professions*, le *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes* ainsi que le *Règlement sur les stages de perfectionnement des agronomes*. Ainsi, deux agronomes ont fait l'objet d'une recommandation de fournir un dossier agronomique. Deux agronomes ont fait l'objet d'une recommandation de stage de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercice. Trois autres ont fait l'objet d'une recommandation d'un ou de quelques cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercice. En conclusion, la totalité des précédentes recommandations du CIP au comité administratif a été approuvée. La décision pour deux agronomes n'était pas encore prise ni entérinée par le comité administratif au moment de l'impression du présent rapport.

Chacune des interventions du comité d'inspection professionnelle (visite d'inspection régulière, visite de suivi, enquête particulière, étude d'un *Questionnaire préparatoire à l'inspection professionnelle* ou de dossiers demandés par le CIP) a fait l'objet d'une vérification.

Le *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* a été transmis aux 137 agronomes admis en 2007-2008. Les questions portaient sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ, notamment sur le *Code des professions*, la *Loi sur les agronomes*, les règlements de l'OAQ dont le *Code de déontologie des agronomes*. Ces agronomes ont été invités à utiliser le *Mémento de l'agronome du Québec* et à participer à la formation sur le *Code de déontologie des agronomes* ainsi qu'à celle portant sur le *Guide d'accompagnement pour la prestation de services professionnels en agronomie* afin de s'approprier les devoirs et obligations des agronomes et ainsi répondre plus facilement aux questions. La note moyenne obtenue pour le questionnaire est de 90 % et le seuil de réussite est de 60 %. Aucun agronome n'a été référé à une visite par un inspecteur. Cette forme d'inspection devrait être reconduite l'an prochain, pour une quatrième année, compte tenu du succès obtenu depuis l'administration d'un tel questionnaire.

Bien entendu, tout ce travail est le fruit des efforts soutenus et de l'expertise déployés par mes collègues, les inspecteurs, sans qui cela serait impossible. Comme chaque année, je désire souligner l'excellence du travail et le soutien de tous les instants de Louise Rougeau, agr., et de Johanne Bisson.

RICHARD BEAULIEU, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU COMITÉ

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

### Formation continue

#### Membres du comité de formation continue

Présidente : Sylvie Lévesque, agr.

Membres : Larry Bernier, agr.  
Luc Cyr, agr.  
Dimitri Fraeys de Veubeke, agr.  
Serge Rouleau, agr.  
Kevin Wade, agr.

Secrétaire et soutien administratif : Yveline Martin, agr.  
Répondante en agroenvironnement  
et chargée de projets

#### Mandat

Le comité a pour principal mandat de proposer au Bureau les orientations de l'OAQ au chapitre de la formation continue. En 2007, le comité s'était vu confier la tâche de mener à bien la réflexion sur la réforme de la formation continue déjà entreprise.

### Activités de l'année

Le comité a donc poursuivi ses réflexions concernant la réforme de la formation continue, en prenant en compte les différents commentaires reçus, et a proposé une nouvelle politique. De plus, il a élaboré certains critères de reconnaissance des activités de formation qui ont été présentés aux administrateurs du Bureau. D'autres critères restent cependant à préciser et devront aussi être approuvés par le Bureau. La politique de formation continue est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2008, après approbation du Bureau. Afin de mener à bien son mandat, le comité s'est réuni à trois reprises au cours de la dernière année financière.

La réforme de la formation continue est donc enclenchée et le comité surveillera son application, puisque la politique est en place de façon transitoire dans l'attente d'un règlement sur la formation continue obligatoire.

Le comité est aussi à l'affût des besoins en formation et suit l'offre des activités de formation offertes par l'OAQ. Le tableau présenté à la page suivante fait état des activités de formation qui ont eu lieu durant l'année 2007-2008.

SYLVIE LÉVESQUE, AGRONOME  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

## Activités de formation continue offertes par l'OAQ en 2007-2008

Date	Titre	Formateur	Lieu	Nombre de participants
9 juin 2007	Congrès de l'OAQ – L'agronome au XXI <sup>e</sup> siècle, un rôle en plein essor	André Vézina Paul Massicotte Jean-François Thuot Simon Marmen, agr. Claude Lafleur, agr. Richard Lehoux Jocelyn Magnan, agr. Serge Lebeau, agr. Daniel-M. Gouin, agr. Gilbert Lavoie, agr. Germain Pelletier, agr. Ernest Desrosiers, agr. Christian Toupin Gaétan Lussier, agr.	Saint-Hyacinthe	276
13 novembre 2007	Conception d'amas au champ	Jocelyn Magnan, agr. Yveline Martin, agr.	Drummondville	38
23 novembre 2007	Négocier pour mieux vendre ses idées	David Guérette	Québec	67
28 novembre 2007	Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant ?	Jocelyn Magnan, agr.	Drummondville	31
5 décembre 2007	La gestion de l'azote au quotidien	Robert Lagacé, agr. Jocelyn Magnan, agr. Yveline Martin, agr.	Drummondville	37
6 décembre 2007	Conception d'amas au champ	Jocelyn Magnan, agr. Yveline Martin, agr.	Drummondville	38
14 décembre 2007	Conception d'amas au champ	Jocelyn Magnan, agr.	Rivière-du-Loup	16
24 janvier 2008	Code de déontologie des agronomes	Jocelyne Morin, agr.	Québec	38
24 janvier 2008	La prestation de services professionnels en agronomie	Yveline Martin, agr.	Québec	24
30 janvier 2008	Code de déontologie des agronomes	Jocelyne Morin, agr.	Saint-Hyacinthe	44
30 janvier 2008	La prestation de services professionnels en agronomie	Yveline Martin, agr.	Saint-Hyacinthe	31
7 mars 2008	La gestion de l'azote au quotidien	Robert Lagacé, agr. Jocelyn Magnan, agr. Yveline Martin, agr.	Alma	17

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

## Rapport du bureau du syndic

Syndic : Georges O'Shaughnessy, agr.

Syndiques adjointes : Patricia Landry, agr.  
Jocelyne Morin, agr.

Soutien administratif : Josée Vaillancourt  
Secrétaire et réceptionniste

### Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du *Code des professions* : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être déposée devant le comité de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 123 du *Code des professions*.

De plus, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes* prévoit que « Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic... ».

Rappelons que les syndiques adjointes et le syndic travaillent dans la confidentialité la plus stricte pour leurs enquêtes et qu'en vertu du *Code des professions* ils jouissent d'une indépendance par rapport à toutes les structures de l'Ordre.

### Les principales activités de l'année

Au cours de l'année 2007-2008, le Bureau du syndic a entrepris 38 nouvelles enquêtes. En comparaison, le nombre de nouvelles enquêtes avait été de 24 l'an dernier et de 47 l'année précédente, pour une moyenne de 39 enquêtes ouvertes par an au cours des cinq dernières années.

En ce qui a trait à ces nouvelles enquêtes, six dossiers concernaient des agronomes référés au Bureau du syndic par le comité d'inspection professionnelle (CIP), dont un seul l'a été pour ne pas avoir retourné à temps son *Questionnaire préparatoire à l'inspection professionnelle*. La situation s'améliore donc de ce côté. En ce qui a trait aux 32 autres enquêtes entreprises, 10 dossiers nous sont venus de la secrétaire de l'Ordre, huit d'un client de l'agronome ou d'une personne du public, six par un collègue agronome et huit ont été initiées directement par le Bureau du syndic à la suite de la réception d'un renseignement ou dans le cadre d'une autre enquête déjà en cours.

Les motifs pour demander une enquête, les allégations à l'endroit de l'agronome une fois un dossier ouvert et l'objet de ces enquêtes sont variés. Nous vous présentons les principaux ci-dessous, en ordre décroissant de fréquence<sup>1</sup> :

- le non-respect des règles de l'art et/ou le manque de rigueur professionnelle;
- l'omission d'informer l'Ordre d'une décision disciplinaire ou judiciaire dans le délai prescrit;
- le manque d'intégrité;
- l'incompétence (notamment ne pas avoir tenu compte des limites de ses connaissances, compétences et moyens);
- les PAEF, les bilans de phosphore et l'agroenvironnement (REA);
- les conflits d'intérêts;
- le manque d'indépendance professionnelle;
- le manque d'objectivité;
- les relations avec les collègues (notamment le manque de respect ou de collaboration);
- le défaut de répondre au comité d'inspection professionnelle;
- l'omission d'informer l'Ordre d'un changement d'adresse (du domicile professionnel);
- le lien avec l'exercice de la profession dans le cadre d'une décision disciplinaire ou judiciaire;
- une tenue de dossiers déficiente;
- la signature de documents par l'agronome, y compris la signature de complaisance;
- le défaut de détenir une assurance responsabilité professionnelle;
- le manquement à l'honneur et à la dignité de la profession;
- le non-respect du *Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes*.

Au 1<sup>er</sup> avril 2007, 98 enquêtes des années précédentes étaient encore en cours. Avec les 68 enquêtes complétées et les 38 nouvelles enquêtes entreprises en 2007-2008, 68 dossiers étaient encore ouverts au 31 mars 2008 et les enquêtes se poursuivaient. Pour plusieurs de ces enquêtes du Bureau du syndic, le travail d'analyse se fait avec le concours d'agronomes, experts dans le ou les champs particuliers concernés.

Parmi les enquêtes complétées, cinq plaintes ont été déposées au comité de discipline en cours d'année. Pour les autres, les syndiques adjointes et le syndic ont relevé des infractions pour lesquelles il s'en est suivi des avertissements et recommandations aux agronomes concernés afin d'éviter que des situations similaires ne se répètent. Un dossier a également été transmis au comité d'inspection professionnelle pour une enquête particulière sur la compétence du membre. Pour référence au comité d'enquête, neuf dossiers ont été transférés à la secrétaire de l'Ordre pour pratique illégale appréhendée, trois autres pour usurpation de titre appréhendée et quatre pour utilisation du titre de « spécialiste ».

1. Infraction aux dispositions du *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* ou aux règlements adoptés conformément au *Code des professions* ou à la *Loi sur les agronomes*.



## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

Un dossier d'enquête fermé a été transmis au comité de révision par le demandeur d'enquête qui n'était pas satisfait de la décision du Bureau du syndic de ne pas déposer de plainte au comité de discipline. À la suggestion du comité de révision, la syndique adjointe a rouvert son enquête pour colliger quelques renseignements supplémentaires, puis a de nouveau fermé le dossier, en arrivant toujours à la même conclusion de ne pas déposer de plainte au comité de discipline.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2007, nous compilons une nouvelle donnée : les interventions du Bureau du syndic ne menant pas à l'ouverture d'une enquête. Il s'agit de situations où le soussigné ou les syndiques adjointes font des interventions auprès d'un agronome pour corriger un comportement fautif mineur ou prévenir qu'une situation ne dégénère, sans toutefois ouvrir de dossier d'enquête. Du 1<sup>er</sup> août 2007 au 31 mars 2008, il y a eu 12 interventions de ce genre effectuées par le Bureau du syndic.

Toujours durant la période couverte par ce rapport, le soussigné a mené avec succès une conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client (en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*). Cette conciliation s'est soldée par la radiation complète du compte par l'agronome.

Enfin, au cours de l'année, le Bureau du syndic a répondu à une centaine de demandes d'information venant principalement des membres de l'Ordre, mais aussi du public. Par ordre décroissant de fréquence, les principaux sujets ayant fait l'objet d'une demande ont été :

- la compétence;
- les règles de l'art et la rigueur professionnelle;
- les PAEF, les bilans de phosphore et l'agroenvironnement (REA);
- les relations avec les collègues (notamment le respect et la collaboration);
- le secret professionnel et la confidentialité;
- l'exercice illégal de la profession d'agronome et l'usurpation de titre;
- la facturation des actes agronomiques, les honoraires et la perception des comptes, les frais de photocopies;
- le transfert et l'appartenance des dossiers;
- les conflits d'intérêts;
- des renseignements généraux sur le *Code de déontologie des agronomes*;
- les relations avec le client (demandes des agronomes);
- la surveillance des techniciens et technologistes agricoles.

### Autres activités

Le *Régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels* applicable aux ordres professionnels est entré en vigueur le 14 septembre dernier. Le soussigné et la syndique adjointe, Jocelyne Morin, ont participé à quelques rencontres de travail dans le but de se familiariser avec la volumineuse documentation du Régime et pour établir une procédure à suivre pour pouvoir répondre adéquatement et dans les délais prescrits à toute demande d'accès à l'information.

Au cours de l'été, le syndic a travaillé avec la secrétaire de l'Ordre à la mise à jour de la version annotée du *Code de déontologie des agronomes*, disponible en ligne. Des liens ont également été établis pour un accès en ligne à d'anciens textes parus dans *Agro-Nouvelles* et portant sur la déontologie et la pratique professionnelle.

En novembre, le syndic rencontrait quelque 70 étudiants de 4<sup>e</sup> année en agronomie de l'Université Laval pour un exposé de trois heures sur le *Code de déontologie des agronomes* et les obligations professionnelles de l'agronome.

Deux séances de formation sur le *Code de déontologie des agronomes* ont été données en cours d'année par la syndique adjointe, Jocelyne Morin, où quelque 80 agronomes ont pu parfaire leurs connaissances sur leurs obligations déontologiques et professionnelles. Au cours de la prochaine année, nous remanierons le contenu de cette formation afin qu'elle se donne dorénavant sur une journée complète. À ce jour, quelque 650 agronomes ont suivi cette activité de formation depuis la première session donnée au printemps 2003.

### Le comité de discipline<sup>2</sup>

Au début de l'année, nous étions en attente de la décision du comité sur une plainte (02-06-00006) entendue en mars 2007. Dans ce dossier, l'intimée a été reconnue coupable sur tous les chefs d'accusation, notamment pour avoir posé des actes agronomiques sans être couverte par une assurance responsabilité professionnelle et pour avoir entravé le travail de la syndique adjointe. Elle a écopé notamment d'une amende de 600 \$, de plusieurs radiations concurrentes allant jusqu'à un mois et du paiement des déboursés.

Pour ce qui est de la plainte déposée en 2002-2003 (02-02-00001), nous avons reçu en février 2008 la décision du comité pour la requête en arrêt des procédures déposée en août 2006 par l'intimé : la requête a été rejetée. Deux journées consécutives (et une troisième, la semaine suivante, en cas de besoin) ont donc été mises à l'agenda en août prochain pour reprendre l'audition sur le fond, interrompue par la requête.

## Enquêtes ouvertes en 2007-2008 : motifs, allégations ou objet\*

Motif, allégation ou objet (entre parenthèses, l'article pertinent du <i>Code de déontologie des agronomes</i> ou d'une loi ou d'un règlement, le cas échéant)	Nombre d'enquêtes concernées
Non-respect des règles de l'art et/ou manque de rigueur professionnelle (art. 5 et autres)	10
Omission d'informer l'Ordre d'une décision disciplinaire ou judiciaire dans le délai prescrit ( <i>Code des professions</i> – art. 45.2 et 59.3)	10
Manque d'intégrité (art. 12)	8
Incompétence (notamment tenir compte des limites de ses connaissances, compétences et moyens) (art. 8)	7
PAEF, bilan de phosphore et agroenvironnement (REA)	4
Conflit d'intérêts (art. 25, 28)	4
Manque d'indépendance professionnelle (art. 27, 28)	3
Manque d'objectivité (art. 26, 61)	3
Relations avec les collègues (notamment manque de respect ou de collaboration) (art. 59, 60, 61, 62 et 63)	3
Défaut de répondre au comité d'inspection professionnelle (art. 57)	3
Omission d'informer l'Ordre d'un changement d'adresse (du domicile professionnel) ( <i>Code des professions</i> – art. 60)	3
Lien avec l'exercice de la profession d'une décision disciplinaire ou judiciaire ( <i>Code des professions</i> – art. 45.2 et 59.3)	3
Tenue de dossiers déficiente ( <i>Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes</i> )	2
Signature de documents par l'agronome, y compris signature de complaisance (art. 55-10 <sup>o</sup> , 65, 66)	2
Défaut de détenir une assurance responsabilité professionnelle ( <i>Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes</i> )	2
Manquement à l'honneur et à la dignité de la profession ( <i>Code des professions</i> – art. 59.2)	2
Non-respect du <i>Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes</i>	2
Surveillance inadéquate des actes agronomiques posés par des techniciens et technologistes agricoles (art. 20 et <i>Loi sur les agronomes</i> – art. 28-c)	1
Surveillance de personnes non surveillables qui posent des actes agronomiques – Pratique illégale ( <i>Loi sur les agronomes</i> – art. 28-c)	1
Manque de célérité et de diligence envers le client (art. 21, 36)	1
Recours à des pratiques discriminatoires, frauduleuses ou illégales (art. 3)	1
Publicité (art. 67 à 78)	1
Facturation des actes agronomiques, honoraires et perception des comptes (art. 44-54 et <i>Directive sur la facturation des actes agronomiques</i> )	1
Secret professionnel et confidentialité (art. 34, 35, 38)	1
Autres actes dérogoires (art. 55)	1
Droit pour le client d'obtenir une copie des documents (art. 36)	1

\* Le tableau présente les motifs d'ouverture, les allégations (du demandeur d'enquête) ou l'objet des 38 enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic en 2007-2008. La colonne « Nombre d'enquêtes » indique le nombre de dossiers où ce motif, cette allégation ou cet objet apparaît; le total du nombre d'enquêtes est donc supérieur au nombre de dossiers traités, parce qu'il y a généralement plus d'un motif pour demander une enquête et qu'une fois celle-ci ouverte plusieurs comportements fautifs de l'agronome sont parfois relevés.

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

En ce qui a trait à la première plainte déposée au cours de l'année (02-07-00007), elle a été entendue en février et s'est soldée par un verdict de culpabilité pour une infraction au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes*. L'intimé a été condamné à une amende de 600 \$ et au paiement des déboursés.

Quant aux deuxième et troisième plaintes déposées en 2007-2008 (02-07-00008 et 02-07-00009), elles doivent être entendues respectivement les 30 avril et 26 juin par le comité de discipline. Au moment d'écrire ces lignes, nous étions en attente de dates d'audience pour les deux dernières plaintes déposées au cours de l'année (02-08-00010 et 02-08-00011).

Enfin, l'appel dans le dossier 02-05-00005 n'a pas été entendu au cours de la présente année. Une audience du Tribunal des professions a été convoquée pour le 11 juin prochain.

## Quelques constatations

Au fil des enquêtes menées par le Bureau du syndic et des demandes de renseignements reçues, nous constatons des situations récurrentes, notamment en matière :

- de tenue de dossier (inadéquate ou carrément inexistante);
- d'indépendance professionnelle (ignorance de ce que signifie cette notion dans la pratique).

Cette année particulièrement, nous avons constaté de très nombreux cas de pratique illégale de l'agronomie (que nous avons transmis à la secrétaire de l'Ordre). Dans plusieurs de ces cas, des agronomes connaissaient la ou les personnes en cause, mais ignoraient qu'il s'agissait de pratique illégale; dans d'autres cas, ils étaient au fait de la situation, mais avaient omis de la déclarer aux autorités compétentes de l'Ordre des agronomes du Québec, se plaçant ainsi en contravention avec leur code de déontologie.

Je crois qu'il faudra offrir plus d'information pour conscientiser les agronomes et le milieu agricole en général au fait que :

- l'agronomie est une profession d'exercice exclusif au Québec (et non pas uniquement un titre réservé);
- l'exercice de l'agronomie ne se limite pas aux seuls conseils donnés directement aux producteurs agricoles, la notion de « client » devant être prise dans un sens beaucoup plus large;
- l'exercice de l'agronomie au Québec couvre un éventail beaucoup plus large d'actes que ce qui est généralement perçu comme tel.

GEORGES O'SHAUGHNESSY, AGRONOME  
SYNDIC

2. Voir le tableau pour la liste complète.
3. Pour plus de détails, on pourra consulter le rapport annuel du comité de discipline.

## Discipline

### Membres du comité

Présidence : M<sup>e</sup> Pierre Linteau  
M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré

Le comité de discipline se compose de trois personnes, soit un président et deux agronomes. Ces derniers sont nommés, pour chacune des causes, par la secrétaire du comité de discipline, à partir d'une liste de noms adoptée par le Bureau, comme le prescrit l'article 117 du *Code des professions*.

Ont ainsi siégé en 2007-2008 les membres suivants :

Nadine Bourgeois, agr.  
Jacques R. Forget, agr.  
Georges Lamarre, agr.  
Régent Leduc, agr.  
Romain Rioux, agr.

Secrétaire : Louise Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : Johanne Bisson, secrétaire  
Service aux membres et affaires juridiques

### Mandat

Le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le comité est également saisi de toute plainte contre une personne qui n'est plus membre de l'Ordre pour une infraction commise à ces lois et règlements alors qu'elle était agronome. Après audience, à la suite d'un verdict ou d'un plaidoyer de culpabilité, le comité de discipline doit imposer une ou plusieurs sanctions tel qu'il est stipulé à l'article 116 du *Code des professions*.

### Activités de l'année

En 2007-2008, trois causes ont été entendues par le comité de discipline.

En premier lieu, le 13 avril 2007, le comité de discipline, sous la présidence de M<sup>e</sup> Pierre Linteau, a rendu une décision sur culpabilité et sanction relativement à une plainte (dossier 02-04-00006 présenté dans le tableau qui suit) déposée par la syndique adjointe, Jocelyne Morin, agr., qui portait principalement sur l'obligation de répondre aux exigences du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes* lorsqu'un membre pose des actes agronomiques au Québec. Le comité a déclaré l'intimée coupable sur chacun des cinq chefs d'accusation. Elle fut condamnée à une réprimande sur le premier chef, à 600 \$ d'amende sur le quatrième chef ainsi qu'à trois radiations concurrentes correspondant au total à six semaines à partir de la date de sa réinscription au Tableau des membres, pour les trois autres chefs d'accusation. De plus, le comité lui imposa le paiement de tous les déboursés admissibles et demanda à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, « aux frais de l'intimée, un avis de cette décision dans un journal circulant à l'endroit où celle-ci a son domicile ».

## Plaintes traitées par le comité de discipline en 2007-2008

N° de dossier	Date de réception de la plainte	Motif(s) de la plainte	Date de la décision	Décision	Sanction
02-02-00001	26 juin 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A omis ou négligé de répondre dans les plus brefs délais à une correspondance ainsi qu'à une lettre de rappel provenant de la présidente du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des agronomes du Québec ainsi qu'à deux correspondances provenant de la syndique adjointe, contrevenant ainsi à l'article 4.01.02 du <i>Code de déontologie des agronomes</i>.</li> <li>• A omis ou négligé d'aviser la secrétaire de l'Ordre de son changement d'adresse, dans les 30 jours de ce changement, contrevenant ainsi à l'article 60 du <i>Code des professions</i>.</li> </ul> Total : cinq chefs d'accusation	12 février 2008 (décision sur requête)	Rejet de la requête en arrêt des procédures	_____
02-06-00005	30 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A adopté une attitude susceptible de nuire à la réputation de la profession d'agronome en utilisant, dans un journal agricole, des propos méprisants concernant un mode de production, contrevenant ainsi à l'article 3 du <i>Code de déontologie des agronomes</i>.</li> </ul> Total : un chef d'accusation	16 février 2007	Coupable sur le chef d'accusation déposé	Réprimande Paiement des déboursés limités à 1000 \$ La décision a été portée en appel au Tribunal des professions par le syndic.
02-06-00006	21 novembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2003, n'a pas transmis sans délai, à la secrétaire de l'Ordre, selon sa nouvelle situation, le formulaire approprié prévu en annexe du <i>Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes</i>, contrevenant ainsi à l'article 5 de ce règlement (chef n° 1);</li> <li>• A exercé la profession d'agronome, durant deux périodes soit entre octobre 2003 et août 2004 (chef n° 2) puis entre le 1<sup>er</sup> décembre 2004 et le 10 février 2005 (chef n° 3), pour deux clubs-conseils en agroenvironnement, en posant au total 34 actes agronomiques soit la réalisation, le suivi et la mise à jour de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) signés par l'intimé pour des entreprises agricoles sans détenir ou maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle, contrevenant ainsi à l'article 1 du <i>Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes</i>;</li> <li>• Ne s'est pas acquittée de ses obligations professionnelles avec intégrité en indiquant faussement, sur sa demande d'exemption de l'obligation de détenir et de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle (Annexe III), qu'elle est inscrite au Tableau de l'Ordre qu'elle ne posait en aucune circonstance l'un des actes mentionnés à l'article 24 de la <i>Loi sur les agronomes</i>, contrevenant ainsi à l'article 12 du <i>Code de déontologie</i> (chef n° 4);</li> <li>• A trompé, en cours d'enquête, la syndique adjointe par des réticences ou de fausses déclarations en ne lui divulguant pas qu'elle avait exercé la profession d'agronome pour un club-conseil en agroenvironnement pour une certaine période, contrevenant ainsi aux articles 122 et 114 du <i>Code des professions</i> (chef n° 5).</li> </ul> Total : cinq chefs d'accusation	16 février 2007	Coupable sur le chef d'accusation déposé	Réprimande Paiement des déboursés limités à 1000 \$ La décision a été portée en appel au Tribunal des professions par le syndic.
02-07-00007	7 août 2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A préparé des programmes alimentaires pour le troupeau d'une entreprise agricole sans conserver dans son dossier une copie de ses recommandations, contrevenant ainsi aux articles 2, par. 5 et 4 du <i>Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes</i>.</li> </ul> Total : un chef d'accusation	4 mars 2008	Coupable sur le chef d'accusation déposé	Amende de 600 \$ Paiement de tous les déboursés admissibles
02-07-00008	9 novembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A manqué de respect envers ses confrères en les critiquant sans faire preuve d'objectivité et de modération en écrivant, à titre d'agronome, un article dans une revue agricole, contrevenant ainsi à l'article 61 du <i>Code de déontologie des agronomes</i>;</li> </ul> Dans le cadre de la rédaction de ce même article, en utilisant des données non à jour ou non pertinentes, l'intimé a adopté une attitude susceptible de nuire à la réputation de la profession d'agronome et n'a pas respecté les règles de l'art en ne maintenant pas à jour ses connaissances et ses compétences en matière d'agroenvironnement au Québec contrevenant ainsi aux articles 3 et 5 du <i>Code de déontologie des agronomes</i> ainsi qu'à l'article 59.2 du <i>Code des professions</i> . Total : deux chefs d'accusation	_____	En attente	_____
02-07-00009	27 novembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En ayant recours à des pratiques illégales, n'a pas respecté les conventions de mise en marché du sirop d'érable, tel qu'il appert de la décision numéro 8868 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ordonnant à l'intimé de verser 456 300 \$ plus les intérêts à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, contrevenant ainsi à l'article 3 du <i>Code de déontologie des agronomes</i> ainsi qu'à l'article 59.2 du <i>Code des professions</i>.</li> </ul> Total : un chef d'accusation	_____	En attente	_____
02-08-00010	31 mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A omis d'informer la secrétaire de l'Ordre de l'existence de deux condamnations disciplinaires prononcées contre lui, une le 24 janvier 2005, puis une autre le 12 juillet 2007 par le comité de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec, contrevenant ainsi à l'article 59.3 du <i>Code des professions</i>.</li> <li>• A omis d'en informer le Bureau de l'Ordre dans le cadre de sa demande d'inscription au Tableau des membres lors du renouvellement de son permis d'exercice pour 2005-2006 et 2006-2007, contrevenant ainsi à l'article 45.2 du <i>Code des professions</i>.</li> </ul> Total : quatre chefs d'accusation	_____	En attente	_____
02-08-00011	31 mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A omis d'informer la secrétaire de l'Ordre de l'existence de six condamnations criminelles prononcées contre lui le 16 juillet 2007 par la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick contrevenant à l'article 59.3 du <i>Code des professions</i>.</li> </ul> Total : un chef d'accusation	_____	En attente	_____

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

Le 12 février 2008, sous la présidence de M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré, le comité de discipline a rendu une décision relativement à une requête demandant l'arrêt des procédures dans le dossier 02-02-00001. Cette décision faisait suite à une audience tenue le 18 août 2007. Les audiences se poursuivront en 2008-2009 concernant cette plainte déposée en 2002 par Patricia Landry, agr., syndique adjointe de l'OAQ.

Le 4 mars 2008, le comité de discipline présidé par M<sup>e</sup> Pierre Linteau a rendu une décision sur culpabilité et sanction relativement à une plainte déposée le 7 août 2007 par la syndique adjointe, Jocelyne Morin (dossier 02-07-00007) portant sur une contravention au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes*. « L'intimé se servait d'un programme informatique pour consigner les programmes alimentaires et les recommandations, mais l'inscription dans ce logiciel des dernières informations avait pour effet de brûler toutes les précédentes de sorte que seules les dernières informations étaient conservées. » La cliente de l'intimé avait également appris qu'à « la suite d'un bris dans le système informatique, toutes les données des clients de l'intimé avaient été détruites ». Ainsi, l'agronome fut incapable de remettre les informations pertinentes à sa cliente lorsque cette dernière les lui demanda. L'intimé a été reconnu coupable de ne pas avoir conservé dans son dossier une copie de ses recommandations.

Quatre autres plaintes ont été déposées en 2007-2008 sans avoir été entendues cette année. Le premier de ces dossiers (02-07-00008) concerne une plainte déposée par la syndique adjointe, Jocelyne Morin, agr., contre un agronome qui a rédigé un article dans une revue agricole. Au premier chef d'accusation, on lui reproche d'avoir manqué de respect envers ses confrères en les critiquant sans faire preuve d'objectivité et de modération ainsi que d'avoir utilisé des données non à jour ou non pertinentes. Le deuxième chef d'accusation découle du premier chef : l'intimé aurait ainsi adopté une attitude susceptible de nuire à la réputation de la profession d'agronome et n'aurait pas respecté les règles de l'art en ne maintenant pas à jour ses connaissances et ses compétences en matière d'agroenvironnement au Québec. Ceci constituerait des infractions aux articles 3, 5 et 61 du *Code de déontologie des agronomes* ainsi qu'à l'article 59.2 du *Code des professions*. Le deuxième de ces dossiers (02-07-00009) correspond à une plainte déposée par le syndic, Georges O'Shaughnessy, agr., au sujet d'un agronome qui, en ayant recours à des pratiques illégales, n'a pas respecté les conventions de mise en marché du sirop d'érable (un seul chef d'accusation), contrevenant ainsi à l'article 3 du *Code de déontologie des agronomes* ainsi qu'à l'article 59.2 du *Code des professions*. La troisième plainte (dossier 02-08-00010) comporte quatre chefs d'accusation et a aussi été déposée par le syndic, Georges O'Shaughnessy, au sujet cette fois d'un agronome qui a omis d'informer la secrétaire de l'Ordre de l'existence de deux condamnations disciplinaires prononcées contre lui, par le comité de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec, contrevenant à l'article 59.3 du *Code des professions*. De plus, il a omis d'en informer le Bureau de l'Ordre dans le cadre de sa demande d'inscription au Tableau des membres lors du renouvellement de son permis d'exercice pour 2005-2006 et 2006-2007, contrevenant à l'article 45.2 du *Code des professions*. Quant au quatrième nouveau dossier ouvert et non encore entendu (02-08-00011), il s'agit d'une autre plainte déposée par Georges O'Shaughnessy concernant un agronome qui aurait omis d'informer la secrétaire de l'Ordre de l'existence de six condamnations

criminelles prononcées contre lui par la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick (un chef d'accusation), contrevenant à l'article 59.3 du *Code des professions*. Des audiences se dérouleront en 2008-2009 au sujet de ces quatre dossiers.

Pour ce qui est du dossier 02-04-00005, pour lequel la plainte portait sur un article rédigé par un agronome et publié dans un journal agricole, la décision sur sanction du 16 février 2007 (réprimande et limite de 1000 \$ pour les déboursés) a été portée en appel par le syndic de l'Ordre, Georges O'Shaughnessy, agr., et sera entendue le 11 juin 2008 au Tribunal des professions.

Le syndic de l'Ordre, Georges O'Shaughnessy, agr., présente, dans son rapport publié en page 25, des renseignements complémentaires sur ces causes. Par ailleurs, il est important de noter que les rôles disciplinaires des audiences à venir ainsi que tous les jugements depuis la première plainte déposée en 2002 contre un agronome sont disponibles sur le site Web de l'OAQ, à l'onglet « L'Ordre », « Encadrement de la profession », « Rôle d'audiences disciplinaires » et « Décisions et jugements ».

Soulignons qu'aucune plainte privée n'a été reçue par le comité en 2007-2008.

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier ma collaboratrice, Johanne Bisson, pour la minutie de son travail, pour son dévouement exemplaire ainsi que pour son professionnalisme au regard de tous les dossiers légaux, dont ceux du comité de discipline.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME  
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

## Révision

### Membres du comité de révision

Trois membres parmi les personnes suivantes, dont une personne représentant le public :

Robert Blanchette,  
personne représentant le public  
Sylvain Blanchette,  
personne représentant le public  
Luc Cyr, agr.  
Josée de Grandmont, agr.  
Éric Léger, agr.  
Nancy Morin, agr.

Soutien administratif : Johanne Bisson, secrétaire  
Service aux membres et affaires juridiques

Secrétaire (au besoin) : Louise Rougeau, agr.  
Secrétaire de l'Ordre

### Mandat

En vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres. Ce comité a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas déposer une plainte devant le comité de discipline concernant toute personne qui en appelle de la décision du syndic. L'article 123.5 prévoit que le comité de révision peut, dans sa réponse au demandeur :

- conclure qu'il n'y a pas lieu de déposer une plainte devant le comité de discipline;
- suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
- suggérer au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle;
- conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte.

### Activités de l'année

Un dossier a été confié au comité de révision au cours de l'année 2007-2008. Le comité mis en place était alors formé de Josée de Grandmont, agr., Luc Cyr, agr., et de Sylvain Blanchette, à titre de personne représentant le public. Ces derniers ont pris connaissance du désaccord du demandeur relativement aux conclusions d'une enquête du Bureau du syndic concernant un agronome. Après analyse du dossier, les membres ont conclu qu'il n'y avait pas lieu de déposer une plainte devant le comité de discipline. Par contre, conformément à l'article 123.5 du *Code des professions*, les membres du comité de révision ont suggéré à la syndique adjointe de l'OAQ responsable de cette enquête de compléter celle-ci.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME  
SECRÉTAIRE DU COMITÉ

## Conciliation et arbitrage des comptes

### Membres du comité d'arbitrage des comptes

Président : Urgel Delisle, agr.  
Greffière : Louise Rougeau, agr.  
Secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : Johanne Bisson, secrétaire  
Service aux membres et affaires juridiques

Deux autres arbitres nommés au besoin par le Bureau parmi les personnes suivantes :

Sylvie Côté, agr.  
Camil Dutil, agr.  
Gilles Gagné, agr.  
Jude LeBlanc, agr.  
Yves Lefebvre, agr.  
Sylvie Thibaudeau, agr.  
Anne Vanasse, agr.  
Gaëtan Villeneuve, agr.

### Mandat

Étudier les demandes d'arbitrage des comptes des agronomes. Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'Ordre, le formulaire prévu à cet effet.

### Activités de l'année

Aucun dossier n'a été porté à l'attention du comité au cours de l'année.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME  
SECRÉTAIRE DU COMITÉ

# ENQUÊTE

## Membres du comité d'enquête sur la pratique illégale

Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 24 novembre 2007 :

Président : Conrad Bernier, agr.  
Éric Lavoie, agr.  
René Mongeau, agr.  
Marco Morin, agr.  
Pierre Carrier, adm. nommé

Du 24 novembre 2007 au 31 mars 2008 :

Président : Éric Lavoie, agr.  
Luc Cyr, agr.  
Rémy Fortin, agr.  
Richard Leduc, adm. nommé  
Ghislain Pelletier, agr.

Secrétaire : Louise Rougeau, agr.  
secrétaire de l'Ordre  
Yveline Martin, agr.

Soutien administratif : Johanne Bisson, secrétaire  
Service aux membres et affaires juridiques

## Mandat

Dans un esprit de protection du public, l'Ordre des agronomes du Québec a toujours accordé une grande importance au traitement des plaintes concernant le respect du champ de pratique réservé exclusivement aux agronomes. Entre 2000 et 2007, en vertu de l'alinéa 7 de l'article 193 du *Code des professions*, le Bureau de l'Ordre avait nommé le comité administratif (CA) à titre de « comité d'enquête » pour effectuer la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome, faisant en sorte que les administrateurs et leur secrétaire bénéficiaient désormais de l'immunité en cas de poursuite éventuelle contre eux concernant ces dossiers.

Depuis le 24 novembre 2007, le Bureau de l'OAQ a confié ce mandat à un comité distinct du CA compte tenu du nombre croissant de dossiers à traiter au fil des dernières années et de leur complexité. Ce comité porte désormais le nom de « Comité d'enquête sur la pratique illégale ». Le Bureau a adopté une politique régissant le mode de fonctionnement de ce dernier faisant notamment en sorte que ce comité relève directement du comité administratif en ce qui concerne, entre autres, les décisions de poursuites (la délivrance de constats d'infraction).

## Activités de l'année

Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 23 novembre 2007, le comité administratif s'est réuni à sept reprises afin d'analyser de nouveaux dossiers et d'effectuer le suivi de ceux en cours.

Par la suite, entre le moment de sa création, le 24 novembre et le 31 mars 2008, le nouveau comité d'enquête sur la pratique illégale s'est réuni à deux reprises pour analyser de nouveaux dossiers. Lors de la première réunion, comme demandé, les membres ont prononcé le serment de discrétion ainsi que la *Déclaration d'intérêts des membres du comité*

*d'enquête sur la pratique illégale*. Par ailleurs, soulignons que dans le cadre de la mise en place de cette refonte, la secrétaire de l'Ordre procéda à la confection de différents outils de travail afin de faciliter la prise de décision par les membres de ce nouveau comité.

Lors de ces réunions, les membres ont procédé à l'étude de chaque dossier présenté et ont pris une décision :

- quant aux orientations à donner à la secrétaire de l'Ordre dans le traitement des plaintes, soit :
  - effectuer des actions de sensibilisation à la profession (lettres de la secrétaire);
  - mandater le procureur de l'OAQ de procéder à l'envoi d'une mise en demeure;
  - retenir les services d'un expert pour effectuer l'analyse d'un dossier et, à cette fin, désigner la personne qui agira à titre d'expert;
  - retenir les services d'un enquêteur pour réaliser une enquête en vue de recueillir les preuves nécessaires et ainsi compléter le dossier, et, à cette fin, recommander la personne qui agira à titre d'enquêteur à partir d'une liste de personnes nommées par le comité administratif;
- quant aux recommandations particulières à émettre à l'intention du comité administratif de l'OAQ, soit :
  - effectuer une intervention de nature politique;
  - demander un avis juridique sur une question particulière;
  - effectuer une perquisition;
  - déposer une plainte pénale contre un individu, une personne morale ou ses administrateurs (constat d'infraction, plainte pénale en résultant, aussi appelée poursuite).

En plus d'effectuer le suivi des sept poursuites entreprises en 2006-2007 dont des audiences se sont déroulées en 2007-2008, le comité d'enquête sur la pratique illégale a ouvert 39 nouvelles enquêtes ou dossiers en 2007-2008.

Parmi les 39 dossiers traités par l'un ou l'autre des deux comités au cours de la dernière année, 19 portaient sur des situations de pratique illégale dans divers champs d'activité de l'agronomie, 6 autres concernaient l'usurpation du titre d'agronome, 5 concernaient l'utilisation illégale du titre de spécialiste et 9 autres concernaient touchaient un amalgame de ces diverses infractions.

Afin de traiter ces 39 dossiers, le comité d'enquête a eu recours à plusieurs types d'interventions. D'abord, 13 plaintes contre des individus se sont réglées par des lettres de la secrétaire de l'Ordre, 11 mises en demeure ont été transmises par le procureur de l'OAQ et il y a eu 6 interventions de nature politique ainsi que 2 poursuites (délivrance d'un constat d'infraction), dont une à la suite d'une perquisition chez l'intimé, alors que 4 enquêtes étaient en cours et que 3 autres interventions étaient à réaliser au 31 mars 2008.

Pour certains dossiers et compte tenu de la nature de la plainte reçue, le comité d'enquête a eu recours aux services de quatre enquêteurs experts afin de recueillir toute la preuve nécessaire pour rédiger une plainte pénale (poursuite), le cas échéant.

## Le tableau suivant résume les interventions effectuées selon le type d'infraction

Résumé des interventions sur les enquêtes ouvertes en 2007-2008					
CP = Code des professions      LA = Loi sur les agronomes					
Type d'infraction	Exercice illégal (art. 32 CP et art. 24 et 28 LA)	Usurpation du titre d'agronome (art. 32 CP)	Utilisation illégal du titre de spécialiste (art. 58 CP)	Exercice illégal et usurpation du titre d'agronome ou utilisation illégale du titre de spécialiste	Total par type d'intervention
Type d'intervention auprès d'une personne physique ou morale (l'employeur)					
Lettre de la secrétaire	9	4	0	0	13
Mise en demeure	2	0	2	7	11
Intervention politique	3	0	2	1	6
Poursuite intentée (constat d'infraction)	1	1	0	0	2
Enquête (avec enquêteur) en cours au 31 mars 2008	4	0	0	0	4
Intervention à réaliser	0	1	1	1	3
<b>Total par type d'infraction</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>39</b>

Par ailleurs, la Cour du Québec a rendu des jugements sur les trois dossiers présentés dans le tableau suivant déclarant coupables les intimés à la suite du dépôt de leur plaidoyer de culpabilité. Il n'y a eu aucun acquittement.

Au total, les amendes imposées par les juges de la Cour du Québec se sont élevées à 5 800 \$, en plus des frais de cour.

Audiences devant la Cour du Québec – Chambre criminelle et pénale 2007-2008		
N° du dossier	Type d'infraction	Décision
210	<i>Usurpation de titre :</i> A donné lieu de croire qu'il est spécialiste en utilisant, à la suite de son nom, le titre « spécialiste agricole » sur sa carte d'affaires d'une institution financière. 1 chef d'accusation Art. 58 du Code des professions	Le 9 octobre 2007, au palais de justice de Saint-Hyacinthe, le juge Robert Lanctôt a condamné l'intimé coupable du chef d'accusation et lui a imposé 1000 \$ d'amende, sans frais de cour.
211 a	<i>Usurpation de titre :</i> A donné lieu de croire qu'il est spécialiste en s'étant laissé annoncer ou désigner par le titre « spécialiste lait fourrager », à la suite de son nom, lors d'une conférence prononcée dans le cadre d'une journée de rencontre à l'intention de producteurs agricoles (constat contre l'individu). 1 chef d'accusation Art. 58 du Code des professions	Le 17 septembre 2007, au palais de justice de Saint-Hyacinthe, la juge Rena Émond, a condamné l'intimé coupable du chef d'accusation et lui a imposé 600 \$ d'amende, ainsi que les frais de cour. De plus, à la demande de l'OAQ, la Juge a ordonné le retrait de la plainte pénale déposée contre l'employeur.
234	<i>Pratique illégale :</i> Avoir réalisé un programme alimentaire ou des recommandations en nutrition animale pour des entreprises agricoles. 31 chefs d'accusation Art. 24 et 28 de la Loi sur les agronomes et art. 32 du Code des professions	Le 17 décembre 2007, au palais de justice de Sherbrooke, la juge Sylvie Desmeules a reconnu l'intimé coupable et lui a imposé une amende de 600 \$ sur les chefs 1, 4, 9, 10, 13, 14 et 17. Aussi, la juge a ordonné le paiement des frais sur le chef 1. Les autres chefs ont été retirés à la demande de l'OAQ.

# ENQUÊTE

Au 31 mars 2008, l'Ordre des agronomes du Québec était en attente d'un jugement de la Cour sur les quatre dossiers présentés dans le tableau suivant.

Audiences à venir, dossier en attente d'un jugement	
N° du dossier	Type d'infraction
154	<i>Pratique illégale</i> : Avoir établi, dans le cadre d'une demande de financement pour une entreprise agricole, une régie d'élevage en production porcine, en établissant des critères techniques d'élevage pour cette production ainsi qu'en interprétant des résultats de productivité, et ce, pour la préparation d'un budget prévisionnel d'opération. 1 chef d'accusation Art. 24 et 28 de la <i>Loi sur les agronomes</i> et art. 32 du <i>Code des professions</i>
204	<i>Pratique illégale</i> : Avoir recommandé un produit à base d'algues marines comme fertilisant pour des tomates de serre sans être surveillé par un agronome. <i>Usurpation de titre</i> : Avoir agi de manière à donner lieu de croire qu'il est agronome en se présentant comme expert en matière de fertilisation. 3 chefs d'accusation Art. 24 et 28 c-) de la <i>Loi sur les agronomes</i> et art. 32 du <i>Code des professions</i>
205	<i>Pratique illégale</i> : Avoir réalisé un programme alimentaire ou des recommandations en nutrition animale pour des entreprises agricoles. <i>Usurpation de titre</i> : Avoir agi de manière à donner lieu de croire qu'il est agronome en utilisant sur sa carte d'affaires les expressions « Conseiller en nutrition et gestion » et « conseils agronomiques ». 20 chefs d'accusation Art. 24 et 28 de la <i>Loi sur les agronomes</i> et art. 32 du <i>Code des professions</i>
236	<i>Usurpation de titre</i> : Avoir agi de manière à donner lieu de croire qu'il est agronome en utilisant dans un courriel, à la suite de son nom, une abréviation pouvant laisser croire qu'il est agronome, soit « agr. ». 1 chef d'accusation Art. 32 du <i>Code des professions</i>

Les constats d'infraction ainsi que les jugements complets sont disponibles sur le site Web de l'OAQ.

Par ailleurs, depuis le jugement Vanasse rendu le 23 février 2007 dans un dossier opposant l'Ordre des agronomes du Québec à trois technologues professionnels agricoles, l'OAQ a intensifié les interventions auprès des employeurs et des établissements d'enseignement collégial afin de bien faire comprendre que des recommandations de fertilisation sur des rapports ou des bons de commande constituent un acte agronomique. En effet, selon la Cour, cet acte doit être surveillé, contrôlé et vérifié par un agronome dans le but d'assurer qu'il soit de la plus haute qualité possible. Cette surveillance est requise peu importe que le technologiste ou le technologue agricole utilise, pour faire sa recommandation, un logiciel ou une grille. Le jugement ainsi que le communiqué de presse diffusé à ce sujet sont disponibles sur le site Web de l'OAQ de même que la *Politique générale de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques*.

De plus, l'OAQ a poursuivi ses pourparlers avec plusieurs ordres à exercice exclusif afin de mieux délimiter les zones grises et prévenir des interventions légales envers nos membres ou les leurs.

Des sommes importantes sont consacrées au traitement des dossiers légaux à l'OAQ. Depuis de nombreuses années, mentionnons que chaque personne qui commettait une infraction était passible d'une amende prescrite par le *Code des professions* d'au moins 600 \$ et d'au plus 6 000 \$ pour chacun des chefs d'accusation (article 188). Depuis le 4 décembre 2007, ces

amendes sont passées à au moins 1 500 \$ et à au plus 20 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, à au moins 3 000 \$ et à au plus 40 000 \$. En cas de récidive, le minimum et le maximum de l'amende sont doublés.

Un ajout tout aussi récent du *Code des professions* (art. 188.2.1) permet désormais aux ordres professionnels de poursuivre quiconque, incluant une personne morale, encourage un professionnel à contrevenir à une disposition de son code de déontologie.

En terminant, nous tenons à remercier de leur collaboration tous les membres du comité administratif et les membres du comité d'enquête sur la pratique illégale pour leur bon jugement professionnel dans le cadre de l'analyse de ces importants dossiers. Nous profitons de l'occasion pour remercier également Louise Rougeau, agr., Yveline Martin, agr., et Johanne Bisson pour la qualité des suivis accordés à ceux-ci.

CONRAD BERNIER, AGRONOME  
PRÉSIDENT DE L'ORDRE

ÉRIC LAVOIE, AGRONOME  
VICE-PRÉSIDENT DE L'ORDRE  
ET PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ENQUÊTE  
SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

Voici un aperçu des principales activités et produits de communication réalisés en 2007-2008 au chapitre des communications à l'OAQ.

## Informers les membres de l'OAQ

Afin de réaliser sa mission de protection du public, il importe pour l'OAQ de rappeler constamment aux agronomes quels sont leurs devoirs et responsabilités professionnels ou encore de les informer sur les principaux dossiers menés par l'Ordre. Pour ce faire, plusieurs outils de communication sont utilisés en cours d'année. Nous présentons ci-dessous les plus importants.

### Réédition du Code de déontologie des agronomes

La version annotée du Code de déontologie des agronomes a été rééditée au début de l'automne de façon à intégrer les nouveaux articles 35.1 et 35.2 ainsi que la modification apportée à l'article 65. La nouvelle version de ce document a été distribuée gratuitement aux nouveaux agronomes ainsi qu'à tous ceux qui en ont fait la demande. Elle est aussi disponible sur le site Web de l'OAQ à l'adresse [www.oaq.qc.ca/encadrement.asp#deontologie](http://www.oaq.qc.ca/encadrement.asp#deontologie)

### L'Agro-Nouvelles, le bulletin d'information des agronomes

Diffusé depuis 44 ans, l'Agro-Nouvelles est l'outil de communication et d'information privilégié pour rejoindre tous les membres de l'OAQ et les informer sur les conditions de pratique de la profession d'agronome et sur les services de l'Ordre. Au cours de la dernière année, l'OAQ a diffusé six numéros de l'Agro-Nouvelles à l'intention de ses membres. Outre les chroniques régulières, un dossier spécial a été présenté dans chacun des numéros, dont notamment un dossier sur les actes agronomiques sous surveillance ainsi qu'un bilan de la contribution de l'OAQ à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Plusieurs textes publiés dans le bulletin des agronomes ont aussi traité des enjeux majeurs et des sujets d'actualité ayant retenu l'attention de la profession et de l'Ordre en 2007-2008.

Par ailleurs, afin de compléter le mandat confié par les administrateurs de l'Ordre, un important travail a été réalisé au cours de l'année afin de renouveler l'image graphique de l'Agro-Nouvelles et de transformer l'angle de présentation des articles, notamment par le biais de nouvelles chroniques et rubriques.

### Le bulletin électronique de l'OAQ : en ligne avec la majorité des agronomes

Diffusé pour la quatrième année en complément à l'information présentée dans l'Agro-Nouvelles, le bulletin électronique L'OAQ vous informe... en ligne directe, continue de s'avérer un outil de communication précieux pour informer de façon ponctuelle les membres de l'Ordre. Cette année, 17 bulletins électroniques ont été transmis aux agronomes inscrits sur la liste d'envoi par courriel. Cet outil de communication a notamment permis de diffuser rapidement tous les communiqués de presse émis par l'Ordre, d'annoncer et d'informer les agronomes de la tenue de nombreuses activités de formation offertes par l'OAQ et de rectifier promptement quelques informations erronées diffusées dans le milieu avant que celles-ci ne prennent de l'ampleur.

## Les bulletins électroniques des sections régionales de l'OAQ

L'Ordre offre aux sections régionales la possibilité d'utiliser la banque de données du siège social et son service d'envoi massif par courriel pour diffuser les bulletins électroniques intitulés *Des nouvelles de votre section*. Alors que l'an dernier seulement 6 sections régionales s'étaient prévaluées de ce service, cette année les 11 sections de l'OAQ l'ont utilisé pour informer leurs membres de leurs activités régionales. Ainsi la section de Montréal – Rive-Sud a diffusé 10 bulletins, celle de Québec : 17 bulletins, celle de Laval – Rive-Nord : 6 bulletins, celle de Saint-Hyacinthe : 9 bulletins, celle de la Côte-du-Sud : 4 bulletins, celle de l'Est du Québec : 5 bulletins, celle de Trois-Rivières – Nicolet : 2 bulletins, celle de l'Estrie Bois-Francs : 4 bulletins, celle de l'Outaouais : 3 bulletins, celle du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord : 4 bulletins et celle de l'Abitibi – Témiscamingue : 1 bulletin. Alors que l'an dernier 28 bulletins des sections régionales avaient été diffusés, cette année ce sont 49 bulletins qui ont été transmis par l'OAQ.

### Offres d'emploi... en ligne : un service très apprécié

L'Ordre offre, depuis plus de trois ans maintenant, un service de diffusion par courriel d'offres d'emploi à l'ensemble des agronomes qui souhaitent à recevoir cette information. Ces offres d'emploi ne s'adressent qu'aux agronomes ou aux personnes en voie de le devenir et des coûts sont associés à ce service. Au cours de la dernière année, 56 employeurs ont utilisé ce service et 92 offres d'emploi ont été ainsi communiquées aux agronomes.

### Couverture médiatique et bilan des relations médias en 2007-2008

Chaque année, les médias s'intéressent au travail réalisé par l'OAQ ainsi qu'à certaines de ses réalisations, positions ou dossiers majeurs mis en avant. Au nombre des activités marquantes de l'année, mentionnons la participation de l'OAQ à une conférence de presse menée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles à laquelle participait aussi l'Ordre des médecins vétérinaires. Cet événement médiatique a servi de tribune pour faire connaître le projet de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger qui sera réalisé par l'OAQ grâce au soutien financier du Ministère. L'OAQ a aussi retenu l'attention de certains médias lors du dépôt de son mémoire devant la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ainsi que lors du dépôt du mémoire conjoint avec trois autres ordres professionnels devant la même commission.

## Les médias à la recherche d'experts en agronomie

L'OAQ a reçu un grand nombre de demandes d'information de différents médias québécois à la recherche d'agronomes pouvant répondre à des questions « pointues » sur des sujets liés à l'agronomie. Les journalistes ont, chaque fois, été dirigés vers des agronomes reconnus pour leur expertise. Actuellement, l'Ordre compte sur une cinquantaine d'agronomes, répartis dans la majorité des champs d'activité couverts par l'agronomie, qui se sont dits intéressés à répondre aux questions des médias, au besoin.

### L'OAQ en lien avec la relève

Afin de faire connaître l'OAQ aux étudiants de la FSAA<sup>1</sup> et de la FSAE<sup>2</sup> et les conscientiser au rôle professionnel qu'ils auront à jouer à la fin de leurs études, l'Ordre a mené cette année encore plusieurs activités de communication auprès des deux facultés. Parmi celles-ci, mentionnons la publication de chroniques d'information sur l'Ordre dans les bulletins étudiants des facultés d'agronomie et l'appui de l'OAQ au comité organisateur de la SAAC<sup>3</sup>, grâce à la participation bénévole de membres de la section de Québec. Dans le cadre de cet événement, l'OAQ a notamment tenu un stand d'information.

Afin de rejoindre les élèves du secondaire et du cégep, l'OAQ a continué de diffuser sa publicité intitulée *Profession agronome : en ville ou à la campagne, c'est mon choix!* dans le *Bulletin d'information continue* de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle. Depuis la diffusion de cette publicité, l'OAQ est davantage sollicité par des conseillers en orientation scolaire désireux de recevoir de l'information sur la profession d'agronome afin de la transmettre à leur clientèle ou d'accueillir un agronome lors d'une activité de choix de carrière. Les demandes reçues au siège social ont été acheminées aux sections régionales de l'Ordre qui ont vu à déléguer un agronome intéressé à participer à une activité d'information tenue dans une école de leur région.

### Visibilité de l'OAQ lors d'événements spéciaux ou d'activités de promotion

Chaque année, l'Ordre participe à des événements spéciaux ou à des activités de promotion afin de se faire connaître et de faire connaître la profession auprès du grand public. Voici les principaux événements auxquels l'OAQ a participé cette année.

#### *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*

L'OAQ a participé encore cette année à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*. C'est ainsi que plus de 80 agronomes de tous les coins du Québec ont répondu à l'appel en assurant une présence fort appréciée à 70 des 126 fermes participantes. Cette journée fut un succès pour l'OAQ, puisque, grâce au travail de recrutement effectué par les conseils des sections régionales, ce sont 20 agronomes de plus que l'an dernier qui ont donné un coup de main aux producteurs, les aidant à accueillir en moyenne 1000 visiteurs par ferme.

Cette participation des agronomes aura permis, dans plusieurs cas, de donner une belle visibilité à la profession, de sensibiliser les visiteurs à l'importance du travail quotidien réalisé dans les fermes du Québec par les producteurs, mais aussi par les agronomes qui les accompagnent. Devant cette belle réussite, l'OAQ a été convié à collaborer de nouveau en septembre 2008.

#### *Le Salon de l'agriculture*

Grâce à la participation bénévole d'agronomes des sections de Saint-Hyacinthe et de Montréal–Rive-Sud, l'OAQ a, encore cette année, tenu un stand d'information au Salon de l'agriculture qui s'est tenu les 15, 16 et 17 janvier dernier. La présence de l'OAQ lors de cet événement suscite l'intérêt de plusieurs visiteurs et est une belle occasion d'informer ces derniers sur les différents secteurs où l'apport des agronomes est essentiel.

#### *La Terre de Chez nous*

Pour une troisième année consécutive, l'OAQ a réservé une page complète du journal *La Terre de chez nous* (TCN) afin de présenter les noms des 136 nouveaux agronomes admis en 2007-2008 aux quelque 100 000 lecteurs de cet hebdomadaire. Cette publicité intitulée *Rendez-vous service, demandez les conseils d'un agronome! 136 nouveaux agronomes admis en 2007: une relève assurée* permet à l'OAQ de signifier l'importance qu'il accorde aux nouvelles consœurs et aux nouveaux confrères agronomes et de les faire connaître et « reconnaître » d'un bout à l'autre du Québec, tout comme la profession d'agronome. Encore cette année, les facultés d'agronomie des universités Laval et McGill ont apporté leur contribution à cette parution, démontrant ainsi leur fierté de former des bacheliers qui réussissent l'examen d'admission à la profession agronomique. Cette publicité a été présentée dans l'édition du 20 mars 2008 de la TCN.

## Conclusion

Finalement, je tiens à remercier particulièrement Angèle Morin, ma collaboratrice « hors pair », ainsi que toutes mes collègues du siège social pour leur formidable contribution et tout le temps investi dans la réalisation de nos beaux projets de communication.

LOUISE LAVOIE  
DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

1. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
2. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement
3. Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (FSAA)

# ACTIVITÉS DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

## Comité des communications

### Membres du comité

Président : Frédéric Robert, agr.  
François Bertrand, agr.  
Josée de Grandmont, agr.  
Colette Lebel, agr.  
Hélène Perrault, agr.  
Louise Thériault, agr.

Secrétaire et soutien administratif : Louise Lavoie, directrice des communications

### Mandat

Le mandat confié au comité par les administrateurs du Bureau est d'orienter la planification et l'élaboration des stratégies et des plans d'action annuels en matière de communication et d'information auprès des publics cibles privilégiés de l'OAQ, soit les agronomes, les partenaires, la relève et les médias, et ce, au regard des orientations et des objectifs et priorités inscrites au plan d'action quinquennal de l'Ordre.

Pour ce faire, le comité a reçu plus particulièrement le mandat de réaliser les activités suivantes :

- Effectuer une analyse critique des activités de communication et des outils d'information utilisés actuellement pour joindre les publics cibles de l'OAQ.
- En lien étroit avec les priorités du prochain plan d'action stratégique 2007-2012, émettre des recommandations au Bureau quant aux orientations actuelles, à la pertinence de chacun de ces outils et activités, aux efforts devant y être consentis, en proposer de nouveaux ou maintenir le *statu quo* pour certains outils ou activités.

### Activités de l'année

#### Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ)

Au cours de l'année précédente, soit en janvier 2007, le président de la CAAAQ avait fait parvenir quelques questions à l'OAQ sur lesquelles il souhaitait un éclairage avant la tenue des audiences publiques tenues à l'été 2008. Parmi ces questions, certaines concernaient plus précisément le volet communication de l'Ordre et elles avaient été soumises aux membres du comité des « communications ». Leurs réponses ont été retenues lors de la rédaction du mémoire présenté par l'OAQ devant la Commission en août 2008.

#### Un prix pour la relève : projet en cours

Au cours de l'année 2007-2008, le comité des communications a reçu le mandat de développer le concept d'un nouveau prix à l'intention de la relève au sein de la profession et de présenter au Bureau des modalités qui seraient liées à un tel concours.

Considérant qu'il est difficile pour un jeune agronome d'espérer être honoré par l'Ordre au début de sa carrière, puisque les critères de sélection reliés à la remise des prix portent soit sur l'ensemble d'une carrière, soit sur un apport considérable dans un domaine particulier ou encore sur plusieurs années de bénévolat au sein de l'Ordre, le Bureau de l'OAQ a demandé qu'on lui présente une proposition regroupant les éléments suivants : 1) l'objectif du prix; 2) les critères d'admissibilité; 3) le dossier de candidature; 4) le jury de sélection; 5) le processus de sélection; 6) les modalités de soumission du dossier de mise en candidature et 7) les critères de sélection.

Afin de réaliser ce mandat, les membres du comité ont d'abord pris connaissance d'un canevas de travail préparé par la secrétaire du comité, Louise Lavoie, qui faisait notamment état des différents prix pour la relève offerts par plusieurs entités québécoises et qui présentait quelques exemples. Ainsi, lors de leur rencontre tenue le 12 décembre 2007, chacun a pu présenter ses suggestions et idées relatives à la mise sur pied d'un tel prix. Au terme de cette rencontre, les membres se sont entendus sur une proposition qui a par la suite été soumise au Bureau de l'Ordre.

#### La concrétisation d'un projet : la refonte de l'*Agro-Nouvelles*

Au cours de l'année précédente, les membres du comité avaient procédé à l'évaluation de l'*Agro-Nouvelles*. Le principal constat qui se dégageait alors était que l'OAQ devait moderniser la grille graphique, un travail qui a été réalisé au cours de l'année par le personnel de l'OAQ. La première édition remaniée de ce bulletin d'information paraîtra en avril de la prochaine année.

Je remercie les membres du comité pour leur collaboration à la réalisation de nos mandats ainsi que la directrice des communications pour son importante contribution au comité tout au long de l'année.

FRÉDÉRIC ROBERT, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU COMITÉ

## PRIX ET DISTINCTIONS DE L'OAQ

### *L'Ordre du Mérite agronomique*



Yvon Martel agr.



Yvon Proulx, agr.

L'Ordre des agronomes du Québec a décerné, en 2008, aux agronomes **Yvon Martel** et **Yvon Proulx**, le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique. Cette haute distinction reconnaît le travail de ces agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ainsi qu'à la cause agronomique dans le domaine des idées et des faits tout au long de leur carrière. Ces prix leur seront remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Drummondville le 6 juin 2008.

### *La Médaille de distinction agronomique*



Charles Lapointe, agr.



Richard Lauzier, agr.

L'Ordre des agronomes du Québec a décerné, en 2008, aux agronomes **Charles Lapointe** et **Richard Lauzier**, la Médaille de distinction agronomique. Cette distinction souligne le travail exceptionnel réalisé par l'agronome Charles Lapointe pour sa contribution exceptionnelle dans le secteur de l'alimentation animale. C'est aussi par cette distinction que l'OAQ rend hommage à Richard Lauzier pour sa contribution exceptionnelle à la réduction de la pollution diffuse d'origine agricole au Québec.

Ces prix seront remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Drummondville le 6 juin 2008.

## *Le Prix Henri-C.-Bois*



Gilles Guilbault, agr.

Le Prix Henri-C.-Bois, décerné chaque année à un agronome bénévole, a été remis en 2008 à **Gilles Guilbault**. Par ce geste, le Bureau de l'OAQ souligne de façon particulière la contribution de cet agronome à l'avancement des affaires de l'Ordre, notamment par son implication dans de nombreux comités de l'Ordre et au sein du conseil d'administration de la section de l'Estrie-Bois-Francs où il agit à titre d'administrateur depuis de nombreuses années.

## *Le Mérite Spécial Adélar-Godbout*



Lionel Levac

Le Mérite Spécial Adélar-Godbout de l'OAQ est une décoration qui reconnaît l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non agronome(s) au développement de l'agriculture, de l'agronomie ou du secteur agroalimentaire québécois.

Cette décoration a été accordée, en 2008, à **Lionel Levac**, pour sa remarquable contribution au rayonnement de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire québécoise.

## *50 ans de vie agronomique*

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres. Félicitations aux agronomes suivants :

**Julien Burns**  
**Gilles Emond**  
**Charles-Henri Larouche**

**Dominique D. Rony**  
**Yvan Soucy**  
**Guy St-Cyr**

**Roland Comeau**  
**Claude Ritchot**  
**Roland Comeau**

# MENTORAT

## Membres du comité sur le mentorat

Président :	René Mongeau, agr.
Membres :	Luc Boily, agr. et mentor Denis Cormier, agr. et mentor César Chléla, agr. et mentoré Robert Dallaire, agr. et mentor Mélicca Gagnon, agr. Nancy Morin, agr. Stéphane Rodrigue, agr.
Représentants des sections :	Luc Boily, agr. (section du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Côte-Nord) Véronique Dionne, agr. (section de Trois-Rivières – Nicolet) Stéphane Rodrigue, agr. (section de Saint-Hyacinthe) Mélicca Gagnon, agr. (section de Laval – Rive-Nord) Gilles Guilbault, agr. (section de l'Estrie – Bois-Francis) Michel Lemay, agr. (section de la Côte-du-Sud) Nancy Morin, agr. (section de Québec) Thérès Otis, agr. (section de Montréal – Rive-Sud) Richard Dessureault, agr. (section de l'Abitibi-Témiscamingue) Émilien Roy, agr. (section de l'Est du Québec) Jean-Jacques Simard, agr. (section de l'Outaouais)
Coordonnatrice :	Sophie St-Louis, agr. Chargée de projets
Soutien administratif :	Josée Vaillancourt Secrétaire et réceptionniste

Après avoir établi les grandes lignes du fonctionnement du programme de mentorat à la fin de l'année 2006-2007, le comité sur le mentorat s'est attaqué à la tâche de définir les moyens de le mettre en place à l'échelle provinciale en 2007-2008.

Toutes les étapes ont été définies, telle la formation des mentors pour laquelle une entente a été conclue avec la *Fondation de l'entrepreneurship*, une référence en matière de mentorat d'affaires au Québec. Par ailleurs, grâce à la contribution de Sophie St-Louis, agr., chargée de projets à l'OAQ, tous les documents de soutien au programme de mentorat (formulaires d'inscription, guide d'accompagnement des mentors et des mentorés, fiches descriptives des mentors, etc.) ont été développés et revus par les membres du comité. Ces documents permettent d'assurer un cadre de référence facilitant les inscriptions, dont les premières étaient prévues à l'automne 2007.

Comme la mise en place du programme prévoyait la contribution des sections, un porteur de dossier a été désigné dans chaque section. Le comité a donc défini les rôles respectifs de l'Ordre et des sections dans le processus. Un lien étroit a été établi entre le comité et les répondants des sections pour assurer le meilleur arrimage possible.

Sur le plan de la promotion, après le lancement officiel de ce programme lors de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre le 9 juin 2007, un plan de communication interne a été proposé par le comité. L'utilisation de l'*Agro-Nouvelles* pour informer les membres sur le programme et les communications par courriel au moyen du service *Votre section vous informe* ont été privilégiées afin d'assurer le recrutement des mentors et des mentorés. Des événements particuliers ont aussi été ciblés pour promouvoir le programme auprès des jeunes agronomes. La réalisation de ce plan de communication a permis de recruter plusieurs agronomes d'expérience qui ont offert leur collaboration comme mentors. Toutefois, les jeunes agronomes ont été moins nombreux à y répondre. Une deuxième phase de promotion a donc été organisée par le comité et proposée à l'Ordre, afin de mieux rejoindre les nouveaux agronomes. Pour réaliser ce mandat, le comité sur le mentorat a tenu quatre rencontres, dont deux en personne et deux par conférence téléphonique, au cours de l'année 2007-2008.

Je remercie très sincèrement les membres du comité qui ont contribué à mener à bien ce programme de soutien aux jeunes professionnels, programme qui ouvrira certainement la voie à une nouvelle façon de devenir plus rapidement un professionnel aguerri.

RENÉ MONGEAU, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU COMITÉ

# RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Est du Québec

### Membres du conseil

Président :	Isidore Charron, agr.
1 <sup>er</sup> vice-président :	Daniel Cimon, agr.
2 <sup>e</sup> vice-présidente :	Annick Filion, agr.
Conseillère et conseillers :	Brigitte Fortin, agr. Réginald Belzile, agr. Stéphane Dumais, agr.
Secrétaire-trésorier :	Émilien Roy, agr.

### La mission de notre section

La mission première de la section demeure l'intégration des nouveaux agronomes à notre ordre professionnel et le développement de l'esprit d'appartenance à notre organisation. De plus, nous axons la priorité sur des activités de formation pour nos membres, et ce, principalement en région.

### Les principales activités du président

Le président de la section a siégé à six réunions régulières du Bureau de l'OAQ en cours d'année et il a aussi participé à quelques consultations. Il a été remplacé par son vice-président Daniel Cimon, lors de la réunion du Bureau du 22 septembre 2007. Le 28 mai 2007, le président a participé à une rencontre avec les principaux intervenants et organismes du milieu de l'Est du Québec, pour la signature d'un document d'appui à l'agriculture remis à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). En juin, il a participé au congrès de l'OAQ qui a eu lieu à Saint-Hyacinthe. Le 27 août, il a assisté à la présentation du mémoire de l'Ordre dans le cadre de la CAAAQ et le 23 novembre, il a participé à une journée de formation à l'intention des membres des conseils de section de l'Ordre.

### Les réunions du conseil

Les administrateurs (membres du conseil) se sont réunis à trois reprises au cours de la dernière année pour discuter des priorités et des enjeux de l'Ordre. Ces rencontres ont aussi permis de préparer les sessions de formation et les activités sociales qui se sont tenues dans la section. Quelques membres du conseil ainsi que quelques agronomes de la section ont également participé à deux réunions du comité *golf* pour l'organisation du tournoi.

### Activités de la section

Voici les différentes activités qui ont été organisées et réalisées par les membres de la section de l'Est du Québec au cours de la dernière année :

- Le 27 avril 2007, activité de formation *La détresse psychologique, on peut s'en parler* présentée par le conférencier Pierre Rhéaume. Le même jour, lors de notre assemblée générale annuelle tenue à Rimouski, banquet avec les membres présents ainsi qu'avec leur conjoint ou conjointe, pour célébrer les 50 ans de vie agronomique de Paul Plourde, agr., et les 25 ans de vie agronomique de trois confrères, soit Philippe Bussièrès, Louis E. Poirier et Louis Roy, agr.

- Le 22 juin 2007, participation de notre 1<sup>er</sup> vice-président, Daniel Cimon, agr., coreprésentant de notre conseil pour appuyer le regroupement d'organismes socioéconomiques du Bas-Saint-Laurent demandant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'annuler la décision Télécom CRTC 2007-27 qui ouvrait la porte à une augmentation des tarifs téléphoniques en milieu rural.
- Le 9 août 2007, tenue de la 3<sup>e</sup> édition du *Tournoi de golf de l'agroalimentaire de l'Est du Québec* à Val-Neigette. Ce tournoi a réuni une soixantaine de golfeurs et de golfeuses et a permis de créer et de maintenir des liens étroits avec tous les gens œuvrant dans le secteur de l'agroalimentaire.
- En septembre 2007, participation de quelques-uns de nos confrères et consœurs à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles dans le territoire de l'Est du Québec.
- Le 23 novembre 2007, quatre membres du conseil de la section ont participé à Québec à une activité de formation des administrateurs des conseils de section organisée par l'OAQ. Les volets portant sur l'administration générale d'un ordre (rôles du Bureau et de l'administrateur) ainsi que sur le mandat de protection du public d'un ordre furent appréciés des participants.
- Le 14 décembre 2007, tenue d'une activité de formation à Rivière-du-Loup réunissant des agronomes des sections de la Côte-du-Sud et de l'Est du Québec et portant sur la conception des amas au champ. Plus d'une vingtaine d'agronomes ont bénéficié de cette formation présentée par l'OAQ qui a été grandement appréciée. Un mot de bienvenue a été présenté par votre président.
- Le 12 janvier 2008, une activité sociale (party des fêtes) pour les agronomes de la section, ainsi que leur conjoint ou conjointe, incluant un cocktail et un copieux souper a eu lieu au restaurant l'Estran de l'hôtel Trois-Pistoles pour souligner la nouvelle année.

### Remerciements

J'aimerais remercier en premier lieu tous les membres du conseil de la section pour leur participation, leurs initiatives et leur dévouement à leur ordre professionnel. J'aimerais également remercier tous les confrères et consœurs agronomes qui ont participé à l'une ou l'autre de nos activités de formation et/ou sociales. Un merci également aux administrateurs du Bureau et à tout le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec pour leur soutien. En conclusion, il m'a été encore une fois très agréable de vous servir et merci pour votre confiance.

ISIDORE CHARRON, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

# RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Abitibi-Témiscamingue

### Membres du conseil

Présidente :	Chantal Chartier, agr.
Conseillère et conseillers :	René Binet, agr. Daniel Carle, agr. Roland Lessard, agr. Haithem Limam, agr.
Secrétaire-trésorier :	Mario Alain, agr.

### Activités de la présidente

Cette année, nous avons eu le plaisir de participer à une activité de formation offerte aux membres des conseils de section portant sur leur rôle au sein de l'OAQ. Cette séance s'est poursuivie par une activité de formation très appréciée sur l'art de négocier pour mieux vendre ses idées.

En 2007-2008, nous avons participé activement à trois réunions du Bureau.

### Activités de la section

En raison de circonstances incontrôlables, aucune activité n'a été organisée au cours de la dernière année.

CHANTAL CHARTIER, AGRONOME  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

- Conférence sur les biocarburants, le 13 décembre 2007, par Frédéric Lebel, agronome;
- Activité de formation sur les amas au champ organisée conjointement avec la section de l'Est du Québec et l'Ordre des agronomes, le 14 décembre 2007 à Rivière-du-Loup;
- Deux demi-journées d'information sur la détresse psychologique en agriculture en collaboration avec l'UPA de la Côte-du-Sud, le 31 janvier 2008 et le 7 février 2008.

De plus, le souper annuel de la section, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2007, est toujours un moment fort apprécié des membres de la section. C'est l'occasion de souligner les 25 ans de vie agronomique de quelques agronomes et de passer du bon temps ensemble. Cette année étaient à l'honneur Denise Desrosiers et Josée Lauzier, agronomes, ainsi que Pierre Millette, Yves Pépin et Daniel Roussel, agronomes.

Le journal de la section *l'Agro Côte-Sud* qui paraît trois à quatre fois annuellement est toujours très apprécié de nos membres. Ce bulletin d'information mentionne les activités à venir, souligne l'arrivée des nouveaux agronomes et les bons coups de nos confrères et consœurs.

Bref, ce fut une année bien remplie. Je tiens à remercier les membres du conseil de la section qui donnent bénévolement de leur temps pour dynamiser la vie agronomique en région. Merci également à tous ceux qui participent aux activités de la section, car sans vous tous, ces activités ne pourraient avoir lieu.

KARINE VERRET, AGRONOME  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

## Côte-du-Sud

### Membres du conseil

Président :	Karine Verret, agr.
Vice-présidente :	Amélie Pichette, agr.
Secrétaire :	Romain Rioux, agr.
Trésorier :	Jean-Bernard Proulx, agr.
Conseillère et conseillers :	Mario Cantin, agr. Sylvie Choquette, agr. Michel Lemay, agr.

### Les activités du conseil

Depuis quelques années le conseil de la section se consacre essentiellement à l'organisation d'activités professionnelles axées sur la formation continue et la valorisation de la profession.

Voici donc les différentes activités qui ont été organisées ou auxquelles ont participé les membres du conseil de la section en 2007-2008 :

- Tenue d'un stand d'information sur la profession d'agronome lors de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles, le 9 septembre 2007;
- Participation à l'activité de formation organisée par l'OAQ à l'intention des administrateurs de conseils de sections sur les rôles et mandats des sections régionales, le 23 novembre 2007;

## Estrie – Bois-Francs

### Membres du conseil

Président :	Jean-Sébastien Leblanc, agr.
Vice-président :	Gilles Guilbault, agr.
Secrétaire-trésorière :	Marie-Claude Tessier, agr.
Conseillères et conseillers :	René Baillargeon, agr. Julie Duquette, agr. Luc Farley, agr. Cathy Lampron, agr.

Au cours de l'année se terminant, les administrateurs du conseil de la section se sont réunis à cinq reprises pour traiter de divers sujets reliés aux activités professionnelles et sociales.

### Activités professionnelles et sociales

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons eu l'opportunité d'effectuer une consultation de nos membres sur deux principaux sujets liés à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). La formule « pareto de salle » a été, quant à elle, extrêmement appréciée.

Après réflexion, nous avons décidé d'alterner les visites professionnelles avec une activité à caractère social favorisant les échanges. Malheureusement, le retour de l'activité du méchoui devra patienter...

Cette année, notre « dîner des jubilaires » était très spécial. En effet, nous avons célébré les 25 ans de vie agronomiques de cinq de nos membres. Plus de 40 personnes se sont réunies à l'auberge La Mara de Ham Sud afin de rendre hommage à Patrick Chalifour, Luc Fontaine, Alain Roy, Jean-Pierre Charuest, et Louis Bergeron, agr. Félicitations à ces jubilaires et aux organisateurs !

Que nous réserve 2008-2009 ? Bien entendu, une rencontre à l'automne pour honorer les jubilaires de l'année sera de retour, mais la formule sera probablement modifiée. Également, nous reviendrons avec les visites professionnelles.

Tout d'abord, je tiens à remercier les membres de la section, votre participation et votre confiance envers votre conseil de section permettent toutes ces réalisations. Je tiens également à remercier les administrateurs de notre section pour leur disponibilité, leur enthousiasme et leur implication dans toutes les activités régionales. Leur point de vue éclairé et constructif permet à la profession d'accroître sa reconnaissance.

JEAN-SÉBASTIEN LEBLANC, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

## Laval – Rive-Nord

### Membres du conseil

Président : Richard Sénéchal, agr.  
Vice-président : Stéphane Perreault, agr.  
Trésorière : Mélissa Gagnon, agr.  
Conseillères : Julie Breault, agr.  
Claudine Giguère, agr.  
Anne-Marie Raïche, agr.

### Activités du conseil

Je tiens tout d'abord à remercier tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité, leur participation et leur dynamisme tout au long de l'année 2007-2008. Les administrateurs de la section se sont réunis à six reprises au cours de l'année afin de voir à la bonne marche des affaires de la section et d'organiser des activités sociales et professionnelles pour les membres.

## Activités sociales et professionnelles

L'année 2007-2008 fut cependant marquée par diverses activités qui ont connu du succès et que nous souhaitons planifier de nouveau au cours des prochaines années.

Voici les quatre activités qui se sont tenues au cours de l'année financière 2007-2008 :

- Il y a eu tout d'abord la session de formation sur les eaux souterraines *Considérations hydrogéologiques pour l'entreposage au champ d'amas de fumier*, ce qui a eu lieu grâce à l'initiative de Marie Gaudreau, agr., du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a aussi collaboré à sa réussite. Cette activité de formation, qui s'est tenue au Château Joliette, le 14 juin 2007, a connu un grand succès comme en fait foi le taux de participation. En effet, 120 personnes y ont assisté.
- Le 2<sup>e</sup> tournoi de golf organisé par la section s'est déroulé le 16 août 2007 au Club de Golf de Lorraine. Les commentaires des différents participants (membres, invités, commanditaires, etc.), nous permettent de croire que cet événement sera assurément reconduit l'an prochain. Plus de 60 golfeurs y ont participé, malgré quelques gouttes de pluie, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à la 1<sup>re</sup> édition. Des prix de présence d'une valeur de plus de 2 000 \$ ont été remis à quelques chanceux, grâce à de généreux commanditaires.
- À l'instar de ceux des autres sections, plusieurs membres de la section ont participé à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*, organisée par l'Union des producteurs agricoles, qui s'est déroulée dans 18 fermes de la région le 9 septembre 2007. L'objectif de cette participation était de mieux faire connaître la profession au grand public. L'événement fut encore cette année un très grand succès.
- Un souper champêtre fut également organisé le 6 décembre 2007 à l'Auberge du Petit Bois d'Autray située à Lanoraie. Cette activité nous a permis d'accueillir six nouveaux agronomes dans la section. Dix-huit agronomes ont participé à ce souper et, encore une fois, les commentaires reçus ont été des plus positifs. Ce type d'activité reviendra donc l'an prochain.

En plus de toutes ces activités, la section a poursuivi sa participation au programme de mentorat de l'OAQ. Merci à Mélissa Gagnon, agr., qui a su si bien relever le défi de s'occuper de ce programme pour la section ainsi qu'aux mentors et mentorés qui ont contribué à l'amélioration du programme par leurs expériences et commentaires.

L'année 2008-2009 s'annonce tout aussi captivante. En terminant, au nom des administrateurs de la section de Laval – Rive-Nord et en mon nom personnel, je tiens à remercier tous les agronomes qui ont pu participer activement à la vie de la section, car sans votre participation, toutes ces activités n'auraient pas eu lieu. J'espère donc vous revoir en grand nombre à celles que nous vous proposerons au cours de la prochaine année.

Merci !

RICHARD SÉNÉCHAL, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

# RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Outaouais

### Membres du conseil

Président :	Marco Morin, agr.
Vice-président :	Jean-Jacques Simard, agr.
Conseillère et conseillers :	Simon Durand, agr. Claude Fortin, agr. Annie Robitaille, agr.
Secrétaire-trésorier :	Philippe Lemieux, agr.

### Les activités du président

Pour une sixième année consécutive, j'ai siégé au comité administratif. Aux activités de ce dernier et du Bureau, j'ai également continué d'assurer la présidence du comité des finances.

### Les activités du conseil

Le conseil s'est réuni de façon formelle le 25 septembre 2007. En outre, les communications se sont surtout effectuées par courriel. En plus de planifier les activités pour l'année et de veiller aux affaires courantes, le conseil s'est penché à quelques reprises sur des sujets soumis par l'Ordre et lui a présenté ses recommandations.

Le 23 novembre, l'Ordre a organisé une deuxième journée annuelle de formation pour les administrateurs des conseils de section. L'avant-midi de cette journée a permis aux administrateurs présents de discuter et d'échanger sur le rôle des conseils de section et de préciser le mandat de ceux-ci. En après-midi, une formation sur l'art de *Négocier pour mieux vendre ses idées* a fourni aux participants les outils nécessaires pour leur permettre d'améliorer ou de mettre en valeur leurs compétences en négociation. Cette journée s'est tenue à Québec. Un seul des six membres du conseil de l'Outaouais a participé à l'événement.

Jean-Jacques Simard a participé aux activités du programme de mentorat de l'Ordre en tant que répondant pour la section de l'Outaouais. Ce programme a pour but de favoriser une bonne intégration du nouvel agronome dans son milieu professionnel.

### Les activités de la section

Pour une deuxième année, l'Ordre a été invité à s'impliquer dans la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA). Cette activité a eu lieu le dimanche 9 septembre 2007. Les agronomes Jacques-Réal Forget, Gaston J. Grenier, Marie-Andrée Hamel, Hubert McClelland et François Morissette ont présenté la profession au public s'étant déplacé dans les fermes de la région.

La sixième édition de la soirée reconnaissance a eu lieu le 7 décembre au *Relais Château Cartier*. Organisée sous la forme d'un *Vins et fromages*, elle a attiré 30 personnes. Nous en avons alors profité pour honorer nos collègues fêtant leurs 60, 55 et 25 ans de vie agronomique, accueillir les agronomes de notre section qui sont devenus membres de l'Ordre au cours de la dernière année, ceux et celles qui se sont distingués par l'obtention de prix ou de médailles de même que les agronomes de la région qui se sont impliqués bénévolement dans les structures de l'Ordre à l'exception des administrateurs actuels de la section.

Pendant cinq ans, la section a appuyé les agrirencontres organisées par des collègues de la région en diffusant les invitations auprès des agronomes. Après une pause d'une année, la section a repris le flambeau en organisant une telle agrirencontre le 12 décembre 2007. La conférence portait sur les zoonoses, les risques de transfert de maladies des troupeaux d'élevage aux humains. La conférencière était Michelle Dionne, médecin vétérinaire au Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA). Près d'une dizaine de participants, en majorité des agronomes, se sont déplacés pour entendre M<sup>me</sup> Dionne. Le conseil a profité du retour de ces agrirencontres pour distribuer un sondage sur la satisfaction des participants et leurs besoins en formation. Le conseil analysera les résultats et déterminera les actions à entreprendre.

### Remerciements

Je souhaite remercier les autres membres du conseil de la section pour leur implication et leur dévouement au cours de la dernière année.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel du personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec. Je les remercie pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme.

Des remerciements vont également aux administrateurs du Bureau avec qui j'ai eu le privilège de gérer les activités de l'Ordre et les divers dossiers soumis à celui-ci.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux,

MARCO MORIN, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

## Montréal – Rive-Sud

### Membres du conseil

Président :	René Mongeau, agr.
Vice-président :	Gabriel Perras, agr.
Trésorière :	Thérèse Otis, agr.
Conseillères générales :	Josée Chicoine, agr. Thérèse Otis, agr.
Conseillers régionaux et conseillères régionales :	Daniel Diorio, agr.
Longueuil :	Martine Giguère, agr.
Saint-Jean :	Samuel Comtois, agr. Denis Rémillard, agr.
Valleyfield :	François Cadrin, agr. François Ouellette, agr.
Poste <i>nouvelle agronome</i> :	Marie-Édith Cuerrier, agr.
Secrétaire :	Isabelle Bergeron, employée

Au cours de l'année 2007-2008, les administrateurs du conseil de la section de Montréal – Rive-Sud se sont réunis à quatre reprises en plus de participer à deux conférences téléphoniques pour administrer les affaires de la section et planifier les activités pour les membres.

### Activités professionnelles

La section de Montréal – Rive-Sud a amorcé ses activités professionnelles dès son assemblée générale annuelle du 25 avril 2007, par deux conférences sur la production de farine de blé de créneaux au Québec. Liliane Colpron, pdg de la boulangerie Première Moisson et Rudy Lexay, chargé de projets pour les Moulins de Soulanges, sont donc venus nous présenter cette nouvelle « filière de pains de spécialité » au Québec. Plus tard, le 15 novembre 2007, la section a aussi tenu sa soirée annuelle *Hommage aux agronomes* pour souligner les 25 et 50 années de carrière de ses membres ainsi que les agronomes qui ont été reconnus au cours de l'année pour leur réalisations professionnelles exceptionnelles, soit Jean Duval, agr., récipiendaire de la Médaille de distinction agronomique et Pierre Sauriol, agr., Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique. Les quelque 60 participants ont pu déguster vins, fromages et café expresso au marché Jean-Talon de Montréal. Cette soirée a aussi été une occasion de rencontre avec de nouveaux agronomes de la section, toujours invités gracieusement pour l'occasion. Tous les participants ont hautement apprécié cette soirée conviviale ainsi que la dégustation qui a été commentée par un expert. Par ailleurs, malheureusement, deux activités organisées par le conseil de la section ont dû être annulées, faute d'un nombre suffisant de participants. Ainsi, une première activité de formation destinée à aider les agronomes à faire face à la détresse psychologique de clients et devant être donnée par Pierre Rhéaume a été annulée puisque seulement six personnes s'y étaient inscrites. Ce faible nombre ne justifiait donc pas le déplacement du formateur et sera reprise en 2008. Une seconde activité, organisée en collaboration avec la section de Saint-Hyacinthe sur les rapports entre professionnels et technologues d'autres ordres (architectes, chimistes, infirmières et infirmiers) n'a pas attiré suffisamment d'agronomes pour justifier le déplacement des trois conférenciers invités. La conjoncture de la tenue de plusieurs autres événements de nature agricole à cette même période de l'année, semble avoir été la cause principale de cet état de fait.

### Représentation de l'OAQ

Enfin, comme chaque année, des agronomes bénévoles de la section ont accepté de représenter l'Ordre à certaines activités, dont le *Salon de l'agriculture* ainsi qu'à trois événements carrières dans les écoles de la section. Je tiens donc à remercier sincèrement ces collaborateurs, soit les agronomes Alisson Brosseau, Hubert Brochard, François Ouellette, Gabriel Perras et Denis Rémillard, pour leur contribution personnelle à ces activités.

### Soutien aux nouveaux agronomes

La section accorde toujours une attention particulière aux nouveaux agronomes. Cette année a été notre première année de fonctionnement avec un poste d'administrateur particulier, créé en 2007, pour une ou un nouvel agronome au sein du conseil de la section. Cette modification au règlement de la section a été adoptée lors de l'assemblée générale 2007 et il a été convenu d'accueillir Marie-Édith Cuerrier, agr., à titre d'auditrice en 2007-2008. Cette première expérience a été enrichissante de part et d'autre.

La section s'est aussi grandement impliquée dans le programme de mentorat de l'Ordre pour lequel Thérèse Otis, agr., agit à titre de répondante pour la section. Cinq diades mentors-mentorés ont été formées à ce jour dans la section. Par ailleurs, grâce à notre tournoi de golf, nous avons pu reconduire une bourse de 750 \$ attribuée à un étudiant de l'Université McGill.

### Activité sociale

Comme elle le fait depuis plus de 25 ans déjà, la section a aussi tenu son tournoi de golf, auquel ont participé quelque 61 joueurs, le 24 août dernier. Le succès de ce tournoi est toujours assuré sous la responsabilité de François Ouellette, agr., et de Josée Chicoine, agr., que je voudrais ici remercier, ainsi que nos nombreux commanditaires qui permettent la réalisation de cette activité.

### En conclusion

Je ne saurais trop remercier les membres du conseil pour leur généreuse contribution et leur implication constante, grâce à qui la section de Montréal – Rive-Sud garde son dynamisme. Je veux aussi remercier plus particulièrement ceux et celles qui ont complété honorablement leur mandat : Thérèse Otis, Marie-Édith Cuerrier, François Ouellette, Denis Rémillard et Daniel Diorio, agr.

RENÉ MONGEAU, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

# RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Québec

### Membres du conseil

Président :	Frédéric Robert, agr.
Vice-présidente :	Nancy Morin, agr.
Administrateurs :	Laurent-Étienne Desgagnés (jusqu'en mars) Jean-Philippe Faucher, agr. André Lessard, agr. (jusqu'en février) Alfred Marquis (depuis décembre) Karinne Normand, agr. (jusqu'en novembre) Serge Proulx, agr. Francis Simard, agr.
Secrétaire et trésorier :	Éric Lavoie, agr.

### Activités de l'année

Lors de l'année 2007-2008, le conseil d'administration de la section de Québec a tenu neuf rencontres dans le but de promouvoir la vie associative de la section. Pour se faire, elle s'est inspirée des suggestions des membres dans l'organisation des activités à leur intention tout en étant ouverte aux étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval.

L'année a débuté avec le *Tournoi de golf de l'agroalimentaire* dont la réputation n'est plus à faire d'après sa popularité. Quelque 160 participants se sont rencontrés lors de cet événement pour échanger dans un cadre décontracté.

Deux déjeuners-conférences portant sur l'agroenvironnement ainsi que le développement de projets au Québec ont été réalisés. L'INDICATEUR DE RISQUE DES PESTICIDES DU QUÉBEC (IRPEQ) ainsi que le BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) ont été les sujets abordés lors de ces rencontres. Près d'une cinquantaine d'agronomes étaient présents à chacune de ces occasions.

La production d'éthanol et de bioénergie sont des questions qui n'ont pas échappé à la vigilance du conseil. En collaboration avec la Société de développement économique Mariverain (SDEM), une visite de l'usine de production d'éthanol de Varennes : *Éthanol GreendField* a été organisée en novembre dernier. En plus de la visite du site de production, il y a eu deux présentations portant sur le contrôle de la qualité ainsi que sur la production d'éthanol en Amérique du Nord. Finalement, les participants ont également eu l'occasion de rencontrer le président directeur général de l'usine de production pour échanger sur certains sujets, dont l'implantation de l'usine et les plans de développement de l'entreprise.

Plusieurs de nos membres ont collaboré activement à la promotion de la profession d'agronome en participant à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'Union des producteurs agricoles tenue le 9 septembre dernier. Cette occasion permet aux citoyens urbains de visiter des fermes de plusieurs secteurs de production québécois.

Comme chaque année, la section de Québec a représenté l'Ordre des agronomes lors de la *Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation* (SAAC), à la fois en siégeant au conseil d'administration et en participant à la tenue du stand lors de l'événement. Cette activité nous permet un contact privilégié avec les étudiants en agronomie qui seront nos futurs collègues et les résidents de la grande région de Québec.

Cette année, l'activité *Soirée accueil et reconnaissance* nous a encore donné l'occasion de reconnaître les agronomes de notre section ayant 25 et 50 ans de vie agronomique. Nous tenons à les féliciter. En plus, la section de Québec a profité de la circonstance pour accueillir les nouveaux membres admis à la profession et œuvrant dans la région. Au cours de la dernière année, la section de Québec a accueilli 47 nouveaux agronomes.

Le conseil d'administration s'associe aux membres de la section de Québec pour féliciter Léon-Étienne Parent, agr., qui a été honoré de la Médaille de distinction agronomique ainsi que Jean-Pierre Dubuc, agr., qui a reçu le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique.

Les membres du conseil d'administration sont fiers de leurs réalisations et tiennent à remercier les agronomes qui ont participé aux diverses activités organisées au cours de la dernière année.

FRÉDÉRIC ROBERT, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

## Saint-Hyacinthe

### Membres du conseil

Président :	Édouard Lemire, agr. (démission en août 2007)
Vice-président :	Hugo Fréchette, agr. (président par intérim à compter du 15 août 2007)
Secrétaire :	Karine Therrien, agr.
Conseillers :	Francis Drouin, agr. Robert Lapalme, agr. Stéphane Rodrigue, agr. Mario Vincent, agr.

J'aimerais tout d'abord souligner l'implication du président élu de la section, Édouard Lemire, qui a su jouer son rôle de façon remarquable. Il dû malheureusement céder sa place pour des raisons personnelles, mais le travail qu'il a eu le temps d'effectuer fut un exemple d'intelligence et de jugement critique. Nous saluons son passage parmi nous.

Je tiens aussi à remercier les membres du conseil d'administration de la section de Saint-Hyacinthe pour leur implication au cours de l'année. Il est très agréable de savoir que l'on peut compter sur une aussi belle équipe d'agronomes pour mener à bien les multiples mandats de la section.

Le conseil de section s'est réuni cinq fois pour organiser les différentes activités de l'année, mais aussi pour discuter de différents points soumis par le Bureau de l'OAQ. Les moments de rencontre sont déterminés en fonction des besoins.

**Tournoi de golf :** Le tournoi de golf annuel organisé normalement en collaboration avec la section de Montréal – Rive-Sud a bel et bien eu lieu cette année, mais la section de Saint-Hyacinthe a fort peu participé à son organisation en raison du départ d'Édouard qui était chargé de cette tâche. Conséquemment, la section a préféré renoncer à sa part des profits.

**Vins et fromages :** Le 25 octobre 2007, tous les agronomes de la section furent conviés pour souligner les 25 ans et 50 ans de vie agronomique de 24 membres de notre section. Plus de 65 personnes, agronomes et ami(e)s des jubilaires, ont assisté à cet événement annuel où les fromages, exclusivement québécois, étaient aussi à l'honneur.

**Souper-conférence :** Prévu le 21 février dernier à Beloeil, le souper-conférence de cette année cherchait à explorer les différentes façons de gérer les compétences et prérogatives de professions connexes, afin de nous faire réfléchir sur notre relation avec les techniciens et les technologues professionnels. Nous avons invité des représentants de l'Ordre des chimistes du Québec, de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec ainsi que de l'Ordre des architectes du Québec. Malheureusement, la trop faible participation des agronomes nous a forcés à annuler l'activité.

Nous avons aussi remis un prix lors du Gala Méritas de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe à une finissante du programme de gestion agricole. Et nous avons participé financièrement à l'activité annuelle de l'Association des communicateurs et rédacteurs de l'agroalimentaire (ACRA).

En plus d'avoir participé activement à l'organisation des activités ci-dessus mentionnées, tous les membres du conseil d'administration de la section se sont impliqués dans divers comités de l'OAQ : comité des examinateurs, comité de révision, comité de formation des agronomes, programme de mentorat, projet visant à faciliter l'accès des personnes immigrantes à l'OAQ. Ils ont également pris part à des représentations diverses.

Les années passent et ne se ressemblent pas, mais nous sommes toujours aussi désireux d'offrir à nos collègues agronomes ce à quoi ils sont en droit de s'attendre : le meilleur ! Je termine en saluant bien bas tous les agronomes qui participent à nos activités. C'est pour vous que nous investissons de notre temps.

HUGO FRÉCHETTE, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL PAR INTÉRIM

## Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

### Membres du conseil

Président : Yvan Girard, agr.  
Vice-président : Martin Garon, agr.  
Secrétaire-trésorière : Magalie Roy, agr.  
Conseillères et conseillers : Martine Bergeron, agr.  
Marilyn Girard, agr.  
Éric Dionne, agr.  
Richard Beaulieu, agr.

### Orientations de la section

La section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord compte 108 membres. Le plan d'action défini par les administrateurs de la section demeure orienté vers l'intégration des nouveaux membres, le maintien d'un sentiment d'appartenance à la section et enfin, la formation continue.

### Activités du conseil

Le conseil d'administration de la section s'est réuni à six reprises au cours de la dernière année pour traiter de divers sujets du plan d'action. Les différents dossiers discutés sont : la participation de la section à la formation continue, la visibilité de la section aux journées portes ouvertes sur les fermes organisées par l'UPA dans la région, l'implantation du programme de mentorat dans la région et le souper annuel pour souligner les 25 ans de vie agronomique.

### Activités professionnelles et sociales

L'accueil des nouveaux membres a eu lieu lors d'un 5 à 7 tenu le 28 juin à Jonquière. Les six nouveaux membres ont bien apprécié l'activité.

Cette année encore, la section s'est associée à l'UPA pour participer à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* qui s'est tenue le dimanche 9 septembre. La présence d'agronomes dans quatre fermes participantes a donné une belle visibilité à la profession et a pu intéresser des citoyens qui ne connaissent pas toujours bien le rôle de l'agronome. Je remercie ceux qui ont représenté leur ordre lors de cette journée.

Notre souper annuel pour souligner les 25 ans de vie agronomique des confrères, André Gagnon et Valois Voyer, agr., s'est déroulé à la ferme d'élevage de veaux de grains *Ferme Magi* (Marilyn) le 15 septembre.

Une journée de formation continue s'est déroulée le 7 mars 2008 à Alma. Cette activité visait à permettre aux participants de maîtriser les notions essentielles à une évaluation globale de la situation de l'entreprise dans le but d'élaborer une recommandation de fertilisation. Seize agronomes de la région y ont participé. Rappelons que l'OAQ dispose d'un budget à l'intention des régions éloignées dites périphériques.

### Services offerts aux membres

Le conseil de votre section a procédé au cours de l'année à la nomination d'un répondant pour l'implantation du programme de mentorat de l'OAQ dans la région. Nous avons retenu le nom de Luc Boily, agr. Nous sommes actuellement à la recherche de mentors dans la région afin de répondre à la demande. Par ailleurs, un agronome a participé au programme de parrainage au cours du mois d'avril. Ce programme est offert aux personnes qui n'ont pas réussi l'examen d'admission à la pratique de la profession. Il s'agit de l'accompagnement d'un candidat, que nous nommons *le parrainé*. Cet accompagnement est adapté aux besoins particuliers du futur agronome.

### En conclusion

Je remercie les membres du conseil pour leur généreuse contribution et leur dévouement au cours de la dernière année. J'adresse des remerciements particuliers à Martine Bergeron, agr., qui m'a remplacé à la réunion du Bureau en mars. J'estime que le travail de ces personnes mérite d'être souligné et c'est pourquoi je les remercie au nom de tous les agronomes de la section.

YVAN GIRARD, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

# RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Trois-Rivières – Nicolet

### Membres du conseil

Président :	Larry Bernier, agr.
Vice-présidente :	Véronique Dionne, agr.
Conseillères et conseillers :	Sophie Leboeuf, agr. Éliane Martel, agr. Sylvie Rheault, agr. Gérald Tessier, agr. Alexandre Tourigny, agr.
Secrétaire-trésorier :	Lucien Rheault, agr.

### Activités du président

Au cours de l'année 2007-2008, j'ai participé à sept réunions du Bureau. Les échanges que j'ai eu alors avec les autres membres du Bureau furent des plus intéressants et constructifs pour notre ordre. Le 13 avril 2007, en compagnie de plusieurs agronomes de notre section, j'ai assisté au colloque en agroenvironnement organisé par la Table de concertation de la Mauricie. Le 20 avril, j'ai eu l'honneur de représenter la section de Trois-Rivières – Nicolet lors du souper-bénéfice du Centre de la biodiversité du Québec, à Sainte-Angèle-de-Laval.

### Activités du conseil

Le conseil d'administration de notre section a tenu sept réunions régulières. Le 23 novembre 2007, plusieurs conseillers et conseillères ont participé à l'activité de formation organisée par le Bureau et le personnel du siège social. Cette formation fut très appréciée.

Le samedi 17 novembre 2007, Véronique Dionne, agr., a représenté l'Ordre et notre section lors du Bal des moissons à Victoriaville.

### Activités de la section

- 27 avril 2007 : assemblée générale annuelle, présence d'Éric Lavoie, agr., et vice-président de l'Ordre, 34 agronomes présents, trois conférences sur le thème de l'agriculture dans le monde (Brésil : grandes cultures, Californie : fraises, Nouvelle-Zélande : production laitière), 25 ans de vie agronomique de cinq de nos confrères.
- 1<sup>er</sup> juin 2007 : visite de l'usine Kruger, division Wayagamack, à Trois-Rivières.
- 9 septembre : journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA), des agronomes de notre section représentaient l'Ordre dans les 9 fermes situées sur le territoire de notre section.
- 14 septembre : tournoi de golf annuel au Club de Golf Le St-Rémi, à Lac-aux Sables, 50 participants. Le lapin « Tessier » était toujours à l'honneur.

- 30 novembre 2007 : visite des installations de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, à Saint-Étienne-des-Grès, plusieurs producteurs et agronomes présents.
- 2 février 2008 : Vins et Fromages à l'École d'agriculture de Nicolet, présence d'une vingtaine d'agronomes et de leur conjoint(e), « Portes ouvertes » de l'institution.

### Remerciements

En terminant, je voudrais remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, aux succès qu'a connus la section de Trois-Rivières – Nicolet au cours de l'année 2007-2008 et plus particulièrement les membres du c.a., notre secrétaire-trésorier, Lucien Rheault, agr., Robert Gélinas, agr., et André St-Hilaire, agr., pour leur magnifique travail au sein du comité « Tournoi de golf » ainsi que Étienne Tardif, agr., qui représente notre section au sein de Bassin versant Saint-Maurice ainsi qu'à la Table de concertation en agroenvironnement de la Mauricie.

LARRY BERNIER, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les pages qui suivent présentent le rapport du comité des finances, avec qui j'ai grand plaisir à travailler, ainsi que les états financiers vérifiés par Verrier Paquin Hébert, membre de Samson Bélair/Deloitte & Touche depuis juillet 2007.

En ce qui concerne les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2008, le premier constat concerne l'état des résultats qui affiche un excédent des produits sur les charges de 6 818 \$, alors que la somme prévue au budget était de 64 \$. Ce léger surplus de fin d'année est le résultat, par rapport au budget, d'un excédent des produits de 187 022 \$, et d'un excédent des charges légèrement moindre, soit de 180 268 \$.

En ce qui concerne les produits, l'étude des différents postes budgétaires nous révèle que deux écritures pour lesquelles aucune somme n'était prévue au budget ont grandement contribué à créer cet excédent des produits, soit les activités de formation organisées par l'Ordre, pour un montant de 15 870 \$, ainsi que les revenus de subventions imputés en 2007-2008, pour un montant de 95 548 \$. Toutefois, il est important de mentionner que ces produits ont eu un très faible impact sur l'excédent net puisque des dépenses correspondantes non prévues au budget ont également été imputées du côté sur les charges.

Par ailleurs, mentionnons que quatre postes budgétaires de revenus ont pour leur part réellement contribué au surplus de fin d'année, pour un montant de 69 086 \$. D'abord, les revenus nets de cotisation ont été plus élevés de 37 208 \$ que le budget, en raison notamment d'un taux de réinscription au Tableau des membres plus élevé que prévu. Ensuite, les revenus engendrés par la publicité vendue dans le bulletin *Agro-Nouvelles* et, surtout, par le service d'envoi d'offres d'emploi par courriel ont contribué au surplus pour un montant de 19 185 \$. Les produits financiers ont quant à eux permis d'augmenter les profits de 6 717 \$, compte tenu d'une meilleure performance de nos placements. Enfin, le poste « autres produits » a affiché un excédent de 5 976 \$, principalement en raison de la perception d'amendes imposées aux personnes poursuivies par l'OAQ, que ce soit en pratique illégale ou en discipline (4 716 \$).

Ces données mettent en relief les efforts investis au cours des dernières années pour diversifier les sources de revenus de l'Ordre et s'assurer d'une plus grande marge d'autonomie par rapport à la principale source de revenus que sont les cotisations perçues. De fait, ces dernières représentent encore, en 2007-2008, 79 % des produits totaux, mais ce pourcentage est néanmoins beaucoup moindre que celui de 87 % que l'on trouvait au début des années 2000.

Du côté des charges, outre le poste en lien avec les activités de formation dont nous avons parlé et la perte à la cession de placements de 3 901 \$, le seul poste pour lequel des dépenses plus importantes que la somme budgétée ont été observées est celui des services professionnels. L'annexe G des états financiers nous indique que l'écart de 135 556 \$ avec le budget est le résultat de charges supplémentaires reliées à trois types d'activités. Il s'agit de l'embauche d'enquêteurs pour la mise en œuvre du processus d'inspection professionnelle (9 762 \$) de même que pour assister le Bureau du syndic (8 922 \$) et le comité d'enquête sur la pratique illégale (11 933 \$) dans la réalisation de leurs enquêtes, l'embauche de conseillers

juridiques (47 293 \$) pour le traitement de tous les types de dossiers légaux de l'Ordre ainsi que les honoraires payés à une consultante, en plus des jetons de présence alloués aux agronomes dont l'expertise a été sollicitée pour l'élaboration du profil des compétences des agronomes (47 528 \$).

Cet état de situation nous indique donc que, mis à part le projet « compétences » pour lequel toutes les dépenses ont été couvertes par l'aide financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), l'OAQ aurait eu à assumer des charges supplémentaires de 77 910 \$ uniquement pour les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession et la surveillance de notre champ de pratique. Ceci dit, n'eût été des quatre postes de revenus, qui à eux seuls ont permis d'amasser 69 086 \$ de plus que prévu au budget, et du congrès de l'Ordre, qui a permis de générer un excédent de 13 704 \$, l'OAQ aurait eu à faire face à un déficit de fin d'année.

Puisque le rapport annuel de l'Ordre est présenté par types d'activités et que les données financières ne sont pas inscrites de sorte que l'on puisse facilement faire le rapprochement avec les charges engagées pour leur réalisation, il devient intéressant de présenter les données sous un autre angle. Ainsi, la combinaison de quelques chiffres issus de différents postes de dépenses nous permet d'effectuer une analyse complémentaire des plus éclairantes et de tracer un autre portrait de la situation qui permet cette fois-ci de faire ressortir les types d'activités pour lesquels des investissements importants ont été réalisés.

## Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

### Activités relatives à la délivrance des permis

La tenue des réunions du comité et des trois sessions d'examen d'admission à la pratique a coûté 47 414 \$, soit 3 % des charges totales de 1 599 050 \$ engagées en 2007-2008. Cette dépense est toutefois en grande partie couverte par les revenus d'inscription des candidats, lesquels se sont élevés à 41 101 \$. L'investissement net de l'OAQ pour ce mécanisme de contrôle est donc de 6 313 \$.

### Activités relatives à l'inspection professionnelle

Les charges reliées à la tenue des 12 réunions du comité d'inspection professionnelle (CIP), les salaires versés aux inspecteurs en plus des sommes accordées pour couvrir leurs frais de déplacement pour la réalisation des 76 visites régulières d'inspection, les honoraires versés aux experts pour l'analyse de dossiers ainsi que les honoraires et frais de déplacement alloués aux enquêteurs pour mener les 20 enquêtes particulières et assister le CIP lors des neuf auditions ont totalisé un montant de 87 619 \$, soit 5,5 % des charges assumées en 2007-2008.

## Activités relatives à la formation continue, à la tenue du congrès 2007, incluant le banquet et l'assemblée générale annuelle

L'élaboration du contenu de la nouvelle activité de formation sur les amas au champ, la tenue de celle-ci en plus de celles portant sur le *Code de déontologie des agronomes*, la prestation de services professionnels en agronomie, les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) et sur l'azote, l'organisation de l'activité de réflexion et de formation à l'intention des administrateurs des conseils des sections régionales ainsi que le congrès 2007 de l'OAQ ont engendré des charges de 84 702 \$, soit 5,3 % des charges de l'Ordre. Par contre, outre l'activité offerte aux membres des conseils de section qui a nécessité un investissement net de 3 583 \$, les frais d'inscription et les commandites recueillies pour la tenue des autres activités de formation ont permis de couvrir les frais directs et même de générer un excédent de 3 083 \$ dans le cas des cours de formation et de 13 704 \$ dans le cas du congrès.

## Activités relatives à la discipline

La réservation de salles et l'allocation de jetons de présence aux agronomes siégeant aux comités de discipline lors de la tenue des audiences ainsi que les honoraires versés aux membres du Bureau du syndic, aux experts engagés par ces derniers pour les assister dans la réalisation de leurs enquêtes et aux procureurs de l'OAQ, en plus de leurs débours, ont totalisé un montant de 167 989 \$, ce qui représente 10,5 % des charges totales.

## Les activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre d'agronome

Les frais engagés pour la tenue des réunions du comité d'enquête sur la pratique illégale de même que les honoraires et débours versés aux procureurs de l'Ordre pour assister le comité ainsi que la secrétaire de l'Ordre, qui est responsable des suivis à effectuer dans ces dossiers, ont engendré des dépenses de 84 764 \$, soit 5,3 % des charges engagées au cours de l'année 2007-2008.

## Les activités relatives aux communications de l'OAQ et au développement professionnel

### Activités de communication

La production et l'envoi du bulletin *Agro-Nouvelles* à raison de six numéros par année, la mise en page et l'impression du rapport annuel de l'OAQ ainsi que la réalisation de projets spéciaux, dont la participation à l'activité *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'UPA, ont nécessité un investissement de 72 096 \$, soit 4,5 % des charges de l'année. Ce pourcentage est dans les faits un peu plus élevé si l'on considère que les charges associées à la tenue du banquet annuel de l'OAQ auraient pu être imputées à cette catégorie d'activités.

### Projet de développement professionnel

En 2007-2008, l'OAQ a consacré une somme de 81 166 \$, soit 5,1 % de ses charges, au projet d'implantation du programme de mentorat à l'échelle provinciale et à élaborer celui sur les « compétences ». Rappelons ici toutefois que pour la réalisation du projet « compétences », l'OAQ a bénéficié d'une aide financière du MICC. Ainsi, des 220 720 \$ qui ont été obtenus pour l'ensemble du projet qui devrait être complété en mai 2009, la somme de 79 109 \$ a été imputée à l'année 2007-2008.

En terminant, il est ici très important de mentionner que les montants affichés ne comprennent pas les salaires ni les avantages sociaux des employées de l'OAQ attirées dans ces dossiers. Ainsi, en considérant le fait que, hormis les frais administratifs et de gestion associés à la réalisation de ces activités, une charge salariale d'environ 396 330 \$ devrait être ajoutée à la somme totale de 625 750 \$ que l'OAQ a directement consacrée à ces activités, nous sommes à même de conclure que la mise en œuvre des mécanismes de surveillance de l'OAQ, qui s'inscrit au cœur même de notre mandat de protection du public, ainsi que la réalisation d'activités de soutien des agronomes et de communication avec ces derniers représentent un investissement total de 1 022 080 \$, soit 64 % des charges totales engagées en 2007-2008.



CLAUDINE LUSSIER, AGR., M.Sc.  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

# ACTIVITÉS DU COMITÉ DES FINANCES

## Finances

### Membres du comité des finances

Président : Marco Morin, agr., président  
Geneviève Dufour, agr.  
Robert Gélinas, agr.  
Gilles Guilbault, agr.  
Louise Leblanc, agr.  
Louis Lesage, agr.

Soutien du siège social : Claudine Lussier, agr., directrice générale  
Suzanne Birtz, technicienne en administration  
Josée Vaillancourt, secrétaire et réceptionniste

### Mandat

Le mandat confié au comité des finances par les administrateurs du Bureau précise quatre fonctions : préparer le budget, étudier les recommandations du vérificateur à la suite du dépôt des états financiers, planifier la stratégie de placement de l'Ordre et réaliser des mandats *ad hoc*. Si les trois premières font partie intégrante des activités régulières du comité, la quatrième est sujette aux questions pour lesquelles les administrateurs du Bureau désirent recevoir un éclairage.

### Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, le comité des finances s'est réuni à trois reprises, soit les 23 mai et 12 décembre 2007 ainsi que le 21 février 2008. Cette dernière rencontre a eu lieu au siège social de l'Ordre, tandis que les deux premières se sont déroulées au moyen d'une conférence téléphonique. Pour compléter leur travail, les membres ont également échangé à plusieurs reprises par courriel.

En plus de ses activités régulières, le comité des finances s'est penché sur sept mandats *ad hoc* reçus des administrateurs du Bureau :

- Analyser les états financiers des sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec;
- Analyser la situation légale des 11 sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec;
- Évaluer les critères de délivrance du permis pour le statut de membre invalide;
- Revoir les ententes financières avec les associations d'agronomes;
- Effectuer la mise à jour de la politique de placement pour l'Ordre des agronomes du Québec;
- Revoir les tarifs publicitaires pour l'*Agro-Nouvelles*;
- Mettre à jour la politique de gestion des envois par courriel concernant les offres d'emploi.

Pour une quatrième année, le comité a présenté aux administrateurs du Bureau son analyse des états financiers des sections régionales de l'Ordre et ses recommandations pour les bonifier. Parmi celles-ci, le comité a réitéré l'importance, pour les sections, d'utiliser adéquatement les documents gabarits. Il faut toutefois noter que les sections ont fait des progrès dignes de mention à ce sujet. En outre, il est toujours possible pour elles de transmettre des suggestions au comité des finances pour améliorer les documents gabarits.

À la suite de questions maintes fois soulevées au cours des dernières années, le Bureau a demandé au comité des finances de vérifier la conformité des sections quant à la possession de lettres patentes et d'autres documents légaux. Cette analyse s'accompagnera d'un guide de référence afin de doter les conseils de sections d'un outil uniforme de suivi et d'information. Le travail de recherche se poursuit.

À l'origine, le statut d'invalidité faisait davantage référence à une impossibilité pour l'agronome de pouvoir exercer sa profession pour une longue période. Depuis quelques années, le statut d'invalidité est plus souvent associé à une absence d'une durée temporaire pour cause de maladie. Face à cette situation, le comité des finances a évalué les critères de délivrance du permis pour le statut de membre invalide. Après analyse, il a été recommandé aux administrateurs du Bureau de conserver le *statu quo* quant aux principes appliqués pour gérer les demandes, mais d'actualiser la définition de cette catégorie de cotisation. Le travail est en cours de réalisation sur ce dernier point.

À la suite des différentes résolutions adoptées au fil des ans par les administrateurs de l'Ordre en vue d'offrir des rabais aux associations d'agronomes au regard d'envois de messages à leurs membres, le comité des finances a revu ces ententes. Il s'est également penché sur le partenariat établi à cet effet entre l'Ordre et ses sections régionales. Les critères ont été actualisés et adoptés dans les deux cas par les administrateurs du Bureau.

La mise à jour de la politique de placement de l'Ordre est un dossier de plus longue haleine. Outre les grands critères à considérer, il faut consulter des experts du domaine pour explorer l'éventail des possibilités qui s'offrent. Les membres du comité ont été invités à réfléchir aux critères à considérer en vue de la prochaine étape de leurs travaux à ce propos.

Lors de la préparation du budget 2008-2009, les membres du comité ont revu les tarifs publicitaires pour l'*Agro-Nouvelles*. Ceux-ci ont été majorés à 725 \$ pour le tarif de base d'une page complète de format 8 1/2 x 11 et ajustés proportionnellement pour les autres formats.

Depuis la mise en service de la base de données de l'Ordre en 2004-2005, le service de diffusion des offres d'emplois a connu un succès fulgurant et est en hausse constante. En réponse à certaines demandes exprimées par des employeurs qui souhaitaient pouvoir publiciser le fichier original de leur annonce, un hyperlien entre l'offre d'emploi du message courriel et le fichier PDF de l'annonce a été créé en 2007-2008, lequel est caché dans le site Web de l'Ordre. Toutefois, il est possible d'afficher ouvertement ce fichier sur le site et de le rendre accessible à tous. Après analyse du dossier par le comité des finances, le comité administratif a décidé d'accroître le coût d'envoi d'une offre d'emploi à 725 \$. Ce nouveau tarif s'accompagne d'un service supplémentaire, soit d'afficher, pour un mois, les offres d'emploi sur le site Web de l'Ordre dans une section « Carrière », avec la possibilité d'intégrer le logo de l'organisation. Compte tenu de cette nouveauté, une campagne de promotion de ce service sera réalisée auprès des employeurs d'agronomes.

### Remerciements

Les réalisations du comité des finances sont le fruit d'un travail d'équipe. Je tiens à remercier les autres membres du comité des finances, incluant le personnel du siège social, pour le travail accompli au cours de la dernière année. Leur expérience et leur professionnalisme ont permis de faire progresser ou de mener à leur terme de nombreux dossiers.

MARCO MORIN, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU COMITÉ

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de  
Ordre des agronomes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des agronomes du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres du budget présentés à des fins de comparaison n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.

Les chiffres de l'exercice précédent donnés à des fins de comparaison ont été vérifiés par Verrier Paquin Hébert, s.e.n.c.r.l.

*Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.*

Comptables agréés

Le 9 mai 2008

Verrier Paquin Hébert est membre de  
Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>				
Cotisations brutes	1 227 120	1 264 885	1 184 495	1 154 455
Ristournes aux sections	(42 949)	(43 506)	(41 457)	(36 468)
	<b>1 184 171</b>	<b>1 221 379</b>	1 143 038	1 117 987
Admission à la pratique et équivalences	48 345	48 882	47 550	45 865
Congrès (annexe A)	76 970	80 801	79 165	69 804
Activités de formation	-	15 870	-	42 312
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	43 900	65 235	39 825	47 350
Gain à la cession de placements	-	-	-	1 866
Produits financiers	40 600	47 317	31 000	39 290
Subventions	-	95 548	-	35 837
Autres produits (annexe B)	24 860	30 836	32 470	31 582
	<b>1 418 846</b>	<b>1 605 868</b>	1 373 048	1 431 893
<b>Charges</b>				
Salaires	572 455	601 377	541 925	567 602
Avantages sociaux	65 832	66 526	60 967	66 214
Abonnements et documentation	2 000	1 712	2 000	1 089
Activités de formation	2 750	16 370	2 275	28 281
Assurances	3 415	3 321	3 625	3 436
Bourses	16 000	15 431	13 300	16 453
Télécommunications	13 000	12 602	13 050	12 168
Congrès (annexe A)	73 220	67 097	71 665	69 767
Cotisations	15 250	15 352	15 250	15 099
Déplacements et réunions (annexe C)	180 575	184 483	179 600	153 081
Intérêts et frais bancaires	850	934	750	541
Occupation des locaux (annexe D)	51 665	50 328	51 745	52 075
Poste	15 750	12 523	14 000	12 055
Publications (annexe E)	39 700	39 090	39 525	39 212
Publicité et promotion	16 750	25 182	26 495	16 023
Secrétariat (annexe F)	49 025	49 002	55 475	48 737
Services professionnels (annexe G)	278 390	413 946	266 050	254 388
Perte à la cession de placements	-	3 901	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	15 701	14 084	8 630	12 008
Amortissement des actifs incorporels	6 454	5 789	6 720	5 525
	<b>1 418 782</b>	<b>1 599 050</b>	1 373 047	1 373 754
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>64</b>	<b>6 818</b>	1	58 139

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## État de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé le 31 mars 2008

			2008	2007
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	<b>81 024</b>	<b>372 744</b>	<b>453 768</b>	395 629
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(19 873)	26 691	6 818	58 139
Investis en immobilisations	15 793	(15 793)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>76 944</b>	<b>383 642</b>	<b>460 586</b>	453 768

**Bilan**  
**au 31 mars 2008**

	2008	2007
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
À court terme		
Encaisse	1 193 846	620 876
Placement temporaire (note 5)	125 000	100 000
Débiteurs (note 6)	96 578	50 233
Charges payées d'avance	54 718	24 917
Placements réalisables au cours du prochain exercice	78 000	107 896
	<b>1 548 142</b>	<b>903 922</b>
Placements (note 7)	344 931	327 931
Immobilisations corporelles (note 8)	48 165	49 093
Actifs incorporels (note 9)	28 779	31 931
	<b>1 970 017</b>	<b>1 312 877</b>
<b>PASSIF</b>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	414 286	268 327
Produits perçus par anticipation	1 094 788	586 154
	<b>1 509 074</b>	<b>854 481</b>
Avantages incitatifs reportés	357	4 628
	<b>1 509 431</b>	<b>859 109</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non grevés d'affectation	383 642	372 744
Investis en immobilisations	76 944	81 024
	<b>460 586</b>	<b>453 768</b>
	<b>1 970 017</b>	<b>1 312 877</b>

Engagements (note 13)

Au nom du conseil d'administration

 , administrateur

 , administrateur

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges	6 818	58 139
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 084	12 008
Amortissement des actifs incorporels	5 789	5 525
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(4 271)	(4 270)
Perte (gain) à la cession de placements	3 901	(1 866)
	26 321	69 536
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	578 447	(567 178)
	604 768	(497 642)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(95 000)	(95 931)
Encaissement de placements	103 995	115 046
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 156)	(34 734)
Acquisition d'actifs incorporels	(2 637)	(460)
	(6 798)	(16 079)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	597 970	(513 721)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	720 876	1 234 597
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>1 318 846</b>	<b>720 876</b>

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 11.

## Notes complémentaires

### de l'exercice terminé le 31 mars 2008

---

#### 1. Description de l'entreprise

La loi constitutive de l'Ordre des agronomes du Québec l'("Ordre") est la *Loi sur les agronomes* du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

#### 2. Modifications de conventions comptables

##### *Instruments financiers*

L'Ordre a adopté les recommandations du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés ("ICCA") :

Le chapitre 3855 intitulé "Instruments financiers - comptabilisation et évaluation". Ce chapitre énonce les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers figurant au bilan et les normes de présentation des gains et pertes dans les états financiers. Conformément à la nouvelle norme, les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les instruments financiers classés comme des actifs ou des passifs financiers détenus à des fins de transactions, les actifs financiers disponibles à la vente et les instruments financiers dérivés, qu'ils fassent ou non partie d'une relation de couverture, doivent être évalués à la juste valeur dans le bilan à chaque date de clôture, tandis que les autres instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le chapitre 3861 intitulé "Instruments financiers - Information à fournir et présentation". Le chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet.

L'Ordre a effectué les classements suivants :

L'encaisse et le placement temporaire sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transactions et sont comptabilisés à la juste valeur.

Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements en obligations sont classés comme des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 2. Modifications de conventions comptables (suite)

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction seront capitalisés au coût des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction.

Ces nouvelles normes ont été appliquées rétroactivement le 1<sup>er</sup> avril 2007 sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs. Elles n'ont eu aucune incidence sur le bilan au 1<sup>er</sup> avril 2007, sur le bilan au 31 mars 2008 et sur les résultats de l'exercice 2008.

### 3. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### *Constatation des produits*

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont reportés et constatés comme un produit lorsque la charge connexe se matérialise. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Les apports à recevoir sont ajoutés aux débiteurs si les sommes peuvent être raisonnablement estimées et s'il est raisonnablement certain qu'elles seront reçues.

#### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'Ordre. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

#### Classification

Encaisse et placement temporaire  
Débiteurs  
Placements  
Créditeurs et charges à payer

Détenus à des fins de transactions  
Prêts et créances  
Détenus jusqu'à leur échéance  
Autres passifs

#### Détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transactions. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

## Notes complémentaires

### de l'exercice terminé le 31 mars 2008

---

#### 3. Conventions comptables (suite)

##### Détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et créances, que l'entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

##### Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transactions sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transactions liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Méthode du taux d'intérêt effectif

L'Ordre utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transactions ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

##### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

##### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et sur les durées suivantes :

	Méthodes	Durées
		durée restante
Améliorations locatives	linéaire	du bail
Matériel informatique	linéaire	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	linéaire	5 et 10 ans

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

### 3. Conventions comptables (suite)

#### *Actifs incorporels*

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et sur les durées suivantes :

	Durées
Base de données	10 ans
Logiciels	3 ans

#### *Avantages incitatifs reportés*

Les avantages incitatifs obtenus à la signature du bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 126 mois, et sont portés en diminution de la charge d'occupation des locaux.

### 4. Informations sur les résultats

	2008	2007
	\$	\$
Aide gouvernementale incluse dans les activités de formation	1 235	7 395
Aide gouvernementale incluse dans les subventions	15 204	32 442
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(4 271)	(4 270)

### 5. Placement temporaire

Le dépôt à terme porte intérêt au taux de 4 % et vient à échéance le 3 avril 2008.

### 6. Débiteurs

	2008	2007
	\$	\$
Clients	63 791	23 586
Intérêts à recevoir	32 787	26 647
	96 578	50 233

## Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2008

### 7. Placements

	2008	2007
	\$	\$
Obligations municipales (taux d'intérêt variant de 3 % à 4,5 % et valeur de marché de 431 127 \$)	422 931	404 931
Fonds communs de placement, à la valeur d'acquisition (valeur de marché de 26 517 \$ en 2007)	-	30 896
	422 931	435 827
Placements venant à échéance au cours du prochain exercice	(78 000)	(107 896)
	344 931	327 931

Les placements détenus au 31 mars 2008 viennent à échéance comme suit :

	\$
2009	78 000
2010	77 000
2011	77 000
2012	95 931
2013	79 000
2014	16 000
	422 931

### 8. Immobilisations corporelles

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Biens utilisés dans l'exploitation :				
Améliorations locatives	12 927	7 599	5 328	6 482
Matériel informatique	40 662	25 748	14 914	6 473
Mobilier et équipement de bureau	99 491	71 568	27 923	36 138
	153 080	104 915	48 165	49 093

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

### 9. Actifs incorporels

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Actifs incorporels amortis :				
Base de données	51 719	25 525	26 194	31 365
Logiciels	21 007	18 422	2 585	566
	<b>72 726</b>	<b>43 947</b>	<b>28 779</b>	<b>31 931</b>

### 10. Crédoiteurs et charges à payer

	2008	2007
	\$	\$
Compte à payer	101 046	152 257
Salaire à payer	117 605	87 586
Taxes de ventes à la consommation	124 651	(751)
Office des professions	70 984	29 235
	<b>414 286</b>	<b>268 327</b>

### 11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

*Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation*

	2008	2007
	\$	\$
Débiteurs	(46 345)	(28 438)
Charges payées d'avance	(29 801)	2 819
Crédoiteurs et charges à payer	145 959	(104 471)
Produits perçus par anticipation	508 634	(437 088)
	<b>578 447</b>	<b>(567 178)</b>

## Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie (suite)

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

	2008	2007
	\$	\$
Encaisse	1 193 846	620 876
Dépôt à terme	125 000	100 000
	<b>1 318 846</b>	<b>720 876</b>

### 12. Instruments financiers

*Juste valeur*

La juste valeur de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

### 13. Engagements

L'Ordre loue des bureaux pour son siège social en vertu d'un contrat de location-exploitation qui vient à échéance en avril 2008. Les loyers minimums futurs s'élèveront à 3 803 \$ au cours du prochain exercice.

### 14. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Renseignements complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

### Annexe A

#### Congrès

	2008		2007	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>				
Inscriptions	41 970	34 123	43 165	29 603
Commanditaires et contributions	35 000	36 281	36 000	31 893
Inscriptions gratuites	-	10 397	-	8 220
Autres	-	-	-	88
	<b>76 970</b>	<b>80 801</b>	79 165	69 804
<b>Charges</b>				
Communications	1 140	1 010	1 390	1 340
Déplacements et location d'équipement	13 316	10 774	10 660	10 974
Fournitures de bureau, impression et publicité	10 525	9 305	16 560	15 612
Hôtellerie, banquets et réceptions	46 374	33 044	41 390	31 840
Rémunération	775	1 038	1 100	1 374
Inscriptions gratuites	-	10 397	-	8 220
Autres	1 090	1 529	565	407
	<b>73 220</b>	<b>67 097</b>	71 665	69 767
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>3 750</b>	<b>13 704</b>	7 500	37

### Annexe B

#### Autres produits

	2008		2007	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Contributions des sections	-	1 885	9 545	2 039
Frais administratifs	7 025	6 848	7 300	7 113
Frais de réouverture de dossiers	5 925	4 898	6 545	6 022
Guides et autres documents	4 585	5 538	5 630	6 049
Divers	7 325	11 667	3 450	10 359
	<b>24 860</b>	<b>30 836</b>	32 470	31 582

## Renseignements complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

### Annexe C

#### Déplacements et réunions

	2008		2007	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Bureau et comité administratif	45 000	41 745	50 000	41 265
Inspection professionnelle	27 000	12 621	22 000	14 529
Enquêteurs - inspection professionnelle	3 250	5 302	4 000	2 117
Représentants de l'Ordre	22 500	26 362	25 500	19 811
Syndics	5 000	3 666	6 000	5 155
Comités consultatifs				
Agrément des programmes	2 000	2 149	2 000	2 000
Finances	1 250	923	1 250	950
Formation continue	2 500	1 012	2 500	767
Internet	-	-	500	-
Législation	500	80	500	61
Médailles, Mérites et autres prix	225	154	500	122
Mentorat	3 250	2 057	2 500	1 663
Résolutions	100	49	100	47
Communications	1 000	142	-	934
Comités d'orientation				
Ad hoc - Normes de pratique en fertilisation	1 000	266	1 500	4 133
Ad hoc - PAEF	500	1 621	1 000	492
Ad hoc - Conflits d'intérêts	1 000	-	1 000	420
Ad hoc - Projet compétences	-	23 166	-	-
Ad hoc - Autres comités	2 500	3 526	3 000	1 666
Comités légaux				
Admission à la pratique	38 650	37 974	38 650	35 798
Arbitrage des comptes	350	-	350	-
Assurance responsabilité professionnelle	500	-	500	-
Discipline	10 000	7 371	4 500	11 717
Enquête sur la pratique illégale	-	512	-	-
Équivalences	500	1 005	750	435
Formation des agronomes	1 500	448	1 500	1 420
Inspection professionnelle	10 000	12 205	9 000	7 579
Révision	500	127	500	-
	<b>180 575</b>	<b>184 483</b>	<b>179 600</b>	<b>153 081</b>

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Renseignements complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

### Annexe D

#### Occupation des locaux

	2008		2007	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Assurance du mobilier	1 455	1 453	1 585	1 560
Entretien du local	750	32	700	892
Location des locaux	41 960	41 960	41 960	41 960
Taxe d'affaires	7 500	6 883	7 500	7 663
	<b>51 665</b>	<b>50 328</b>	<b>51 745</b>	<b>52 075</b>

### Annexe E

#### Publications

	2008		2007	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Bulletin Agro-Nouvelles				
Composition et impression	16 550	17 369	16 550	16 898
Manutention et poste	14 500	13 794	14 325	13 741
Services professionnels	8 250	7 863	8 250	8 454
Autres	400	64	400	119
	<b>39 700</b>	<b>39 090</b>	<b>39 525</b>	<b>39 212</b>

## Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2008

### Annexe F Secrétariat

	2008		2007	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Fournitures de bureau	11 000	11 636	8 900	9 860
Frais-service de paies	1 750	1 630	1 750	1 576
Imprimerie	11 950	10 268	10 500	10 901
Location et contrat d'entretien d'équipement	5 875	5 184	16 125	9 631
Messagerie	6 500	6 756	6 500	6 383
Perfectionnement du personnel	4 000	5 231	4 000	2 715
Rapport annuel	7 500	7 975	7 250	7 318
Répertoire	450	322	450	353
	<b>49 025</b>	<b>49 002</b>	<b>55 475</b>	<b>48 737</b>

### Annexe G Services professionnels

	2008		2007	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Autres	1 400	1 131	1 000	1 157
Enquêteurs-discipline	5 000	13 922	-	8 980
Enquêteurs-inspection professionnelle	5 400	15 162	9 000	3 618
Enquêteurs-pratique illégale	7 500	19 433	5 000	2 265
Experts - inspection professionnelle	3 875	5 015	1 500	4 277
Informatique	5 500	8 232	5 000	5 730
Juridiques	67 000	114 293	76 300	67 421
Planification stratégique	1 125	3 113	-	3 890
Présidence	50 280	50 280	35 000	35 000
Projet compétences	-	47 528	-	-
Syndics	107 250	112 307	111 750	100 400
Vérification comptable	7 300	6 770	6 500	6 650
Vice-présidence	16 760	16 760	15 000	15 000
	<b>278 390</b>	<b>413 946</b>	<b>266 050</b>	<b>254 388</b>

**BUDGET 2008-2009****Budget 2008 - 2009**

	2009	2008
	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Cotisations brutes	1 290 650	1 264 885
Ristournes aux sections	(45 173)	(43 506)
	<b>1 245 477</b>	<b>1 221 379</b>
Admission à la pratique et équivalences	47 125	48 882
Congrès	78 515	80 801
Activités de formation	-	15 870
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	57 750	65 235
Produits financiers	40 325	47 317
Subventions	-	95 548
Autres (note 1)	24 865	30 836
	<b>1 494 057</b>	<b>1 605 868</b>
<b>Charges</b>		
Salaires	586 780	601 377
Avantages sociaux	70 414	66 526
Abonnements et documentation	2 000	1 712
Activités de formation	3 500	16 370
Assurances	3 415	3 321
Bourses	16 000	15 431
Télécommunications	13 400	12 602
Congrès	73 515	67 097
Cotisations	15 250	15 352
Déplacements et réunions (note 2)	182 750	184 483
Intérêts et frais bancaires	1 000	934
Occupation des locaux	57 925	50 328
Poste	14 000	12 523
Publications	42 950	39 090
Publicité et promotion	17 025	25 182
Secrétariat (note 3)	50 225	49 002
Services professionnels (note 4)	318 375	413 946
Perte sur disposition de placements	-	3 901
Amortissement des immobilisations corporelles	18 007	14 084
Amortissement des actifs incorporels	7 402	5 789
	<b>1 493 933</b>	<b>1 599 050</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>124</b>	<b>6 818</b>

## Budget 2008 - 2009

---

### Note 1

#### Autres produits

	2009	2008
	Budget	Réel
	(non vérifié)	
	\$	\$
Contribution des sections	-	1 885
Frais administratifs	6 825	6 848
Frais de réouverture de dossiers	4 900	4 898
Guides et autres documents	4 490	5 538
Divers	8 650	11 667
	<b>24 865</b>	<b>30 836</b>

---

**BUDGET 2008-2009****Budget 2008 - 2009****Note 2****Déplacements et réunions**

	<b>2009</b>	2008
	<b>Budget</b>	
	<b>(non vérifié)</b>	Réal
	\$	\$
Bureau et comité administratif	<b>45 000</b>	41 745
Inspection professionnelle	<b>27 000</b>	12 621
Enquêteurs - inspection professionnelle	<b>5 500</b>	5 302
Représentants de l'Ordre	<b>27 000</b>	26 362
Syndics	<b>5 000</b>	3 666
Comités consultatifs		
Agrément des programmes	-	2 149
Finances	<b>1 000</b>	923
Formation continue	<b>2 500</b>	1 012
Internet	-	-
Législation	<b>500</b>	80
Médaille, Mérites et autres prix	<b>250</b>	154
Mentorat	<b>3 000</b>	2 057
Résolutions	<b>100</b>	49
Communications	<b>1 000</b>	142
Comités d'orientation		
Ad hoc - Normes de pratique en fertilisation	<b>500</b>	266
Ad hoc - PAEF	<b>500</b>	1 621
Ad hoc - Conflits d'intérêts	-	-
Ad hoc - Projet compétences	-	23 166
Ad hoc - Autres comités	<b>2 500</b>	3 526
Comités légaux		
Admission à la pratique	<b>37 300</b>	37 974
Arbitrage des comptes	<b>350</b>	-
Assurance responsabilité professionnelle	<b>500</b>	-
Discipline	<b>7 500</b>	7 371
Enquête sur la pratique illégale	<b>2 500</b>	512
Équivalences	<b>1 250</b>	1 005
Formation des agronomes	<b>1 500</b>	448
Inspection professionnelle	<b>10 000</b>	12 205
Révision	<b>500</b>	127
	<b>182 750</b>	184 483

## Budget 2008 - 2009

### Note 3

#### Secrétariat

	2009	2008
	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$
Fournitures de bureau	11 500	11 636
Frais-service de paies	1 850	1 630
Imprimerie	11 600	10 268
Location et contrat d'entretien d'équipement	5 925	5 184
Messagerie	6 500	6 756
Perfectionnement du personnel	4 000	5 231
Rapport annuel	8 500	7 975
Répertoire	350	322
	<b>50 225</b>	<b>49 002</b>

### Note 4

#### Services professionnels

	2009	2008
	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$
Autres	1 000	1 131
Enquêteurs-discipline	12 000	13 922
Enquêteurs-inspection professionnelle	14 000	15 162
Enquêteurs-pratique illégale	12 500	19 433
Experts - inspection professionnelle	4 000	5 015
Informatique	7 750	8 232
Juridiques	75 000	114 293
Planification stratégique	3 125	3 113
Présidence	51 235	50 280
Projet compétence	-	47 528
Syndics	113 650	112 307
Vérification	7 035	6 770
Vice-présidence	17 080	16 760
	<b>318 375</b>	<b>413 946</b>

L'expertise des agronomes  
au service de la société







*Ordre  
des agronomes  
du Québec*

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal (Québec) H2L 1L3

Téléphone : 514 596-3833 • Télécopieur : 514 596-2974

Courriel : [agronome@oaq.qc.ca](mailto:agronome@oaq.qc.ca)

<http://www.oaq.qc.ca>